

GÉNÉRATION ALPHA

*Document fondateur de la nouvelle politique éducative
du Bouscat*

Sommaire

PARTIE 1 :

Permettre à chaque enfant et chaque jeune bouscatais d'accéder au socle d'un haut niveau de services

Sous partie 1 : Accueillir chaque enfant et chaque jeune bouscatais :

- I / Principe volontariste et historique au Bouscat : l'accueil de tous
- II / Adaptation aux singularités

Sous partie 2 : Maintenir notre haut niveau de services

- I / Grâce à de "bons agents, au bon nombre, avec une bonne gestion de leurs emplois du temps"
- II / Grâce à l'accès à des locaux sécurisés, sains, accessibles et fonctionnels :
- III / Grâce à du mobilier adapté et une gestion raisonnée des fournitures
- IV / Grâce à une optimisation de nos relations au sein même de la direction et avec nos partenaires de la communauté éducative et extrascolaire

PARTIE 2 :

Prioriser notre haut niveau de services autour de deux dynamiques : protéger et révéler

Sous partie 1 : PROTÉGER

- I / Protéger l'enfant et le jeune bouscatais dans sa santé dans son équilibre physique et psychologique
- II. Protéger l'enfant et le jeune bouscatais dans son environnement physique

Sous partie 2 : (Se) révéler

- I / Révéler le Monde
- II / Se révéler dans ses capacités

Sommaire Partie 1

PARTIE 1 :	8
Permettre à chaque enfant et chaque jeune bouscatais d'accéder au socle d'un haut niveau de services	8
Sous partie 1 : Accueillir chaque enfant et chaque jeune bouscatais :	9
I / Principe volontariste et historique au Bouscat : l'accueil de tous	9
1. Etat des lieux	9
1.1. Qui accueille-t-on ?	9
1.2. Un maillage de structures sur le territoire et une adaptation de l'offre au besoin	10
1.2.1. Structures scolaires	10
1.2.2. Structures péri et extrascolaires	10
1.2.3. Le service "Info Jeunes"	11
1.3. Quelques données chiffrées	12
1.3.1. A l'école	12
1.3.2. En dehors de l'école	13
2. Axes de progrès	15
2.1. Assurer la veille de données froides pour mieux anticiper l'adaptation de l'offre aux besoins	15
2.2. Organiser une coordination jeunesse (11 – 25 ans)	15
2.3. Améliorer les outils de communication	15
2.4. Accompagner la prise de parole des jeunes et prendre en compte leurs besoins	16
II / Adaptation aux singularités	17
1. Adaptation à toute forme de handicap	17
1.1. Etat des lieux	17
1.1.1. Les 3-10 ans, un accueil volontariste	17
1.1.2. Les enfants de plus de 12 ans	19
1.2. Axes de progrès	20
1.2.1. Anticiper et préparer l'accueil de l'enfant, du jeune	20
1.2.2. Renforcer les liens entre les représentants de la communauté éducative	21
1.2.3. Former les agents	22
1.2.4. Recruter des spécialistes dédiés	22

1.2.5. Travailler sur l'accessibilité des locaux et l'ergonomie adaptée du matériel	22
2. Adaptation au niveau de revenus des familles	24
2.1. Etat des lieux	24
2.1.1. Historique	24
2.1.2. Evolution des quotients familiaux entre 2014 et 2020	24
2.2. Axes de progrès	26
2.2.1. Une refonte de la méthode de calcul du quotient familial	26
2.2.2. Une refonte des grilles tarifaires ou une remise en question du type même de tarification	28
2.2.3. Une veille permanente de l'adéquation de l'offre à la sociologie bouscataise	29
3. Adaptation aux enfants et/ou à leur famille ne maîtrisant pas la langue	31
3.1. Etat des lieux	31
3.2. Axes de progrès	32
3.2.1. Favoriser une meilleure connaissance des publics concernés par l'organisation d'une réelle coordination	32
3.2.2. Améliorer l'accueil et la communication à destination des familles allophones	32
3.2.3. Améliorer l'inclusion des enfants dans nos structures et à l'école	33
4. Adaptation pour l'inclusion numérique	34
4.1. Etat des lieux	34
4.2. Axes de progrès	35
4.2.1. Fluidifier techniquement l'accès aux usages et services numériques.	35
4.2.2. accompagner les familles dans l'utilisation des outils du pôle	35
4.2.3. Participer à l'orientation des familles dans la sphère numérique.	36
4.2.4. Maintenir les alternatives au 100 % numérique	36
4.2.5. Accompagner les jeunes dans l'utilisation de l'ordinateur et des données numériques.....	36
4.2.6. Créer des passerelles entre l'espace numérique du service "Info Jeunes" et l'espace numérique de la médiathèque.....	36
Sous partie 2 : Maintenir notre haut niveau de services	38
I / Grâce à de "bons agents, au bon nombre, avec une bonne gestion de leurs emplois du temps"	38
1. De "bons" agents.....	39
1.1. Le recrutement.....	39
1.1.1. Etat des lieux	39
1.1.2. Axes de progrès	40
1.2. La formation	40
1.2.1. Etat des lieux	40

1.2.2. Axes de progrès	41
1.3. L'adaptation aux singularités.....	42
1.3.1. Etat des lieux	42
1.3.2. Axes de progrès	42
2. Le bon nombre d'agents.....	42
2.1. Le temps de travail des agents.....	42
2.1.1. Etat des lieux	42
2.1.2. Axes de progrès	44
2.2. Le remplacement des agents	44
2.2.1. Etat des lieux	44
2.2.2. Axes de progrès	46
3. La bonne gestion des emplois du temps	46
3.1. Sur le temps scolaire	46
3.1.1. Etat des lieux	46
3.1.2. Axes de progrès	47
3.2. Sur les vacances scolaires.....	47
3.2.1. Etat des lieux	47
3.2.2. Axe de progrès.....	48
II / Grâce à l'accès à des locaux sécurisés, sains, accessibles et fonctionnels :.....	50
1. Des locaux sécurisés	50
1.1. État des lieux	50
1.1.1. Sécurité incendie	50
1.1.2. Sécurité Intrusion	51
1.1.3. Sécurité Risques Majeurs	52
1.1.4. Sécurité Bâtiments	53
1.2. Axes de progrès	54
1.2.1. Sécurité incendie	54
1.2.2. Sécurité Intrusion	55
1.2.3. Sécurité Risques Majeurs	55
1.2.4. Sécurité des Bâtiments	55
2. Des locaux sains et confortables	56
2.1. État des lieux	56
2.2. Axes de progrès	57
3. Des locaux accessibles	58
3.1. État des lieux	58
3.2. Axes de progrès	59

4. Des locaux fonctionnels.....	60
4.1. État des lieux	60
4.1.1. Petits travaux d'entretien.....	60
4.1.2. Ergonomie et praticité.....	60
4.2. Axes de progrès	61
4.2.1. petits travaux d'entretien.....	61
4.2.2. Ergonomie et praticité.....	61
III / Grâce à du mobilier adapté et une gestion raisonnée des fournitures	62
1. Etat des lieux	62
1.1. Type de dépenses	62
1.2. Commandes de mobilier	64
1.3. Commandes de fournitures.....	64
1.3.1. Commandes de fournitures scolaires.....	64
1.3.2. Commandes de fournitures d'entretien.....	65
2. Axes de progrès	66
IV / Grâce à une optimisation de nos relations au sein même de la direction et avec nos partenaires de la communauté éducative et extrascolaire	67
1. Etat des lieux	68
1.1. Etat des lieux interne.....	68
1.2. Des relations du pôle avec nos partenaires de la communauté éducative et extrascolaire	69
1.2.1. Les relations des agents du pôle avec les familles	70
1.2.2. Les relations des agents du pôle avec les représentants des centres sociaux.....	70
1.2.3. Les relations des agents du pôle avec les représentants de l'Education Nationale	71
1.2.4. Les relations des agents du pôle avec les autres institutions	72
2. Axes de progrès	72
2.1 Des relations au sein du pôle	72
2.2. Des relations du pôle avec nos partenaires de la communauté éducative et extrascolaire	73
2.2.1. Les relations des agents du pôle avec les enseignants	74
2.2.2. Les relations des agents du pôle avec les familles	74
2.2.3. Les relations des agents du pôle avec les centres sociaux.....	74
2.2.4. Les relations des agents du pôle avec les autres institutions/partenaires	75

PARTIE 1 :

Permettre à chaque enfant et chaque jeune bouscatais d'accéder au socle d'un haut niveau de services

Nous devons accueillir chaque enfant et chaque jeune bouscatais dans le respect de nos obligations légales et plus globalement dans celui de l'égalité républicaine, en tenant compte des singularités, voire des vulnérabilités de certains d'entre eux et/ou de leur famille. **Cet accueil constitue un haut niveau de service** : il est possible grâce aux agents qui le font vivre, à la qualité des relations que nous entretenons avec nos partenaires de la communauté éducative et à celle des locaux et fournitures que nous mettons à disposition.

La crise Covid et la pression financière imposent la mise en œuvre d'axes de progrès.

Sous partie 1 : Accueillir chaque enfant et chaque jeune bouscatais :

I / Principe volontariste et historique au Bouscat : l'accueil de tous

1. Etat des lieux

1.1. Qui accueille-t-on ?

Quel que soit l'âge des enfants et des jeunes, la Ville du Bouscat ouvre des possibilités pour l'accueil de tous les bouscatais.

Par principe, tous les enfants bouscatais de 3 à 10 ans, peuvent être scolarisés sans restriction dans les écoles publiques de la ville et par extension à cette règle, dans les structures péri et extrascolaires municipales.

Les capacités des structures municipales permettent l'accueil de tous les enfants inscrits selon leurs besoins. L'accueil périscolaire est accessible sans réservation préalable. Les mercredis et les vacances doivent être réservés au plus tard 2 semaines à l'avance.

Au-delà de 10 ans, la clause de compétence obligatoire de la Ville n'est plus engagée, mais de nombreuses actions et projets sont déployés sur le territoire et relayés, à l'échelle de la Direction par le service « Info jeunes ».

Néanmoins, les enfants et jeunes accueillis dans les structures ne sont pas tous bouscatais. Certains enfants scolarisés dans les écoles publiques n'habitent pas la commune, mais cela relève d'anciennes pratiques, lorsqu'il était important pour la ville d'accueillir des enfants pour ne pas fermer de classes. Cette logique s'inverse aujourd'hui et l'on constate que la proportion est la plus importante en CM1/CM2. L'accueil des enfants hors commune est exceptionnel et ceux qui restent sont des enfants qui habitaient au Bouscat et qui ont déménagé mais qui finissent leur scolarité, des enfants de personnes travaillant sur la commune (commerçants, fonctionnaires de mairie, etc.).

Par extension de dérogation scolaire, les enfants domiciliés hors Bouscat mais scolarisés sur l'une des écoles publiques bénéficient des accueils péri et extra scolaires. A la marge, d'autres dérogations sont accordées après étude de dossier.

Le service « Info jeunes » accueille quant à lui, inconditionnellement, des jeunes de 12 à 25 ans, qu'ils soient bouscatais ou non.

1.2. Un maillage de structures sur le territoire et une adaptation de l'offre au besoin

1.2.1. *Structures scolaires*

Les **9 écoles publiques** sont mises à disposition de l'Education Nationale pour l'accueil des enfants de primaire :

- ❖ **5 écoles maternelles** (26 classes au total) : Centre, Chenille verte, Ermitage, Jean Jaurès, Lafon Féline
- ❖ **4 écoles élémentaires** (soit 44 classes) : Centre 1, Centre 2, Jean Jaurès, Lafon Féline

Elles accueillent les enfants de 3 à 10 ans, de 8h30 à 16h30, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Deux écoles privées sont présentes sur le territoire (Jeanne d'Arc et Sainte-Anne).

Trois collèges accueillent les bouscatais : Jean Moulin, Ausone et Sainte-Anne.

1.2.2. *Structures péri et extrascolaires*

Présents sur les 9 écoles, les accueils périscolaires permettent aux enfants de venir le matin, de 7h30 à 8h30 et le soir, de 16h30 à 18h30.

Le mercredi, des accueils périscolaires sont ouverts sur plusieurs écoles et sur la Chêneraie, de 7h30 à 18h30.

Ces prestations municipales répondent à la majorité des besoins comme le note la forte proportion du nombre d'enfants inscrits sur les activités. Cela traduit la cohérence des modalités de l'offre avec les besoins. Les parents ont le choix d'inscrire leurs enfants à la journée ou à la demi-journée les mercredis. Ces propositions paraissent adaptées à la pratique d'autres activités extrascolaires notamment associatives.

Pendant les vacances scolaires, plusieurs modalités d'accueil sont proposées aux enfants et jeunes.

Les accueils de loisirs municipaux : Chêneraie et Jean Jaurès pour les 3-9 ans, Les Ecus pour les 10-12 ans

7 semaines de vacances sportives pour les jeunes jusqu'à 15 ans.

Des accueils collectifs de jeunes sont proposés par les 2 centres sociaux de la ville (Ricochet et Carrousel), mercredis et vacances. Ces associations permettent également aux jeunes de mener différents projets tout au long de l'année, de participer à des animations et de bénéficier d'un accompagnement à la scolarité.

De nombreuses activités extrascolaires sont en outre proposées aux jeunes par le tissu associatif : sport, culture, art, etc.

1.2.3. Le service "Info Jeunes"

Le service "Info Jeunes", a pour vocation à recevoir tous les jeunes de 12 à 25 ans de façon anonyme et gratuite (charte nationale). Les jeunes peuvent faire appel au service pour toute question, qu'il s'agisse des études, de la recherche d'emploi, de la vie quotidienne...

Des animations sont mises en place tout au long de l'année afin d'accompagner les jeunes tant au niveau de leur insertion sociale que professionnelle. Les temps forts tels que le salon jobs d'été, la Journée Jeunesse et Citoyenneté ou le forum santé permettent d'accueillir un large public. Les animations proposées au sein des centres sociaux, au sein de la Source permettent d'aller à la rencontre des jeunes au plus près de leur lieu de vie. La communication sous forme de flyers, d'affiches ou sur les réseaux sociaux permet de faire connaître l'Information Jeunesse.

Ce service partageant ses locaux avec la Mission Locale, une mixité de public est ainsi garantie au quotidien.

Les jeunes de 11 à 24 ans sont répartis de façon harmonieuse sur l'ensemble du territoire.

POPULATION / IRIS					Part des 11-24 ans dans la population du Bouscat	Part des 11-24 ans dans l'iris	Part des 11-24 ans de l'iris parmi les 11-24 ans
IRIS	TOTAL	11-17 ANS	18-24 ANS	11-24 ANS			
Ausone - Les Écus	3 296	286	254	540	2,26%	16,37%	15,20%
Barrière du Médoc	2 387	269	141	410	1,72%	17,19%	11,56%
Centre - Ermitage	2 232	175	93	268	1,12%	11,99%	7,54%
Chêneraie - Lavigne	2 614	268	164	431	1,81%	16,50%	12,15%
Hippodrome - Lafon-Féline	2 395	187	191	378	1,58%	15,78%	10,65%
Jean-Jaurès - Ravezies	2 901	168	205	373	1,56%	12,87%	10,52%
Jean-Moulin	2 424	188	191	379	1,59%	15,64%	10,68%
La Garenne - Baudin	2 901	198	180	378	1,58%	13,02%	10,64%
Marceau - Tivoli	2 720	117	276	393	1,65%	14,44%	11,07%
Le Bouscat	23 869	1 856	1 694	3 550	14,87%	-	100,00%

Source : Projet Jeune 2021 Ricochet – INSEE 2016

Le maillage territorial composé des deux centres sociaux, de l'accueil de loisirs 10 – 12 ans des Ecus, des associations sportives et culturelles, des collèges, de la médiathèque, de la Mission Locale et du service “Info Jeunes” permet de toucher les jeunes au plus près de leurs lieux de vie.

Cette logique territoriale veut permettre aux jeunes qui le souhaitent d'avoir un professionnel à leur écoute tout en ayant la possibilité d'être dirigé vers l'acteur le plus pertinent en fonction de leurs besoins.

Les différentes structures jeunesse travaillent, dès qu'elles le peuvent, en concertation afin d'être complémentaires. Cependant les contraintes liées à une forte activité et une charge de travail importante ne permettent pas toujours cette coordination.

1.3. Quelques données chiffrées

Selon les derniers chiffres de l'INSEE de **2016**, le Bouscat comptait **23 869 habitants**.

Les 5623 jeunes de 3 à 24 ans représentent 23.5% de la population bouscataise. 2073 enfants de 3 à 10 ans, soit 8,5% des bouscatais et 3550 jeunes de 11 à 24 ans, soit 15% de la population.

1.3.1. A l'école

Depuis 2012, les effectifs accueillis sont variables, mais s'inscrivent dans une stabilité globale (cf. tableaux ci-dessous). Ils fluctuent également tout au long de l'année, entre départs et arrivées, sur un delta d'une trentaine d'enfants (-15 à +15 en fonction des périodes).

EFFECTIFS MATERNELLES						
	MCE	MCV	MER	MJJ	MLF	TOTAL
2012	133	126	112	137	121	629
2013	130	133	104	137	125	629
2014	130	134	108	141	128	641
2015	139	131	110	140	127	647
2016	138	133	112	139	130	652
2017	145	140	116	143	138	682
2018	147	137	120	146	140	692
2019	145	133	118	162	132	690
2020	133	123	110	175	126	667

EFFECTIFS ELEMENTAIRES					
	CENTRE 1	CENTRE 2	JJE	LFE	TOTAL
2012	264	235	258	261	1018
2013	258	234	257	252	1001
2014	255	237	241	239	972
2015	250	218	244	245	957
2016	262	233	262	260	1017
2017	276	246	263	251	1036
2018	266	259	260	256	1041
2019	263	259	249	250	1021
2020	277	267	245	260	1049

En 2020, en plus des 1716 enfants scolarisés dans les 9 écoles publiques (5 maternelles et 4 élémentaires), 330 bouscatais de 3 à 10 ans fréquentent les 2 écoles privées sous contrat du Bouscat : les écoles Jeanne d'Arc et Sainte Anne.

En outre, Le Bouscat est entouré de plusieurs écoles privées sous contrat et hors contrat (Tivoli, Grand Lebrun, L'Assomption, etc.). Il faut donc noter qu'une part des enfants de 3 à 10 ans fréquente également ces établissements. Cela explique le fait que pour une population quasi-identique, le Bouscat ait moins d'écoles qu'une ville comme Eysines.

A noter que sur l'effectif total, une centaine n'habite pas la commune.

Les trois collèges accueillent 1582 jeunes.

Le collège Jean Moulin (374 élèves) accueille principalement des bouscatais contrairement aux collèges Ausone (665 élèves) et Sainte Anne (543 élèves). En effet, le collège Ausone accueille de nombreux brugeais, quant au collège Sainte Anne les élèves habitent le Bouscat mais aussi les communes adjacentes. D'autres établissements privés accueillent des bouscatais (Tivoli, Grand Lebrun, L'Assomption).

1.3.2. En dehors de l'école

Les accueils péri et extrascolaires accueillent 1710 enfants âgés entre 3 et 10 ans dont 1610 sont bouscatais soit 77 % des enfants de cette tranche d'âge.

1566 enfants sont inscrits aux accueils de loisirs les mercredis ou vacances.

Pendant les vacances, 1478 enfants de 3 à 10 ans sont inscrits aux ALSH proposés par la ville dont :

- ❖ 1409 sont bouscatais, soit 68 % de cette tranche d'âge.
- ❖ 75 % des enfants scolarisés sur les écoles publiques de la ville, soit 1293.
- ❖ 185 sont scolarisés hors écoles publiques de la ville.

Les accueils de loisirs ont connu une forte augmentation de leur fréquentation notamment le mercredi (65 %) entre 2010 et 2020. Pour pallier cette évolution de la demande, de nouvelles structures ont été ouvertes : ALSH Jean Jaurès en 2012 (mercredis et vacances) et APS maternelle Centre et Lafon Féline (mercredis) en janvier 2020. Cette adaptation de l'offre aux besoins témoigne d'une volonté politique forte d'accès à tous aux services publics.

Parmi les différentes autres structures qui accueillent et accompagnent les jeunes sur le territoire :

- ❖ **100 collégiens sont accueillis sur l'accueil de loisirs des Ecus (10-12 ans)** ou sur les vacances sportives (jusqu'à 15 ans).
- ❖ **104 jeunes bouscatais de 11 à 25 ans sont adhérents au Centre social Ricochet.** Les activités régulières de l'association touchent plus de 200 jeunes (qui ne sont pas tous bouscatais).
- ❖ **Le Carrousel accueille 85 jeunes bouscatais de 11 à 25 ans** (année scolaire 2019-2020). En ce qui concerne l'action jeunesse en lien avec le QPV (chantiers éducatifs, Place aux jeunes, coopérative jeunesse, projet Ville Vie Vacances, etc.) le centre social touche une quarantaine de jeunes bouscatais entre 14 et 25 ans.
- ❖ **La Mission Locale a en contact 340 jeunes bouscatais de 16 à 25 ans**, parmi ces jeunes 315 ont eu un suivi individuel au cours de l'année. En 2020, 122 jeunes ont été reçus pour un premier accueil.
- ❖ **La médiathèque compte 1457 jeunes inscrits de 11 à 25 ans.** (chiffres 2019).
- ❖ **L'USB accueille 1411 jeunes de 11 à 20 ans dont 645 Bouscatais.**

Plus qu'un principe, l'accès à tous constitue une valeur phare de la politique jeunesse de la Ville du Bouscat. L'offre pour les 3-10 ans et son caractère obligatoire, permet d'adapter l'offre aux besoins avec réactivité.

Les jeunes (11-25 ans) préparent leur avenir et s'apprêtent à entrer dans la vie active. Il paraît important de permettre à tous les jeunes bouscatais d'avoir accès à l'information et à un accompagnement personnalisé dans les domaines de l'insertion sociale et professionnelle. L'accès à la culture et aux loisirs pour tous les jeunes est aussi indispensable à leur épanouissement.

Dans le contexte récent, propice à éloigner l'usager du service public du fait du risque sanitaire et des restrictions d'accès aux lieux publics, les services ont su se renouveler en développant des outils numériques. Dématérialisation des documents "jeunesse" au service "Info Jeunes", rendez-vous et prise de rendez-vous dématérialisés, inscriptions aux services en ligne, etc.

Fort de ce constat, des axes de progrès peuvent être envisagés.

2. Axes de progrès

Par principe, l'offre d'accueil des 3-10 ans relie les enfants aux structures du territoire. En grandissant, la population jeune n'étant pas un public captif, il peut paraître parfois compliqué de les toucher et de les impliquer dans la vie du territoire.

De plus, il n'y a pas de lycée ni d'écoles supérieures sur le territoire. A partir de 15 ans, les jeunes sont donc scolarisés en grande majorité à Bordeaux, qui devient leur territoire et leur point d'attache de substitution.

Il semble donc nécessaire de tendre vers des conditions d'accès au service public pour tous, sans rechercher nécessairement à toucher la totalité des publics.

2.1. Assurer la veille de données froides pour mieux anticiper l'adaptation de l'offre aux besoins



Récolte systématique des données statistiques par IRIS. (A chaque inscription par exemple).

- *INDICATEURS : Adaptation de nos outils et procédures pour récolter les données en 9 iris / Partager une analyse des besoins sociaux en interne et en externe / Réalisation d'une analyse des besoins sociaux*

2.2. Organiser une coordination jeunesse (11 – 25 ans)



A l'échelle territoriale une coordination serait nécessaire afin de gagner en visibilité et en pertinence. Une coordination permettrait d'assurer une veille concernant la jeunesse et d'adapter au mieux les propositions faites aux jeunes en fonction des besoins repérés.

- *INDICATEURS : Diversité des domaines d'interventions des partenaires impliqués dans une démarche partenariale autour de la jeunesse / Nombre de projets transversaux conduits sur une année.*

2.3. Améliorer les outils de communication



Les jeunes n'ont pas toujours une visibilité sur les possibilités qui s'offrent à eux sur le territoire. Il peut ainsi sembler pertinent de questionner les modes de communication en direction des jeunes afin de leur donner accès à une information complète, claire et adaptée. Des outils de communication pourraient ainsi voir le jour et permettre aux jeunes d'avoir une meilleure vision de ce qui leur est proposé.

- *INDICATEURS : Création de nouveaux outils de communication / Nombre de connexions (si outil numérique)*

2.4. Créer une Charte du Vivre ensemble

 **Organiser des ateliers partenariaux autour de la laïcité et de toutes les formes de harcèlements.** De ces rencontres, nous pourrions ainsi créer un outil, sous la forme d'un document engageant les différents acteurs des temps de l'enfant.

- INDICATEURS : Elaboration d'une Charte

II / Adaptation aux singularités

1. Adaptation à toute forme de handicap

1.1. Etat des lieux

Nous n'avons pas de chiffres consolidés concernant les enfants porteurs de handicap qui sont susceptibles d'avoir besoin de nos services.

Grâce à des textes nationaux, l'intégration d'enfants porteurs de handicap est devenue une nécessité, une obligation. De fait, leur nombre a sensiblement augmenté au sein des écoles et des ALSH.

En revanche, cette inclusion se fait encore de façon empirique et selon la formalisation des demandes des familles volontaires.

Tous les enfants qui pourraient en avoir besoin ne sont vraisemblablement pas accompagnés ni n'accèdent à tous les services auxquels ils pourraient avoir droit.

1.1.1. Les 3-10 ans, un accueil volontariste

29 enfants porteurs de handicap sont répartis dans les 2 classes ULIS (Unité locale d'inclusion scolaire) des écoles Centre 1 et Centre 2. Les élèves d'ULIS sont affectés sur les différentes communes sur décision de la MDPH. Leur accueil est donc obligatoire, même s'ils sont domiciliés hors commune. A la rentrée 2020, 13 d'entre eux étaient domiciliés hors commune.

Par ailleurs, une dizaine d'enfants porteurs de handicap sont scolarisés dans des classes "classiques" et répartis dans les différentes écoles selon leur lieu de domicile.

Nombre d'enfants porteurs de handicap / Nombre d'AESH									
	MCE	MCV	MER	MJJ	MLF	C1	C2	EJJ	ELF
Nb enfants	1	2	0	2	1	22	22	2	2
Nb AESH	1	2	0	1+1 à venir	1	11	9	1+1 à venir	0

Chaque enfant scolarisé sur les écoles à accès aux services municipaux. **5 animateurs ou AESH sont déployés sur les écoles pour assurer l'accompagnement des enfants sur le temps méridien.**

De façon volontariste, les accueils de loisirs accueillent également tout enfant bouscatais scolarisé dans des instituts spécialisés (IME, ITEP, ...).

Ainsi, parmi les 10 enfants porteurs de handicap accueillis en ALSH, 3 sont scolarisés dans des instituts spécialisés.

Dans une logique de réussite d'inclusion, le service animation adapte le lieu d'accueil aux particularités du handicap : du renfort collectif (ex : groupe Ulis) à l'accompagnement individuel. Dans une optique de cohérence éducative et de besoin de repères de l'enfant, le recrutement des AESH accompagnant les enfants sur les temps de classe (contrat éducation

nationale) est privilégié sur les temps municipaux. Si cette option ne peut être retenue, cette mission est proposée aux équipes d'animation et sur la base du volontariat.



Dans certains cas, les familles sont accompagnées par la plateforme Récréamix qui a pour mission de rassembler tous les acteurs éducatifs (familles, animateurs, professionnels médico-sociaux) afin de travailler l'inclusion de l'enfant sur les structures de loisirs. Le lieu d'accueil le mieux adapté peut être ainsi défini tant les facteurs environnementaux peuvent être importants dans des cas d'autisme par exemple. D'autres modes d'accueils peuvent aussi être conseillés au sein de

structures plus petites notamment (centre sociaux).

Un travail collaboratif est engagé entre les services municipaux et l'ensemble des acteurs éducatifs (famille, éducation nationale, professionnels médico-sociaux, associations spécialisées) pour favoriser la réussite d'inclusion. Les modalités et choix des lieux d'accueil peuvent alors être choisis au plus près des besoins de chaque enfant, le matériel adapté, les équipes préparées. Ce travail reste aujourd'hui de l'initiative de chacun selon ses propres besoins ou urgences. Souvent, ce sont les équipes en lien avec l'enfant qui font remonter des informations sur le comportement spécifique de l'enfant.

Les travaux de mise aux normes accessibilité opérés dans tous les bâtiments municipaux garantissent l'accès aux services. **Certains espaces des locaux restent inaccessibles ou difficilement praticables (étage ALSH Chêneraie, cours bosselées).**

Selon le degré d'autonomie de chacun, la question de la réussite de l'accueil des enfants peut se poser. Les structures restent des lieux de vie collectifs avec leurs limites d'individualisation de l'encadrement ou encore d'adaptabilité des espaces et des locaux. Bien que soutenues par de nombreuses ressources partenariales, les équipes ne disposent pas d'agent formé dans la filière médico-sociale avec des compétences spécifiques à ce public. Certains enfants accueillis restent en difficulté de socialisation dans cet environnement. Les indicateurs de réussite d'inclusion sont difficiles à définir.

Sans solution d'accompagnement idéale à certaines pathologies ou comportements, les liens avec les autres enfants peuvent devenir conflictuels, notamment dans le cas de troubles mentaux ou psychiques.



Même s'il s'avère difficile de mesurer la réussite de l'inclusion de certains enfants, leur accueil permet à minima de proposer des temps de répit aux familles.

Pour ce qui est du Carroussel, le site de la Chêneraie accueille 8 jeunes porteurs de handicap (troubles du comportement, retard scolaire). Il est à noter que les locaux ne sont pas accessibles à l'étage aux jeunes porteurs d'un handicap physique.

Le site de Lyautey accueille également 8 jeunes porteurs de handicap lors de l'accueil de loisirs et des sorties familles.

Dans les écoles multisports de la ville, l'éducateur sportif intègre directement les enfants des classes ULIS dans le groupe lorsque cela est possible (selon le degré d'handicap) car il est seul dans l'installation sportive, et doit assurer la sécurité de tous.

Concernant les vacances sportives, à ce jour aucune famille n'a fait de demande d'inscription.

L'USB Tir à l'arc propose des créneaux handisports mais la communication sur l'accueil de ce public demeure trop faible.

A la piscine, les enfants porteurs d'un handicap (enfants mal-voyants, autistes, etc.) sont intégrés directement dans les différents groupes (bébés nageurs, jardin aquatique, leçons de natation).

1.1.2. Les enfants de plus de 12 ans

Tout jeune de 12 à 25 ans peut être reçu au sein du service "Info Jeunes", pour cela il est important que l'équipe soit formée afin d'assurer un accueil adapté à chaque jeune.

L'équipe ne peut pas anticiper la venue d'un jeune porteur de handicap, l'accueil est donc adapté aux particularités de chacun. La question du handicap est régulièrement abordée au sein de l'équipe, qu'elle porte sur les conditions d'accueil dans le service et sur l'accompagnement des jeunes porteurs de handicap (recherche d'emploi, de stages, loisirs...). Les jeunes porteurs d'un handicap mental sont certainement les plus compliqués à accueillir et à accompagner, en effet, ceci peut parfois mettre l'équipe en difficulté. Les formations centrées sur la gestion des conflits ne suffisent pas à désamorcer des situations compliquées. Afin de recevoir tous les jeunes, le BIJ a déménagé en 2019. Les anciens locaux ne permettaient pas un accueil aisément accessible aux personnes à mobilité réduite. Aujourd'hui un ascenseur permet l'accès à tous les jeunes.

Le nombre d'accueils de jeunes en situation de handicap n'est pas comptabilisé au sein du service "Info Jeunes" en revanche, il reçoit approximativement une dizaine de jeunes chaque année pour un accompagnement au niveau de la recherche d'emploi (création d'un CV, écriture d'une lettre de motivation, mise en relation offres d'emploi...), en effet lors de la conception d'un outil de recherche d'emploi il est possible à l'équipe d'identifier un jeune porteur de handicap, dans d'autres situations d'accueil cela est très difficile (accueil anonyme, handicaps "invisibles"). Nous pouvons constater que le service ne reçoit que très rarement des jeunes porteurs de handicap de 10 à 15 ans ou moins ils ne sont pas identifiés. Les jeunes porteurs de handicaps (16 – 25 ans sortis du système scolaire) sont essentiellement

suivis par la Mission Locale *Technowest*, antenne de Mérignac, en effet un conseiller est spécialisé dans ce domaine.

Au sein du Centre social Ricochet, le service “Info jeunes” organise des débats et des soirées parentalité. Ricochet accueille des enfants et jeunes porteurs de handicap tant des adhérents, que des enfants des groupes des centres de loisirs et occasionnellement des jeunes en exclusion scolaire.

Une responsable ainsi qu'une psychologue Education Nationale au Collège Jean-Moulin s'occupe des suivis des enfants porteurs de handicap en élémentaire et fait le lien avec les collèges.

Au collège Ausone il y a une classe Ulis pour les jeunes porteurs de handicap.

Dans le cadre sportif, seul le tir à l'arc et la piscine proposent du handisport.

1.2. Axes de progrès

1.2.1. *Anticiper et préparer l'accueil de l'enfant, du jeune*

 **Favoriser les conditions d'un suivi des enfants/jeunes porteurs de handicap du plus jeune âge à 25 ans**

- INDICATEUR : *Etablissement d'un dispositif particulier au long court (notamment à partir du collège et après)*

 **Favoriser la communication aux familles sur la démarche de la municipalité pour l'inclusion** (site internet de la ville, communication aux directeurs d'école, flyer)

- INDICATEUR : *Nombre de campagnes de communication*

 **Faire le lien systématique entre inscription scolaire et service animation**

- INDICATEUR : *Information via Technocarte*

 **Faire le lien entre équipe éducative dès l'école maternelle et le service éducation**

- INDICATEUR : *Nombre de signalements au service éducation par directeurs école*

 **Créer une communication entre le service petite enfance / le service jeunesse et acteurs associatifs/ et Optimum (privé ?)**

- INDICATEUR : *Nombre de réunions ensemble*

 **Proposer aux familles identifiées de prendre rendez-vous avec le responsable du service éducation** afin de déterminer la problématique et ainsi établir un climat de confiance permettant aux familles de transmettre toutes les informations nécessaires

- INDICATEUR : *Nombre de RDV établis*



Améliorer les conditions d'accueil en ALSH et pour y parvenir favoriser un accueil progressif, adapté et l'ajuster

- *INDICATEURS : Nombre de RDV avec les familles / Réflexion pour un tarif adapté au besoin avéré d'aménagement de la journée (ALSH vacances).*



Créer des rencontres entre les responsables de structures ALSH et le médecin scolaire afin d'établir un Projet d'accueil individualisé

- *INDICATEUR : Nombre de réunions avec les médecins scolaires*



Augmenter nos capacités à développer le handisport

- *INDICATEURS : Nombre d'adhérents à l'USB / Nombre de participants à l'EMS et vacances sportives*

1.2.2. Renforcer les liens entre les représentants de la communauté éducative



Garantir les liens entre les différents services internes dans le respect de la confidentialité des données.



Renforcer la mise en commun des informations essentielles entre les services (PAI, dossier MDPH).



Créer une cellule avec le Service petite enfance avec pour objectif d'échanger sur les situations des enfants dans le cadre de la passerelle crèche/école/ALSH, en toute transparence avec les familles

- *INDICATEURS : Nombre de participations aux équipes éducatives / Nombre de réunions avec le service PE*



Assurer les liens avec les partenaires :

- Avec le CAMPS (établissement médico-social chargé de la prise en charge précoce des problématiques de handicap chez les enfants de 0 à 6 ans).
 - Avec le CSMI (Centre de Santé Mentale Infantile) à la suite des observations des équipes
 - La cellule Ressource Handicap de la PMI
 - La PMI de secteur
 - APIMI (Association pour l'innovation en matière d'intégration)
 - Association Nuage Bleu.
-
- *INDICATEURS : Nombre d'échanges interservices – assos / Nombre de participation des services municipaux dans les équipes éducatives*

1.2.3. Former les agents

-  **Renforcer** la formation des agents
-  **Nommer des ATSEM référents** auprès d'enfants porteurs de handicap pour pallier le recrutement souvent long d'un AESH
-  **Contacter le rectorat qui peut proposer des formations spécifiques aux AESH et animateurs** (M. le Maire doit en faire la demande)
-  **Etablir un partenariat avec le Centre d'Action Médico-Sociale (Camps Audiologie)** qui accompagne l'enfant et l'équipe dans le langage des signes pour les enfants malentendants
 - *INDICATEURS : Nombre d'heures de formation des accompagnants / Nombre d'heures autres agents animation - éducation*

1.2.4. Recruter des spécialistes dédiés

-  **Recruter, dans l'idéal, un ou plusieurs éducateurs** qui seraient présents sur nos structures à la fois pour former, conseiller les équipes sur cet accueil spécifique mais pourrait aussi être l'interlocuteur privilégié des familles. Ce ou ces éducateurs feraient partie intégrante de l'équipe d'animation et tourneraient sur les structures en fonction des besoins. Ils seraient à la recherche de financements, assureraient le partenariat et le suivi sur le terrain et ce, à tout moment de la vie de l'enfant de 0 à 25 ans.
-  **Recruter, selon les besoins d'un enfant (ex : gestes techniques : type gastrostomie), une infirmière-puéricultrice, ou d'un psychologue (troubles du comportement), ponctuellement sur les ALSH, à l'exemple des crèches de la Commune.**
 - *INDICATEURS : Nombre de réunions de régulation (équipes éducatives, points d'étape accueils ALSH, référent handicap) / Nombre de personnels spécialisés*

1.2.5. Travailler sur l'accessibilité des locaux et l'ergonomie adaptée du matériel

-  **Prioriser les travaux d'amélioration de l'accessibilité des structures municipales** (notamment les salles de sport. Au BIJ : pas de repères en braille pour les mal-voyants, ni sur les murs ni au sol par ex) et à plus grande échelle, de l'espace public
 - *INDICATEUR : Budget travaux (liquidation) pour l'accessibilité*
-  **Augmenter la dotation équipement / matériel en fonction du handicap** : accessibilité, bureau spécifique et matériels éducatifs, moyens mis à disposition des encadrants (ex.

téléphone pour les directeurs d'école...), capacité de développement du dispositif handisport

- *INDICATEURS : Budget achat matériels spécifiques / Diagnostic pour l'amélioration de l'accueil des personnes sourdes et muettes / Plan d'action à définir pour les jeunes*

2. Adaptation au niveau de revenus des familles

2.1. Etat des lieux

2.1.1. Historique

Les services à l'enfance à partir de 3 ans qui font l'objet d'une facturation sont les suivants : *restauration scolaire, accueil périscolaire, accueils de loisirs, vacances sportives, école multisports, étude surveillée, piscine municipale et école de musique*.

Dans un souci de solidarité et d'équité, Monsieur le Maire a demandé en 2015 une refonte du système de facturation afin que chaque famille participe en fonction de ses capacités financières et de la composition de son foyer. C'est dans ce contexte qu'ont été repensées les grilles tarifaires des services municipaux qui intègrent depuis lors **neuf tranches de quotients**. De plus, la réduction de 25% appliquée à partir du second enfant pour les fratries accueillies, a été généralisée à l'ensemble des prestations périscolaires municipales.

Les tarifs appliqués aux familles incluent donc désormais de manière systématique les réductions tarifaires qui pouvaient auparavant être accordées par le CCAS sans que les familles les plus en difficultés aient à faire quelque démarche que ce soit (si ce n'est transmettre les éléments nécessaires au calcul de leur QF).

Ainsi, depuis la rentrée de septembre 2016, toutes les activités municipales sont facturées en fonction du quotient familial (*voir mode calcul ci-après*).

$$QF = \frac{\text{revenus de la famille}^*}{\text{nombre de parts}^{**}}$$

Les revenus pris en compte sont les revenus nets imposables avant abattements fiscaux*. Le nombre de parts est établi comme suit : une part par parent (avec $\frac{1}{2}$ part complémentaire pour les familles monoparentales), une part par enfant**.

Exemples :

- ❖ *Nombre de parts pour un couple avec 3 enfants : 5 parts*
- ❖ *Nombre de parts pour un parent seul avec 2 enfants : 3.5 parts*

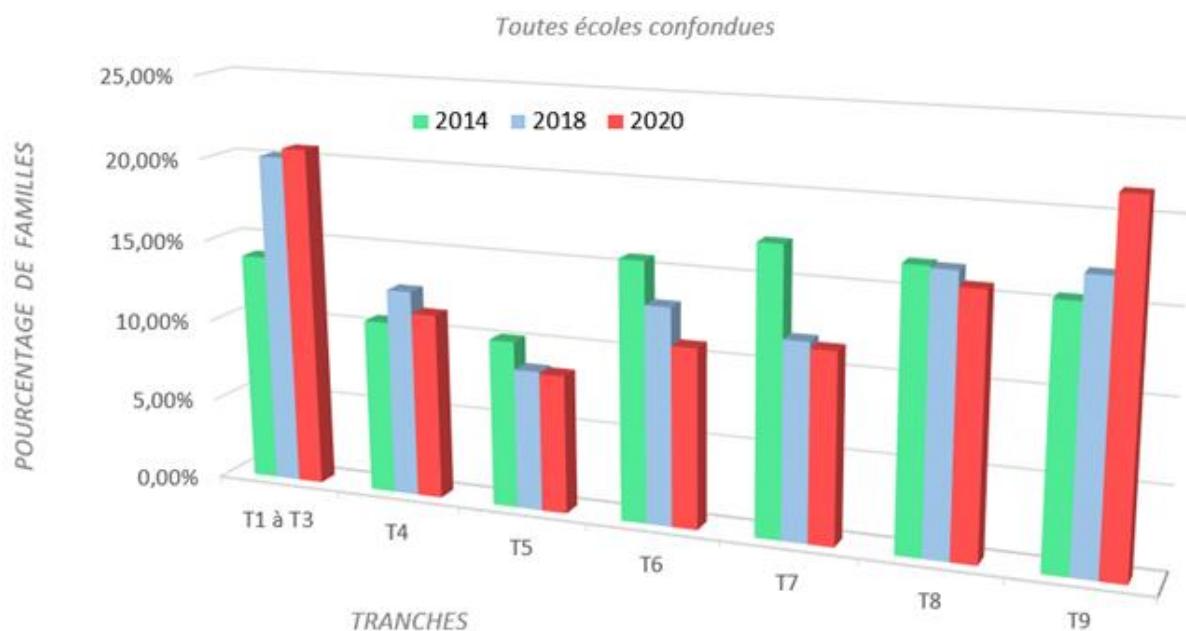
2.1.2. Evolution des quotients familiaux entre 2014 et 2020

Dans l'étude statistique ci-après, les tranches 1 à 3 ont été regroupées pour n'en former qu'une seule. Si la répartition initiale (prévoyant un pourcentage assez homogène de familles représentées dans chacune des sept tranches ainsi obtenues) dressait un portrait fidèle de la commune en 2014, six ans plus tard la photo est toute autre : en effet, les écarts se sont creusés.

Étude statistique des quotients familiaux

Tranches		2014		2018		2020	
		Nb enfants	%	Nb enfants	%	Nb enfants	%
T1	0-100	97	6,77%	210	13,08%	199	12,31%
T2	101-200	48	3,35%	47	2,93%	52	3,22%
T3	201-300	55	3,84%	67	4,17%	84	5,20%
T4	301-500	152	10,61%	203	12,64%	183	11,32%
T5	501-650	146	10,19%	137	8,53%	136	8,42%
T6	651-850	225	15,70%	211	13,14%	176	10,89%
T7	851-1100	248	17,31%	191	11,89%	186	11,51%
T8	1101-1500	240	16,75%	267	16,63%	254	15,72%
T9	1501 et +	222	15,49%	273	17,00%	346	21,41%
		1433	100,00%	1606	100,00%	1616	100,00%

La proportion de familles situées dans chacune des tranches intermédiaires (4 à 8) a diminué au cours des six dernières années et l'on observe une nette hausse du pourcentage de familles situées dans les tranches 1 à 3 (de 13,96 à 20,73%) et dans la tranche 9 (de 15,49% à 21.41%). Cette tendance pouvait s'observer dès 2018.



A ce stade, nous n'avons pas de répartition géographique des usagers des services à l'enfance en fonction de leur quotient familial.

2.2. Axes de progrès

2.2.1. Une refonte de la méthode de calcul du quotient familial

Pour une meilleure compréhension de la part des familles et afin de gagner du temps lors des inscriptions / renouvellements, il pourrait être envisagé de :



Refonder la méthode de calcul du quotient familial en s'inspirant de celle de la CAF.

Les familles s'y retrouveraient plus facilement. De plus, une attestation récente de la CAF permettrait un réel gain de temps lors des inscriptions / renouvellements. Cela permettrait en outre de calculer le quotient familial pour les nouveaux bouscatais qui n'ont pas encore de numéro d'allocataire CAF de la Gironde sans avoir recours à l'avis d'imposition.

Nombre de parts Mairie :

1 part par parent (avec une ½ part supplémentaire pour les familles monoparentales)

1 part par enfant à charge

Nombre de parts CAF :

1 ou 2 parents et 1 enfant = 2,5 parts*

1 ou 2 parents et 2 enfants = 3 parts*

1 ou 2 parents et 3 enfants = 4 parts*

1 ou 2 parents et 4 enfants = 4,5 parts*

*Au-delà du 4ème enfant, ajouter 0,5 part par enfant**

Pour chaque enfant handicapé, ajouter 0,5 part supplémentaire.

** Il s'agit des enfants à charge bénéficiaires de prestations familiales.*

Exemple :

*Avec notre méthode de calcul, un couple avec 2 enfants qui gagne 40 000€ par an, a un QF de 40 000 / 12 / 4 parts soit **833.33€** et se situe dans la **tranche 6**.*

*Avec la méthode CAF ce même couple aurait un QF de **1111€** et serait donc en **tranche 8**.*



Envisager la signature d'une convention avec la CAF de la Gironde permettant la transmission des QF des familles directement dans le logiciel *Technocarte* ? (cf. *Pessac*). Cela représenterait un réel gain de temps et limiterait les erreurs humaines potentielles. De plus, les familles sont de plus en plus nombreuses à demander un recalcul de leur quotient en cours d'année pour des raisons diverses (changement de la structure du foyer, baisse des revenus ou perte d'emploi, etc.). Cette convention entre la Mairie et la CAF permettrait, en cas de demande d'une famille, de prendre en compte l'actualisation des données faite par la CAF.

 Mettre à disposition des familles un outil permettant d'accéder plus facilement aux tarifs des différentes activités municipales. La ville de Mérignac propose par exemple sur son site, un simulateur en ligne intuitif (<http://www.merignac.com/estimation-tarifs-prestations-scolaires-periscolaires>).

Connaissez-vous votre Quotient Familial ?

Entrez votre quotient familial :

Estimez le coût des prestations scolaires à l'année :

Pour chacune des prestations proposées par la ville de Mérignac, indiquez pour votre/vos enfant(s) le nombre de journées estimées sur l'année et obtenez ainsi une estimation du coût annuel avec votre quotient familial de 847 €.

 Attention, cette simulation de tarifs vous est proposée à titre informatif.

Restauration

coût journalier : 1.9 €
coût annuel : 0 €

Accueil Périscolaire : Matin

coût journalier : 1 €
coût annuel : 0 €

Accueil Périscolaire : Soir

coût journalier : 1.5 €
coût annuel : 0 €

Accueil Périscolaire : Journée

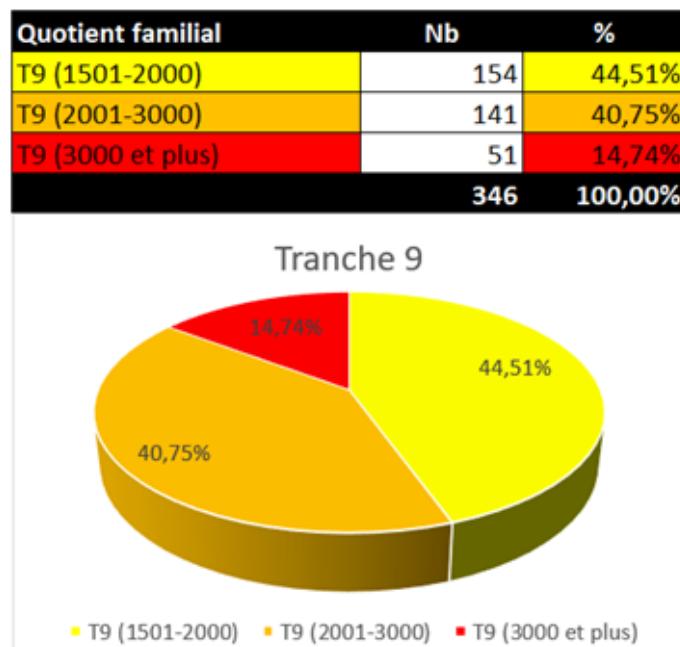
coût journalier : 2 €

Attention : si le mode de calcul de la CAF venait à être adopté, les curseurs des différentes tranches devraient impérativement être réactualisés.

2.2.2. Une refonte des grilles tarifaires ou une remise en question du type même de tarification

Nous l'avons vu, les écarts se sont creusés et les curseurs des différentes tranches semblent ne plus être en accord avec le niveau de vie des familles bouscataises. Considérant la forte augmentation du nombre de familles situées dans les tranches 1 et 9, il convient donc de :

- **Consolider la prise en compte des enfants des familles vivant dans le quartier politique de la ville** (Indicateurs : 117 enfants sont issus du quartier politique sur 1719 scolarisés soit 6.81%. 79 enfants sont inscrits aux activités ALSH, APS et VS sur 1803 inscrits soit 4.38%. Envisager la création d'un tarif préférentiel pour les enfants issus du Quartier Politique de la Ville ? Serait-ce équitable vis-à-vis des familles aux faibles ressources mais qui ne résident pas dans ce quartier ?
- **Créer un tarif hors commune pour toutes les activités municipales**, comme c'est le cas de la restauration scolaire. Cela permettrait également de générer plus de recettes.
- **Envisager la création d'une dixième tranche**. En effet, il existe désormais des disparités au sein même de la tranche 9 (voir figure ci-après).



- Ou bien, **remplacer** la tarification par tranches **par une tarification au taux d'effort**. En effet la tarification par tranches ne favorise pas suffisamment l'équité sociale puisque l'effort demandé aux familles n'est pas proportionnel à leurs ressources. Ce nouveau mode de calcul au taux d'effort permettrait une évolution progressive du tarif pour chaque famille, donc moins brutale que celle des tranches de quotient familial qui produisent des effets de seuil parfois très pénalisants. Pour la Ville, les recettes attendues seraient identiques à celles déjà perçues. Il s'agirait simplement de bien redistribuer l'effort de chaque foyer et de le rendre plus juste. **Aucune famille ne**

paierait le coût de revient du service. Même pour les quotients familiaux les plus élevés, la mairie continuerait à prendre à sa charge une partie du coût de la prestation. Les nouveaux tarifs seraient calculés selon la formule :

$$\boxed{\text{Tarif} = \text{quotient familial} \times \text{taux d'effort}}$$

Un taux d'effort s'appliquerait à ce quotient familial et déterminerait le tarif payé par chaque foyer, dans la limite toutefois d'un prix minimum et d'un prix maximum.

2.2.3. Une veille permanente de l'adéquation de l'offre à la sociologie bouscataise

 **Vérifier l'adéquation de l'offre à la sociologie bouscataise** en s'appuyant sur les données CAF / INSEE

- *INDICATEUR : Evolution du pourcentage de familles représentées dans chaque tranche.*

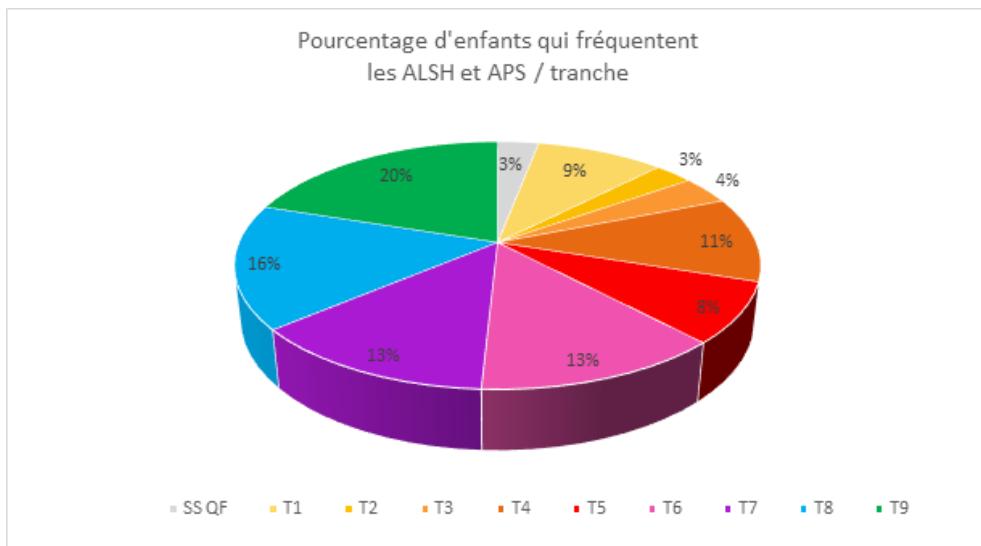
 **Adapter nos outils d'inscription** pour avoir l'indication par iris de la localisation géographique des usagers.

 **Connaître avec précision la réalité financière de celles et ceux qui fréquentent ou pas nos services.**

- *INDICATEURS : Pourcentage d'enfants par CSP qui fréquentent les ALSH / nombre de réservations par enfants selon les tranches QF / Nombre d'enfants issus des CSP défavorisées (tranches 1, 2 et 3) qui fréquentent les VS)*

Statistiques 2018-2019 (année scolaire de référence hors covid)

SS QF	Consommations		Usagers		Familles		Conso moyenne / enfant
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
0	1207	0,93%	57	3,01%	45	3,23%	21
T1	11155	8,60%	178	9,39%	131	9,41%	63
T2	3565	2,75%	54	2,85%	32	2,30%	66
T3	4588	3,54%	70	3,69%	51	3,66%	66
T4	14003	10,80%	210	11,08%	149	10,70%	67
T5	10869	8,38%	150	7,92%	113	8,12%	72
T6	17873	13,78%	244	12,88%	182	13,07%	73
T7	16946	13,07%	247	13,03%	178	12,79%	69
T8	24554	18,93%	307	16,20%	234	16,81%	80
T9	24943	19,23%	378	19,95%	277	19,90%	66
TOTAL	129703	100,00%	1895	100,00%	1392	100,00%	68



Quelques chiffres :

- 37 % des familles ont un quotient familial supérieur à 1101
- Les familles de la tranche 9 représentent à elles seules 20 %
- 37 % des familles ont un QF inférieur à 650
- Seulement 13 % des familles ont un QF inférieur à 300

Ces données nous indiquent que les usagers des accueils péri et extrascolaires sont majoritairement issus de familles de (CSP +) malgré une tarification à priori en faveur des QF les plus bas. Pour exemple, une journée d'accueil des loisirs (repas et goûter compris) varie entre 4,26 € pour la tranche 1 et 21,32 € pour la tranche 9.

Les taux d'efforts correspondants sont de 4,3 % pour le haut de la tranche 1 et 1,4 % pour le bas de la tranche 9. La politique tarifaire favorise-t-elle l'accès au service aux plus fragiles ?

Le nombre de consommations par usagers fluctue entre 63 pour la tranche 1 et 80 pour la tranche 8. Les consommations moyennes par usager sont plus élevées pour les tranches de 5 (72 consos) à 8 (80 consos). Elles reflètent un recours plus fréquent aux services municipaux pour les familles ayant des quotients entre 501 et 1500.

3. Adaptation aux enfants et/ou à leur famille ne maîtrisant pas la langue

3.1. Etat des lieux

Nous n'avons pas de chiffres consolidés concernant les enfants et/ou les familles ne maîtrisant pas la langue française au Bouscat.

Ce que recouvre la réalité d'un enfant ne maîtrisant pas la langue est plurielle (réfugiés, demandeurs d'asile, personnes "non identifiées" et illettrées).

Nombre d'enfants allophones par école élémentaire et maternelle								
MCE	MCV	MER	MJJ	MLF	C1	C2	EJJ	ELF
1	7	0	1	0	3	0	2	1

Le collège Ausone a une classe Ulis pour les jeunes allophones, ils ont cours de français le matin et sont en classe classique l'après-midi. Ce dispositif est valable seulement 1 an, ce qui pose problème : les jeunes n'ont pas toutes les acquisitions nécessaires. Par dérogation, il peut y avoir une prolongation.

Le CASNAV : centre académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV) s'occupe d'organiser la répartition des élèves dans les collèges.

L'accueil des familles ne parlant pas français entraîne des difficultés, empêche une transmission et une compréhension claire des informations :

- ❖ Certaines familles se sentent empêchées d'accéder au service.
- ❖ Certaines familles viennent directement faire une réservation papier ou un travailleur social appelle le centre pour elle.
- ❖ Lors de l'inscription en mairie, trop peu de familles sont accompagnées d'un assistant social (COS) ou d'un proche qui parle français
- ❖ Pour la facturation, cela peut être une source d'erreur et de stress (incompréhension au moment de la réservation et incompréhension du règlement intérieur), néanmoins lors de l'inscription il est souvent prévu un redevable autre que la famille pour réception des factures (adresse du CADA). Cela peut permettre de réduire les impayés.

Pour les écoles : il y a déjà eu des passerelles avec Bordeaux Métropole pour du prêt de matériel de traduction (ordinateurs avec traducteur intégré). Néanmoins, ce matériel est prêté par BM sur une durée courte. Il doit rentrer dans l'AC (attribution de compensation) si l'enfant garde le matériel sur un plus long terme.

Les centres sociaux comme le Carrousel (sites hippodrome et Chêneraie) développent des services adaptés : aide aux démarches administratives avec un écrivain public, cours de français.

Quand ce public se présente, l'association Ricochet l'oriente vers l'association des familles du Bouscat. Le centre social peut aussi dans ses actions accompagner des gens du voyage qui peuvent être à proximité.

Un travail partenarial avec le CCAS, la MDS et les bailleurs devraient nous permettre de travailler autour de la répartition équilibrée des enfants par école pour favoriser leur intégration.

3.2. Axes de progrès

3.2.1. Favoriser une meilleure connaissance des publics concernés par l'organisation d'une réelle coordination

-  **Travailler avec le COS/CADA** : pour optimiser l'accueil des familles
-  **Etablir une convention avec INTERMEDE** pour pouvoir bénéficier de prestations (Association pour l'interprétariat).
-  **Développer un partenariat entre les écoles et les centres sociaux pour le soutien scolaire.**
-  **Favoriser les réunions avec le psychologue scolaire, le périscolaire, et l'ALSH.**
-  **Favoriser une meilleure connaissance des publics** concernés par l'organisation d'une meilleure coordination.
-  **Equiper le service Info Jeunes pour faciliter l'accueil des personnes malvoyantes**
 - *INDICATEUR : Etablissement d'un dispositif de travail collaboratif entre les différents partenaires*

3.2.2. Améliorer l'accueil et la communication à destination des familles allophones

-  **Proposer un accueil plus "personnalisé"** pour plus de confidentialité
-  **Renforcer la visibilité et l'accès des permanences des acteurs médico-sociaux** (aide psychologique : parcours de vie, parentalité...).
-  **Communiquer avec des documents traduits en plusieurs langues** (arabe, turc, bulgare, etc.)

 **Mettre en place des permanences « hors les murs » pour favoriser le lien avec les familles**

- INDICATEUR : *Nombre de campagnes de communication*

3.2.3. Améliorer l'inclusion des enfants dans nos structures et à l'école

 **Mettre à disposition un parc d'ordinateurs “ville”, équipés, et disponibles immédiatement pour les enfants qui en auraient besoin**

 **Développer et former à l'utilisation de l'outil *Google Traduction***

 **Déployer des cours d'alphabétisation pour les parents**

 **Réfléchir à la mise en place d'une école des parents** qui pourrait nous permettre de dissiper la peur de certains parents qui sont en échec scolaire.

- INDICATEURS : *Nombre d'actions relevant du principe de l'école ouverte / Nombre d'intégrations réussies.*

4. Adaptation pour l'inclusion numérique

4.1. Etat des lieux



Les démarches des services publics se numérisent de plus en plus avec un objectif fixé par le gouvernement de 100 % de services dématérialisés d'ici 2022. Environ 19 millions de français déclarent ne pas savoir utiliser le numérique ou éprouver des difficultés face à un ordinateur. L'absence de diagnostic à l'échelle de la ville ne permet pas de confirmer ou d'infirmer cette tendance sur le territoire.

Initialement dévoué à faciliter le paiement des factures, le portail des démarches en ligne a évolué depuis octobre 2019. Par son biais, les familles réservent les journées d'accueil de loisirs et depuis 2020 à effectuer le renouvellement aux activités en ligne.

Après une période de rodage, la majorité des usagers parvient à effectuer ces démarches. Les services sont néanmoins régulièrement sollicités pour des difficultés de connexion, d'utilisation, de navigation. Cette dématérialisation peut être un véritable frein pour les plus fragiles, les moins dotés, les moins alertes.... C'est pourquoi nous avons maintenu les anciennes procédures (mail, accueil au pôle administratif ou sur sites).

Depuis la mise en place de la délégation de service public, la restauration scolaire a été confiée au délégataire Elior. L'application *Bon'App* permet aux usagers les réservations et paiement de cette prestation. Une permanence les mardis et vendredis de 9h à 10h30 est assurée par ELIOR en mairie et peut permettre aux familles de se renseigner sur cette application. Une hotline est également dédiée.

Les familles dont les enfants fréquentent les écoles doivent alors utiliser ces 2 interfaces (*Bon'App* et portail de démarches et paiement en ligne). Cela peut être un frein supplémentaire pour les moins alertes et pose la question du niveau d'équipement des foyers.

Les jeunes de 12 à 25 ans sont souvent, contrairement aux représentations que nous pouvons avoir, en difficulté face à un mail à envoyer, une recherche internet à effectuer, etc. En effet, ils utilisent essentiellement leur téléphone pour répondre à un mail et ne savent pas aller sur leur boîte sur un ordinateur, joindre un document, ou encore écrire un courrier. L'espace multimédia du service "*Info Jeunes*" leur permet d'avoir accès à des ordinateurs et d'être accompagnés dans leurs démarches. Des ateliers multimédias sont proposés régulièrement soit en individuel, soit en collectif en fonction des besoins. Chaque mois deux à trois ateliers sont organisés le mercredi après-midi au sein de l'espace multimédia, une thématique est proposée pour chacun d'entre eux afin de toucher des publics différents (création d'outils de recherche d'emploi, recherche d'emploi sur internet, recherche d'informations, orientation scolaire, etc.). La thématique permet d'aborder différents aspects de l'utilisation d'un

ordinateur (traitement de texte, envoi de mails, recherches internet, etc.). Chaque atelier permet de recevoir trois jeunes au maximum (nombre d'ordinateurs / place dans l'espace). **L'animation de l'espace multimédia demande des compétences particulières et du temps, l'équipe du service n'a pas d'animateur multimédia, les propositions faites restent donc limitées. Lorsqu'un jeune désire aller plus loin il est dirigé vers l'espace numérique de la médiathèque.**

Au-delà de l'accompagnement des familles dans l'utilisation des outils mis en place par la ville, le pôle jeunesse peut alors jouer un rôle essentiel dans l'identification des familles et leur orientation vers les ressources du territoire.

Il est symptomatique que notre portail s'appelle "le portail des démarches et paiement en ligne". Ce n'est pas encore un réel portail familles qui permettrait davantage d'interaction au-delà du paiement et des réservations des prestations.

4.2. Axes de progrès

4.2.1. Fluidifier techniquement l'accès aux usages et services numériques.

- **Permettre que le portail des démarches et de paiement en ligne soit accessible depuis son smartphone** (application mobile, notifications)
- **Améliorer l'ergonomie générale** pour le rendre plus intuitif
- **Développer la possibilité de prises de photos pour joindre les documents.**
- **Prévoir des versions en plusieurs langues, une adaptation pour les malvoyants.**
 - *INDICATEUR : Evolution du nombre de réservations et démarches faites en ligne*

4.2.2. accompagner les familles dans l'utilisation des outils du pôle

- **Identifier et former tous les aidants potentiels** : acteurs sociaux, médiathèque, équipes éducation nationale.
- **Organiser des ateliers "portail familles"** ponctuels sur les lieux fréquentés par les familles (centres sociaux, CCAS, ...) animé par agent service jeunesse.
- **Elaborer et diffuser auprès de tous les élèves un mode d'emploi avant la période de renouvellement d'inscriptions.**
- **Développer les aides en ligne (tutos)** et communiquer sur un numéro « *hotline* »
- **Organiser des permanences au sein des structures en début d'année scolaire.**

- **Mettre en place un guichet-démo au pôle jeunesse** pendant les périodes d'inscription.
- **Automatiser un envoi de mailing pour rappel de chaque période de réservation.**
 - INDICATEUR : *Nombre de compte actifs*

4.2.3. Participer à l'orientation des familles dans la sphère numérique.

- **Mieux identifier les familles non dotées** sur le territoire et les informer des possibilités de prêt - dotation de matériel.
- **Informier les familles et les agents des ressources (lieux, cours) et possibilités d'accompagnement dans l'inclusion numérique sur le territoire** (centre sociaux, médiathèque)
 - INDICATEUR : *Nombre de familles orientées. Nombre de familles dotées*

4.2.4. Maintenir les alternatives au 100 % numérique

- **Communiquer sur les contacts téléphoniques** dès les premières pages du portail.
- **Equiper les lignes des accueils de loisirs et périscolaires de messageries.**
- **Prendre en compte les réservations faites par mail par des tiers identifiés** (CCAS, Centres sociaux)
 - INDICATEUR : *Nombre de réservations enregistrées par les agents (mail, coupon papier, etc.)*

4.2.5. Accompagner les jeunes dans l'utilisation de l'ordinateur et des données numériques

- **Mobilisation du conseiller numérique** autour de cet enjeu particulier.
- **Prêt de matériel.**
 - INDICATEURS : *Nombre de jeunes qui ont suivi un atelier / un accompagnement en capacité de postuler seul à une offre d'emploi.*

4.2.6. Créer des passerelles entre l'espace numérique du service "Info Jeunes" et l'espace numérique de la médiathèque

- **Mettre en place des ateliers communs** entre le service "Info jeunes" et l'espace numérique de la médiathèque.
 - INDICATEUR : *Nombre d'ateliers multimédias proposés en commun.*

Sous partie 2 : Maintenir notre haut niveau de services

I / Grâce à de “bons agents, au bon nombre, avec une bonne gestion de leurs emplois du temps”

Le pôle éducation, jeunesse est constitué de 140 agents :

- ❖ 10 agents administratifs
- ❖ 1 responsable service “Info Jeunes”
- ❖ 1 animateur “Infos Jeunes”
- ❖ 9 responsables accueils périscolaires
- ❖ 4 adjoints accueils périscolaires
- ❖ 4 responsables ALSH
- ❖ 20 animateurs (dont 3 remplaçants)
- ❖ 22 animateurs contractuels temps partiels
- ❖ 3 responsables d'équipe sur les écoles
- ❖ 66 agents sur les écoles : responsable d'office, ATSEM, agent d'entretien (dont 2 remplaçants)

Au sein de la direction des sports :

- ❖ 6 éducateurs sportifs : qui interviennent en IMS
- ❖ 4 agents piscine
- ❖ 4 maitres-nageurs
- ❖ 6 agents + 1 coordinateur sur les salles des sports
- ❖ 3 agents dans la direction

Ce qui représente un tiers des employés de la Ville du Bouscat.

Le personnel est majoritairement féminin, avec une moyenne d'âge supérieure à 35 ans.

Le budget RH de la direction est 5.28 millions d'euros (870 k€ pour les services des sports et de la piscine).

1. De “bons” agents

1.1. Le recrutement

1.1.1. *Etat des lieux*

Les métiers au sein du service éducation et jeunesse sont multiples et de nombreuses fiches de postes ont été créées en 2013. Elles sont mises à jour régulièrement et amendées selon l'évolution des missions.

Le nombre de postes au sein de la collectivité est inscrit dans le tableau des effectifs. Il se traduit par des postes fixes (temps complet ou partiel) et des postes d'agents remplaçants, donc contractuels (variables en nombre d'heures, donc précaires). Cela se traduit aujourd'hui à 63.39 équivalents temps plein poste fixe sur le service éducation + 56.10 ETP en animation.

Au sein du service animation, la fluctuation du nombre d'enfants accueillis selon les moments de la journée ou les périodes de vacances, les différentes obligations d'encadrement selon le type d'activité ainsi que le temps de travail en coupure sur les temps scolaires, conduisent au recrutement d'un grand nombre de contractuels :

22 agents contractuels se partagent 6.24 ETP

Au sein de la direction certains métiers demandent une formation ou un diplôme pré requis :

- ❖ **ATSEM** : CAP Petite enfance (PE) ou concours ATSEM
- ❖ **Responsables d'office** : formation HACCP (renouvelée tous les ans)
- ❖ **Animateurs** : diplôme du BAFA ou CAP PE ou CQP animation
- ❖ **Responsables accueils de loisirs ou APPS** : diplôme du BPJEPS ou BAFD
- ❖ **Informateurs Jeunesse** : BAC minimum (labellisation), BPJEPS, DEJEPS.
- ❖ **Responsables service “Info jeunes”** : DEJEPS, Bac +.
- ❖ **Educateurs sportifs** : BPJEPS Mention sport ou concours ETAPS

Bon nombre de qualifications permettent d'encadrer les groupes d'enfants. La majorité des animateurs bouscatais sont diplômés du BAFA, CAP Petite enfance ou CQP animation. Les directeurs et adjoints de structure sont titulaires du BAFD ou du BPJEPS Loisirs tout public selon la taille de la structure.

Tous les agents titulaires ou contractuels sur des remplacements de postes permanents sont diplômés (30 agents). Parmi les agents contractuels, 14 sont diplômés, 8 non qualifiés, 2 en cours de formation.

Les équipes peuvent être constituées de 20 % d'agents non qualifiés. 15 % (AESH compris) des agents d'animation ne sont pas diplômés. Ces agents sont majoritairement les animateurs

contractuels récemment recrutés. La prise en charge de la formation BAFA leur est proposée dans les 2 premières années de poste.

1.1.2. Axes de progrès

 **Mettre à jour des fiches de poste.** Chacun de nos personnels réalisent ses missions sur différents sites. Certains d'entre eux sont même polyvalents.

- *INDICATEUR : Nombre de fiches de postes complétées (16 fiches de poste pour le service éducation + administration + BIJ + 6 pour le service animation)*

 **Elaborer de façon participative une charte ATSEM.**

- *INDICATEUR : Passage au conseil municipal de la charte ATSEM*

 **Optimiser les conditions du recrutement.** Les besoins de recrutement dans le pôle sont structurels (départs à la retraite, congés maternité, moment fort de l'année, etc.). Nous devons optimiser nos besoins de recrutement (Obtenir plus de CV, participer à plus d'événements : BIJ, job dating, CV Bordeaux Métropole, anticiper nos besoins).

- *INDICATEURS : Mise en place d'une GPEC / Suivi du tableau des effectifs et de la masse RH / Nombre de changements de poste (niveau de responsabilité, poste, grade, reclassement, départs volontaires)*

1.2. La formation

1.2.1. Etat des lieux

Tout au long de sa carrière l'agent a la possibilité de se former. Afin d'être acteur de sa formation un contrat individuel de formation (CIF) est élaboré lors du BAI selon les besoins de service et les vœux de l'agent.

Le temps de formation en moyenne est de 72.42 heures sur 3 ans, par agent.

Au Bouscat, il est supérieur, voir largement supérieur :

- ❖ 75 heures par agent du service Education
- ❖ 90 heures par agent du service du service Info Jeunes sans compter les formations du réseau Information Jeunesse qui ne sont pas toutes comptabilisées dans le CIF (propositions en cours d'année)
- ❖ 150 heures par agent du service animation

Le temps de formation effectivement délivré n'est pas connu précisément, mais tout porte à croire qu'il est faible.

Le CIF est composé de plusieurs thématiques au sein desquelles l'agent inscrit les formations qu'il choisit dans le catalogue CNFPT selon son poste et ses missions. Se rajoutent des formations obligatoires sécurité : PSC1, PRAP et manipulation des extincteurs (en lien avec le planning des commissions sécurité).

NOMBREUSES sont les formations annulées ou refusées par le CNFPT ce qui démotive les agents.

De plus, la dématérialisation et le développement des formations à distance révèlent la fracture numérique de certains agents. Ces phénomènes d'exclusion numérique nuisent également à l'efficience du service éducation et animation. Les informations doivent transiter par appels téléphoniques et individualisés.

1.2.2. Axes de progrès

 **Faire bénéficier à chaque agent une formation numérique** (adresse mail, équipement pour chaque école...)

- INDICATEUR : Taux d'équipements

 **Elargir le champ des formations**

- INDICATEURS : Nombre et nature des formations / Nombre de recrutements par an / % de refus CNFPT

 **Organiser le temps de formation entre les agents de l'éducation** (inter et intra écoles), **de l'animation, du service Info Jeunes**(à l'image de ce que nous avons fait pour la création d'adresse professionnelle *OUTLOOK*) **et des crèches**

- INDICATEUR : Nombre de rencontres

 **Aménager l'annualisation** : travailler sur 5 jours pendant les vacances scolaires pour permettre des temps d'échange et de formation (sans impacter le temps d'entretien nécessaire)

- INDICATEUR : Nombre de rencontres animation / éducation

1.3. L'adaptation aux singularités

1.3.1. Etat des lieux

Les métiers des écoles, qu'ils soient en entretien, en cuisine ou auprès des jeunes enfants, sont usant et potentiellement facteurs de TMS (troubles musculosquelettiques).

Plusieurs agents ont déjà des reconnaissances de traumatismes, par la médecine du travail. En revanche, bien peu bénéficient d'une réelle RQTH. Souvent parce qu'ils ne le souhaitent pas, de peur que cela ait un impact négatif sur leur quotidien, leurs rapports aux autres, voire remette en question leur emploi.

Aujourd'hui, trop d'agents ont des restrictions incompatibles avec leurs missions, sans que jamais la question de leur aptitude ne soit posée et sans qu'ils bénéficient d'une aide ou d'une reconnaissance.

Enfin, certains agents éprouvent des difficultés de maîtrise de la langue française et dans l'utilisation des outils numériques. Ceci peut être un frein au recueil d'informations : notes internes, compréhension des procédures, à la mobilité ou encore à l'accès à la formation.

1.3.2. Axes de progrès



Améliorer l'information, l'accompagnement (dans son poste actuel avec adaptation, ou vers un poste plus adapté) des agents autour des questions du handicap

- *INDICATEURS : Nombre d'agents souffrant de handicaps pris en charge en tant que tel / Taux de mobilité*



Améliorer les conditions de la collaboration du service éducation avec les services supports (service prévention et médecine préventive)

- *INDICATEUR : Nombre de visites médicales pour restrictions*



Promouvoir les formations aux outils numériques, à la maîtrise de la langue française

- *INDICATEUR : Nombre de formations dans le domaine*

2. Le bon nombre d'agents

2.1. Le temps de travail des agents

2.1.1. Etat des lieux

Depuis 2018, la durée annuelle du travail pour un agent de la collectivité à temps complet a été fixé à 1607h.

Un agent qui travaille 36h par semaine se voit donc attribuer 25 jours de congés annuels, 2 jours de fractionnement et 6 RTT (forfait selon la catégorie A-> 18 jours, B-> 12 jours ou C -> 6 jours).

Chaque service a une obligation de continuité de service.

Afin de répondre au besoin et à l'amplitude d'ouverture des écoles (7h30 – 18h30) certains métiers sont annualisés, c'est-à-dire que leurs horaires sont adaptés en fonction des besoins sur une année civile :

❖ **Pour le personnel du service éducation :**

Les agents d'école maternelle sont annualisés et réalisent 38,5 h par semaine, sur 4 jours, ce qui leur génère 21 jours de RTT conformément au règlement du temps de travail.

Les agents des écoles élémentaires ne sont pas annualisés et réalisent 36h sur 4 jours.

Les agents des écoles doivent poser leurs jours de congés pendant les vacances scolaires (sauf demande exceptionnelle).

❖ **Pour le personnel du service animation :**

Les animateurs interviennent sur une amplitude de 11h pour une durée effective de travail de 5h sur les APS (hors réunions). L'annualisation prévoit des semaines de 28h à 45h de travail effectif. Ces contraintes rendent le métier d'animateur structurellement propice à la précarité des emplois.

L'animation fonctionnant toute l'année et 5 jours par semaine (continuité du centre de loisirs pendant les vacances), chaque agent du service doit répartir ses congés sur le temps scolaire et pendant les vacances. Les animateurs sont en face à face avec le public chaque jour, sans jour de "répit". Ce principe freine la réflexion ou la formation collective commune au sein même du service.

Les horaires des différentes équipes pluridisciplinaires rendent difficile la transversalité, la régulation au sein de chaque structure.

❖ **Pour le service "Info Jeunes"**

Le service "Info Jeunes" est composé de deux agents, un responsable du service et un animateur.

Le service est ouvert au public du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h toute l'année, vacances scolaires comprises (deux fermetures annuelles : une semaine pendant les vacances de fin d'année et une semaine en Août).

Des animations sont organisées régulièrement au sein des collèges sur la pause méridienne et au sein des centres sociaux ou sur place en soirée. Les horaires d'ouverture au public du service ne sont donc pas représentatifs du temps de travail des agents.

Les agents sont sur une base de 36 heures par semaine. Afin de ne pas perturber le fonctionnement du service les heures effectuées en plus (animations, réunions...) sont récupérées en fonction des besoins du service.

2.1.2. Axes de progrès

- **Amender le règlement du temps de travail opposable** : création d'une journée forfaitaire en compensation des heures de récupération
 - INDICATEUR : *Modification d'un nouveau règlement de travail*
- **Modifier les règles de congés sur les vacances scolaires** dans le cadre d'un groupe de travail interne : présence obligatoire en roulement, d'agents sur les périodes de vacances scolaires
 - INDICATEUR : *Passage en CT et CHSCT*
- **Mettre en place une journée banalisée pendant les vacances scolaires** pour favoriser la transversalité.
 - INDICATEUR : *Planification d'une journée banalisée*
- **Organiser des réunions entre les équipes des écoles** (animation-éducation-EN)
 - INDICATEUR : *Planning des réunions*
- **Renforcer l'équipe d'info jeunes pour permettre d'avantage d'animations à l'extérieur** (revoir les horaires d'ouverture au public, la continuité de service, veille, etc.)
 - INDICATEUR : *Nombre de recrutement*

2.2. Le remplacement des agents

2.2.1. Etat des lieux

Au Bouscat, l'absentéisme est structurel au sein des services éducation et animation. Il revêt plusieurs formes : maladies, ordinaires ou longues, formations, absences syndicales, grève, congés exceptionnels, accident du travail (...)

Eut égard à la pénibilité de ces métiers, l'absence d'un agent impacte physiquement le reste de l'équipe s'il n'y a pas de remplacement.

Or, même lorsqu'il n'y a pas de taux d'encadrement, le service public ne peut donc en aucun cas être ajourné, particulièrement les postes de responsable d'office pour des raisons de sécurité et de santé des enfants.

Concernant les ATSEM, un accord tacite avec l'éducation nationale sur le Bouscat nous conduit à les remplacer en cas d'absence de façon immédiate, dans la mesure du possible (alors que ce n'est pas une obligation légale).

Les remplacements se font selon la logique suivante (peu importe le caractère de l'absence):

- ❖ Immédiatement sur des absences longues, prévues.
- ❖ Immédiatement pour l'absence en office (en général, c'est un agent d'entretien et de restauration ayant été formé qui bascule en cuisine, ce qui déplace la question du remplacement sur une autre fonction).
- ❖ Immédiatement pour l'agent d'entretien de maternelle (seul sur son école).
- ❖ A compter du deuxième agent absent sur les écoles élémentaires, en entretien et sur des durées courtes (peu appliqué ces deux dernières années, à la suite des demandes des représentants du personnel de remplacer davantage et dès la première absence, pour limiter les risques d'un accroissement de l'absentéisme et les répercussions sur la santé au travail).
- ❖ Immédiatement, pour des absences d'ATSEM de Petites Sections (passerelles avec l'animation pour ce type de remplacement – CAP PE requis).

Aujourd'hui, dans le service administratif éducation, un demi-poste est consacré à la gestion des absences, et donc des remplacements.

Dans le service animation, la tendance est à une augmentation de l'absentéisme au sein des équipes (contact permanent avec le public, contraintes des postes, vieillissement des équipes, fatigue mentale, etc.). Pour pallier ces absences et ce, dans le respect des taux d'encadrement réglementaires, les agents contractualisés sur de faibles quotités sont sollicités sur ces remplacements. Les agents en congés ou en formation sont également remplacés.

Au sein du service “*Info Jeunes*” les absences pour maladie sont rares.

Lors de l'absence d'un membre de l'équipe l'autre agent prend ses missions tout en conservant les siennes.

Composé de deux agents, le service “*Info jeunes*” demande une polyvalence importante. Ce petit effectif peut être compliqué à gérer au quotidien car en cas de formation, de réunion, d'animation à l'extérieur. Il n'y a plus qu'une personne sur site pour accueillir le public. En cas d'absence d'un membre de l'équipe les animations extérieures, les rencontres partenariales doivent être annulées afin d'assurer la continuité du service de base, c'est à dire l'accueil quotidien du public au sein du service. **La moindre absence provoque donc de réelles difficultés au bon fonctionnement du service. A ce jour aucun remplacement d'agent n'a été effectué en cas d'absence.**

2.2.2. Axes de progrès



Etablir un état des lieux et des indicateurs de suivi de l'absentéisme

- *INDICATEURS : Tableau du suivi de l'absentéisme avec les services supports / Rapport annuel de comparaison (d'autres villes)*



Optimiser les conditions de remplacement : Crédit d'une équipe volante de 3 agents pour le service éducation, obligation du délai de 48h pour un préavis de grève

- *INDICATEURS : Recrutement de l'équipe volante (avec une personne diplômée CAP petite enfance) / suivi du coût des heures supplémentaires et complémentaires*



Renforcer les équipes d'animation pour pallier les absences pour maladie ordinaires

- *INDICATEUR : Nombre de journées en dehors des taux d'encadrement*



Valider les conséquences en termes de service public du non-remplacement. Les missions du personnel des écoles, tous métiers confondus, sont liées à la sécurité et à la santé des enfants et des adultes qui fréquentent les sites. Même s'il n'y a pas de taux d'encadrement, le service public ne peut donc en aucun cas être ajourné.

- *INDICATEUR : Etablissement de la charte du service minimum*



Faire bénéficier le Service "Info Jeunes" de personnels d'autres services formés, qui pourraient effectuer des remplacements sur le service

- *INDICATEUR : Nombre de personnes formées*

3. La bonne gestion des emplois du temps

3.1. Sur le temps scolaire

3.1.1. Etat des lieux

Les agents des écoles élémentaires travaillent en brigade de 3 personnes sur 2 horaires différents (7h-16h/7h30-16h30 sur 4 jours). L'entretien des classes s'effectue le matin.

Les agents des écoles maternelles (ATSEM et responsable d'office) travaillent sur 4 jours de 7h30 à 17h. L'entretien des classes s'effectuent le matin

Les agents d'entretien des écoles maternelles (3 sur 4) ont un contrat partagé avec l'ALSH les mercredis (6h) et vacances scolaires. Ils travaillent 7h30 sur 4 jours en entretien et interviennent sur le temps périscolaire le soir.

Les agents du service administratif travaillent sur 5 jours et pour des besoins de service sur une amplitude de 8h30-17h sans fermeture sur la pause méridienne : 2 "équipes" 8h30 – 16h30 avec 1 heure de coupure / 9h-17h avec 1 heure de coupure.

Les animateurs travaillent en coupure : 7h30-8h30/11h30-13h30/16h30-18h30.

L'équipe du service "Info jeunes" travaille sur une base de 36h/semaine sur 5 jours de 9h à 17h avec une pause méridienne prise en fonction des besoins du service. Un certain nombre

d'animations et de temps forts se déroulent en soirée ou le week-end. La gestion du temps de travail demande beaucoup de souplesse et de disponibilité de la part de l'équipe car il faut répondre à plusieurs besoins : recevoir les jeunes et les familles au quotidien, participer aux temps de rencontres, de réunions, de formation, organiser des opérations de prévention, de sensibilisation avec les collèges (temps scolaire) et d'autres temps pour le tout public (vacances scolaires, mercredi, soirée, week-end) avec une équipe très restreinte. Les emplois du temps sont harmonisés afin de répondre au mieux aux différentes missions confiées au service. Les heures effectuées en dehors des horaires prévus sont récupérées en fonction des besoins du service. En effet, la nouvelle labellisation ne demande plus une ouverture du service au public de 30 heures comme cela était le cas avant.

3.1.2. Axes de progrès



Réinterroger l'adaptation des plannings aux bâtiments et aux activités dans ces derniers (ex: démarrage à 7H) avec les agents et collaboration active des enseignants (arrêt des demandes extraordinaires).

- *INDICATEURS* : *Passage en CT et CHSCT des règles adaptées qui président à l'établissement des plannings / Mise en annexe du principe des planning dans la convention éducative entre la ville du Bouscat et l'éducation nationale*



Etablir des règles durables autour de la mise en œuvre du télétravail.

- *INDICATEUR* : *Passage en CT avec notification dans le règlement temps de travail*



Service “Info jeunes” : Si l'équipe s'agrandit, modifier les horaires d'ouverture du service “Info Jeunes” au public afin de permettre des horaires d'ouverture plus adaptés au tout public, une plus grande flexibilité des horaires de l'équipe en fonction des besoins du territoire (permanences hors les murs, animations en soirée au sein du service ou hors les murs, temps forts, réunions extérieures...).

- *INDICATEUR* : *passage en CT*

3.2. Sur les vacances scolaires

3.2.1. Etat des lieux

Les agents des écoles élémentaires effectuent un entretien des locaux sur le temps scolaire. Pendant les périodes de vacances scolaires, ils sont soit :

- ❖ En congés.
- ❖ En entretien plus poussé de l'école.
- ❖ Mise à disposition des ALSH pour en effectuer l'entretien.

En fonction des congés posés par chaque agent durant les vacances scolaires, un planning de réaffectation est rempli en tenant compte des besoins d'entretien sur les écoles. A ce jour, il a été calculé le besoin moyen par période de petites vacances et sur chaque école :

- ❖ Centre élémentaire : 49 jours.
- ❖ Jean Jaurès élémentaire : 15 jours.
- ❖ Lafon Féline élémentaire : 17 jours.

Le besoin sur les centres de loisirs (La Chêneraie et Jean Jaurès) est de 14 postes par jour.

Les agents d'entretien maternel sont d'office affectés sur les ALSH lorsqu'ils ne sont pas en congés.

Les ATSEM restent sur leur structure pour l'entretien poussé de leur école.

Les animateurs sont redéployés sur les différents ALSH en journée continue de 8h45 à 17h15 avec un nombre d'accueil à assurer le matin 7h30-8h45 ou le soir 17h-18h30. L'annualisation du temps de travail des animateurs prévoit des semaines jusqu'à 48 heures travaillées pendant ces périodes.

Les agents du service administratif posent leurs congés avec pour objectif d'assurer une continuité de service et assurer un accueil physique et téléphoniques des administrés.

Le service "Info jeunes" est ouvert pendant toutes les vacances scolaires.

Deux fermetures annuelles, coordonnées avec la Mission Locale (semaine entre Noël et le 1er janvier et la semaine du 15 Août).

En cas d'absence 50% de l'effectif est présent. L'équipe étant composée de deux personnes cela demande de la flexibilité et de l'adaptabilité de la part des agents.

3.2.2. Axe de progrès

 **Redéfinir les moyens humains répondant au réel besoin de service pendant les vacances scolaires** : Présence obligatoire en roulement, d'agents des écoles élémentaires et travail sur 5 jours des ATSEM sur les périodes de vacances scolaires.

- *INDICATEUR : Mise en place d'un groupe de travail dédié et élaboration d'une nouvelle organisation*

II / Grâce à l'accès à des locaux sécurisés, sains, accessibles et fonctionnels :

Le parc de la collectivité en matière d'éducation et de jeunesse se compose de :

- ❖ **9 écoles publiques** dont 5 écoles maternelles (2 écoles servent d'ALSH les mercredis et 1 école sert d'ALSH les mercredis et lors des vacances scolaires) et 4 écoles élémentaires (1 école sert d'ALSH les mercredis et lors des vacances scolaires)
- ❖ 2 autres bâtiments accueillant **3 accueils de loisirs** sans hébergement différents
- ❖ **Le Service Info Jeunes**

Le budget consacré annuellement pour la rénovation des bâtiments est de 369 000€ pour l'animation et l'éducation.

1. Des locaux sécurisés

Les services municipaux assurent un suivi régulier de la sécurité des bâtiments dédiés à l'Enfance et à la Jeunesse. La sécurisation des bâtiments comprend de nombreux aspects : Incendie, Intrusion, Risques Majeurs...

Le Service Info Jeunes (anciennement BIJ) est le seul à ne pas avoir son bâtiment propre, il a déménagé fin octobre 2018 au sein de la Source (bâtiment comprenant la Médiathèque, la maison de la vie associative, le Service Info Jeunesse et la mission locale).

1.1. État des lieux

1.1.1. Sécurité incendie

Sur nos 10 bâtiments **la sécurité incendie est conforme** puisque les commissions de sécurité valident nos dispositifs. Cela exige de notre part **un effort continu** (ex : passages réguliers pour vérifier l'état des bâtiments en conformité avec la réglementation incendie, vérifier la bonne

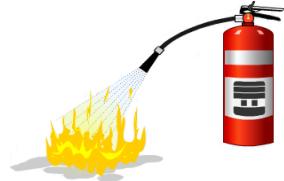
Marche des alarmes, de l'éclairage de sécurité (balisage des issues de secours et l'éclairage d'ambiance), du dispositif de désoenfumage). Lors de ces commissions de sécurité, nous pouvons avoir des demandes spécifiques par rapport au bâtiment inspecté (ex : une détection incendie généralisée est requise par la sous-commission départementale de sécurité incendie sur le groupe élémentaire Centre du fait de la présence de réserves dans les cantons).



Nous provoquons **les exercices incendie** (2 exercices obligatoires par année scolaire) pour toutes les structures et par périodes d'intervention (scolaires, périscolaires et extrascolaires) Nous organisons les formations évacuation incendie et manipulation d'extincteurs. Le **rangement et le réaménagement des locaux** dans pratiquement tous les secteurs doit nous permettre de

palier : à la surcharge calorifique, à l'utilisation de blocs ménager, à l'encombrement des cheminements d'évacuation et des issues de secours... Le service *Info Jeunes* n'a pas de local de rangements à la Source. Aujourd'hui ils utilisent encore leurs anciens locaux qui sont pourtant amenés à disparaître.

La formation sécurité incendie (évacuation du publics, prise en charge des personnes souffrant de handicap, utilisation des moyens de secours) **est obligatoire** pour tous les agents travaillant dans des ERP (établissement recevant du public). Cette formation doit être réalisée régulièrement. Le renouvellement doit se faire de manière à avoir en permanence du personnel avec une attestation en cours de validité, présent dans l'établissement.



1.1.2. Sécurité Intrusion

Sur nos bâtiments scolaires, **la sécurité intrusion est en constante évolution**. Depuis 2015, nous avons produit d'énormes efforts : mise en place de cameras aux différentes entrées et installations de ventouses électromagnétiques sur les portes à toutes les entrées directes, visiophones, mise en place d'une alarme spécifique à déclenchement manuel (interrupteurs placés à des endroits stratégiques), centres-ouvrants uniformisés à l'intérieur et à l'extérieur, pose de limiteurs d'ouverture, début de pose de films occultants. Nous rencontrons quelques difficultés comme à l'école de l'Ermitage où nous souhaiterions ouvrir une porte sur la résidence privée qui se trouve derrière l'école pour pouvoir évacuer les enfants en cas de difficultés, le syndic de cette résidence n'a toujours pas donné de réponse depuis plusieurs années

Un protocole PPMS (plan particulier de mise en sûreté) intrusion / attentat vierge a été envoyé par l'éducation Nationale à chaque directeur d'école, ces derniers l'ont rempli en fonction de leur personnel et des particularités de leur établissement. Certains accueils périscolaires ont fait le leur en tenant compte de celui de leur école de manière à créer une continuité, il en manque encore quelques-uns (Centre 2, Lafon Féline élémentaire)

Il y a **un exercice obligatoire** demandé par l'Éducation Nationale en début d'année scolaire. Quelques exercices ont été fait sur le périscolaire (maternelle Jean Jaurès, élémentaire Jean Jaurès, Lafon Féline élémentaire) sans généralisation à ce stade.

Les sécurisations des entrées d'école (maternelle Ermitage, maternelle Chenille Verte) s'organisent :

- ❖ À l'entrée de l'école Ermitage avec la pause sur les vitres du film opacifiant sans tain (film où l'on ne peut pas voir à l'intérieur mais où l'on peut voir l'extérieur) de manière à sécuriser la circulation des enfants et des adultes dans le hall.
- ❖ À l'école Chenille Verte, la fermeture devant l'entrée de l'école avec une clôture et un portail évitera les squats de plus en plus fréquents.

La sécurisation par la mise en place de films occultants sans tain sur les vitrages des accueils périscolaires s'envisage (élémentaire et maternelle Jean Jaurès)

Il n'existe pas de formation CNFPT à l'heure actuelle sur cette thématique, c'est dommage cela enlèverait sûrement le coté anxiogène. Il faudrait chercher s'il en existe avec d'autres centres de formation. Tout le travail (les protocoles, les travaux pour la mise en sécurité, les exercices, etc.) reste à faire sur les accueils de loisirs et le Service Info Jeunesse de manière à sécuriser tout le monde.



1.1.3. Sécurité Risques Majeurs

Sur nos bâtiments, la sécurité des risques majeurs est suivie de près.

Le PPMS Risques Majeurs a été instauré par l'Éducation Nationale à la suite de la tempête de 1999. Une **Alarme spécifique (texte national)** a été installée dans chaque école. Il est établi dans chaque structure un lieu de confinement où tous les usagers de l'école se regroupent. Ces lieux ont été choisis en fonction de leur solidité structurelle, à proximité des sanitaires. A ces endroits se trouvent une armoire spécifique contenant le matériel de première nécessité. Le matériel périssable est remplacé tous les deux ans.

Un **protocole PPMS Risques Majeurs** vierge a été envoyé par l'éducation Nationale à chaque directeur d'école, ces derniers l'ont rempli en fonction de leur personnel et des particularités de leur établissement. Les accueils périscolaires suivent le même protocole en l'ajustant avec leurs agents.

Il y a **un exercice obligatoire demandé par l'Éducation Nationale** avant les vacances de printemps. Quelques exercices ont été fait sur le périscolaire (maternelle Centre) sans généralisation à ce stade à toutes les écoles, le périscolaire et le Service Info Jeunesse.



Les recommandations étant de ne pas sortir de l'établissement pour rejoindre la zone de confinement, l'école maternelle Lafon Féline sera dotée d'une seconde armoire contenant le matériel de première nécessité.

Les établissements scolaires privés et collèges implantés sur la commune nous transmettent tous les ans leur PPMS intrusion et risques majeurs, mis

à jour, pour information. Nous devrions les consulter pour y puiser des informations pouvant être adapter à nos établissements.

A l'heure actuelle, il n'existe pas de formation sur cette thématique.

1.1.4. Sécurité Bâtiments

Sur nos différentes structures, **la sécurité des bâtiments est bonne mais elle reste à perfectionner.**

Exemples :

- ❖ Des problèmes de menuiserie avec du verre simple (dangereux en cas de choc)
- ❖ Des cours de récréation endommagées par les arbres (réaménagement des cours, effacement des racines...).

Dans toutes les écoles maternelles, nous avons fait poser des protections anti-pinces doigts sur toutes les portes des salles que les enfants fréquentent et des protections d'angles sur les étagères à niveau de tête d'enfants : cela exige un suivi pour le remplacement du matériel usagé.

Au niveau des jeux, il y a un suivi très régulier pour éviter la détérioration de ces derniers (contrat avec une société spécialisée et une inspection visuelle tous les matins par les responsables périscolaires et renseignements d'une fiche transmise toutes les 2 semaines).

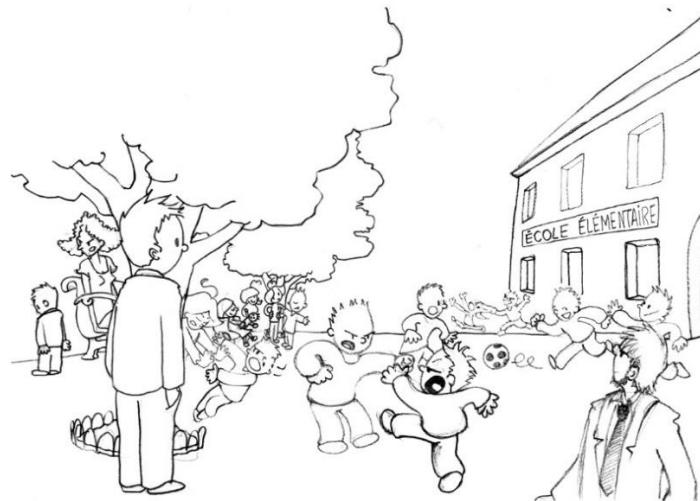
Nous rencontrons des problèmes de sécurité aux abords des écoles Lafon Féline élémentaire, Centre 1 et Centre 2 (stationnement des voitures trop près des classes, embouteillage le matin devant les écoles, manque de civisme...)

Nous avons doté sur l'ensemble des fenêtres de l'étage des écoles Centre 1 t 2 de limiteurs d'ouverture pour éviter les défenestrations

Nous avons fait poser sur les poteaux du préau de la maternelle Chenille verte et les poteaux métallique du restaurant de l'élémentaire Jean Jaurès des protections en mousse pour prévenir tous les risques de blessure dus à un choc.

Lors de nos visites, à la suite des différents exercices nous vérifions visuellement l'état des faux plafonds, l'état des arbres (branches en suspension). Nous avons créé un espace vert à l'école maternelle Lafon Féline (même type d'aménagement qu'à la maternelle de l'Ermitage) et des jardinières à l'élémentaire Lafon Féline.

Nous avons fait remplacer les grilles de récupération des eaux pluviales par des modèles dotés d'un dispositif de verrouillage. La mise en conformité des installations électriques a débuté en 2006 et s'est achevée en 2019, il y a une vérification obligatoire tous les ans (ERP code du travail).



1.2. Axes de progrès

1.2.1. Sécurité incendie

 **Sensibiliser davantage les agents** de toutes les structures **aux enjeux de la sécurité incendie et de son importance** (savoir utiliser et connaître l'implantation de moyens de secours)

- *INDICATEUR : Tableau de suivi des moyens de sensibilisation mis en place (classeurs, affiches, plans du site, etc.)*

 **Obtenir 100% du personnel formé**, actuellement nous ne sommes pas tout à fait à 50% des agents formés

- *INDICATEUR : Tableau de suivi des formations de tout le personnel*

 **Pratiquer 2 exercices d'évacuation incendie** sur tous les bâtiments du Pôle Éducation Jeunesse et par période d'intervention. Il serait souhaitable de réaliser en fin d'année scolaire un exercice inopiné dans les périodes les moins favorables (fin de sieste pour les maternelles, quand le chef d'établissement n'est pas détaché)

- *INDICATEUR : Tableau de suivi des exercices*

 **Trouver un local de rangement pour le Service Info Jeunes**

1.2.2. Sécurité Intrusion

- **Finaliser les travaux** (mise en place des films opacifiants sans tain sur toutes les structures le nécessitant, rehausser certains portails, murs ou clôtures...)
 - INDICATEUR : Tableau de suivi des travaux de sécurité par structures
- **Obtenir les protocoles PPMS attentat / intrusion de toutes les structures**
 - INDICATEUR : Tableau de suivi de remise des protocoles
- **Pratiquer 1 exercice** sur tous les bâtiments et par période d'utilisation ?
 - INDICATEUR : Tableau de suivi des exercices

1.2.3. Sécurité Risques Majeurs

- **Obtenir les protocoles PPMS Risques Majeurs de toutes les structures**
 - INDICATEUR : Tableau de suivi de remise des protocoles
- **Pratiquer 1 exercice** sur tous les bâtiments et par période d'intervention
 - INDICATEUR : Tableau de suivi des exercices

1.2.4. Sécurité des Bâtiments

- **Demander un diagnostic de conformité** au niveau de tout le vitrage et des menuiseries
 - INDICATEUR : Tableau des endroits où il faut changer soit les menuiseries soit les vitres soit les deux
- **Réaménager les cours de certaines écoles** pour sauvegarder les arbres et créer des espaces verts éducatifs
 - INDICATEUR : Tableau des cours à réaménager
- **Déetecter tous les problèmes aux abords des écoles** et essayer d'y remédier
 - INDICATEUR : Tableau récapitulant les problèmes avec une colonne pour y remédier

2. Des locaux sains et confortables

2.1. État des lieux

A l'heure actuelle, **aucune synthèse des actions** à entreprendre ou en cours **n'a été réalisée** pour évaluer le degré de pollution et de salubrité à l'intérieur des bâtiments.

Pour autant, nous avons **un marché public** avec la société Dalkia **pour l'entretien des dispositifs de traitement d'air**. Il a été établi un classeur par établissement scolaire (Obligation depuis le 1er janvier 2018) dont le but est de décrire le système d'aération des bâtiments et de définir les risques et les sources de pollution de l'air intérieur (ex : produits ménager, produits de construction, les revêtements...). La même chose a été demandée pour les accueils de loisirs depuis janvier 2020.

Il faut **assurer un niveau de confort correct dans les bâtiments**, entre autres le confort thermique, qu'il ne fasse pas froid l'hiver ou trop chaud l'été. A travers le marché avec la société DALKIA, des températures sont à maintenir dans les bâtiments en hiver (entretien, dépannage). L'été, nous rencontrons des problèmes de surchauffe dans certains bâtiments (ex : accueil de loisirs 3/6 ans de la Chêneraie plus de 30° dans le restaurant)

Lot technique	Réactivité 24 h/24h		Délai (1) maximum de remise en service	Astreinte	Nombre de pannes répétitives ou bloquantes tolérées
	Locaux Occupés	Hors occupation			
Chauffage : -Production -Distributions Confort	- 2 heures 2 heures	2 heures 2 heures	4 heures 4 heures	oui oui	2 par an 1 par trimestre

Températures de consigne :

CLSH Chêneraie : 19°C

Écoles Maternelles : 21°C

Écoles élémentaires : 20°C

Le Service Info Jeunes : 20°C

Au niveau des restaurants, **l'entretien de l'électro-ménager** des cuisines est suivi par la société **Elior**

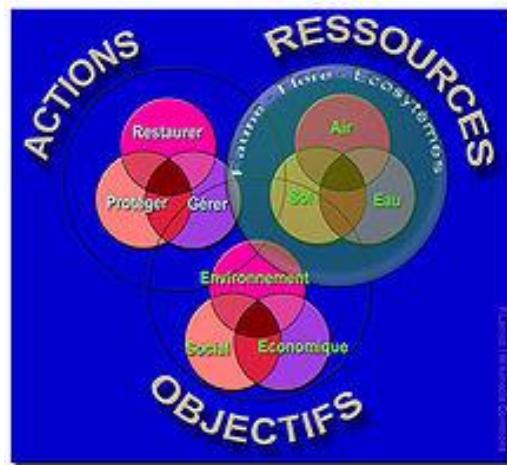
L'entretien / désinfection des bâtiments répond à un **marché** de produits d'entretien écologiques **mis en place depuis juin 2014**

Nous avons mis en place un **marché pour un contrat annuel de traitement des nuisibles par sites**.

Des **aménagements sont en cours pour diminuer la nuisance sonore** dans **les restaurants scolaires**

Concernant la gestion de la Covid19 :

- ❖ Mise en place, en accord avec les chefs d'établissement, des **marquages de distanciations sociales extérieurs et intérieurs**
- ❖ L'entretien des locaux en régie interne permet une sécurisation des protocoles sanitaires.
- ❖ Nous rencontrons un problème à l'accueil des loisirs des Ecus seul bâtiment traité par une société d'entretien.



2.2. Axes de progrès



Faire la synthèse des actions entreprises et à entreprendre

- INDICATEUR : Tableau sur les résultats programmés des contrôles nécessaires et mis en œuvre des actions correctives éventuelles.



Actualiser les classeurs de qualité d'air intérieur



Identifier les zones où il y a des problèmes d'humidité

- INDICATEUR : Tableau des actions correctives.



Améliorer l'isolation de tous les bâtiments pour aller vers 100% bien isolé

- INDICATEUR : Tableau de relevé de températures et tableau d'avancée des travaux.

3. Des locaux accessibles

Fin 2009 il a été réalisé **un diagnostic d'accessibilité de l'ensemble du patrimoine bâti de la commune** (bâtiment et IOP (installations ouvertes au public) et de leurs accès depuis la voie publique).

3.1. État des lieux

Une commission communale d'accessibilité a été créée car la commune a une population supérieure à 5000 habitants (loi 2005-102 du 11 février 2005). Cette commission a pour mission de faire l'état des actions mises en œuvre et des problèmes rencontrés par les usagers. Elle y apporte également des solutions.

Dès 2010, des travaux de mise en accessibilité ont été réalisés en particulier sur les bâtiments scolaires : maternelle Centre (accès du perron à la cour de récréation), Centre 1, Centre 2 et le groupe scolaire Jean Jaurès (mis à la norme des accès aux sonnettes), création de rampes à l'accueil de loisirs petite enfance de la Chêneraie etc.....

Les années suivantes, jusqu'en 2015 d'autres actions similaires ont été entreprises dans les bâtiments scolaires.

La commune étant dans l'obligation de déposer avant le 27 septembre 2015 un **Ad'AP** (un agenda d'accessibilité programmé sur une durée de 9 ans car la commune dispose d'un patrimoine qui se compose de plus de 50 bâtiments), les diagnostiques ont été mis à jour (allègement des préconisations) en tenant compte de l'évolution réglementaires de la norme accessibilité en particulier pour les établissements existants et des travaux réalisés.

L'ensemble des structures du Pole éducation jeunesse devraient être conforme à ce jour (attestations d'accessibilité). La plus grande partie des travaux a été réalisée (maternelle Ermitage, : mise en conformité pour accès aux bureaux de votes, reprise du profil de l'enrobé de la cour au niveau de l'accès à la salle de jeu et élargissement de cette porte. Il reste à réaliser la reprise du cheminement de la bande de guidage située à l'entrée de l'école, l'identification des locaux accessibles au public).

Dans les autres établissements les travaux qui restent à faire sont de même nature.

Le groupe scolaire élémentaire Centre va faire l'objet d'une **nouvelle étude** afin de modifier la présentation du dossier incluant une demande de dérogation pour ne pas installer d'ascenseur.

Le service Info Jeunes a déménagé pour être accessible aux personnes à mobilité réduites. A ce jour, le service à un ascenseur, il reste à résoudre l'accessibilité pour les mal-voyants.

En 2018 a été **mise en place un registre public d'accessibilité simplifié dans chaque établissement recevant du public** (décret 2017-431 du 28 mars 2017). Ce registre comprend la carte d'identité de l'établissement, il doit être consultable à tous moments par le public.

L'ensemble des chefs d'établissement ont été sensibilisés à « l'accueil handicap » et ont reçu un livret « bien accueillir les personnes handicapées »



3.2. Axes de progrès

- **Identifier l'ensemble des locaux** par un code lettre et chiffre (permet l'identification exacte des locaux à mettre en conformité)
 - *INDICATEURS : Identification sur l'ensemble des portes des locaux / Tableau regroupant toutes les identifications des différents sites*
- **Faire l'information et la remise du livret d'accessibilité** aux directeurs des accueils périscolaires, des accueils de loisirs et du service Info Jeunes.
 - *INDICATEUR : Tableau de suivi de tous les rendez-vous pour l'information par structure*
- **Poursuite de la mise en accessibilité des bâtiments recevant des enfants et des jeunes** Travail en collaboration avec la DST.
 - *INDICATEUR : Tous les bâtiments en accessibilité. Avancée du PPI accessibilité.*

4. Des locaux fonctionnels

4.1. État des lieux

4.1.1. Petits travaux d'entretien

Il n'y a pas que des travaux pour la sécurité incendie et les plans particuliers de mise en sûreté, il y a aussi les travaux courants (problèmes de plomberie, de fuite de tout ordre, de wc bouchés, de serrurerie, d'encombrants à enlever, de lumière ou de prises électriques qui ne marchent plus, d'entretien des espaces verts, nettoyage des cours de récréation, etc.) qu'il faut réaliser rapidement pour le bon fonctionnement quotidien des bâtiments.

Les interventions pour les petits travaux se font à la suite des demandes des chefs d'établissements ou des responsables de sites. Ces demandes sont ensuite enregistrées sur le



logiciel des interventions par catégorie (bâtiments, électricité, logistique, espaces verts, propreté et voirie) et le responsable des travaux au CTM (centre technique municipal) distribue les ordres de services par corps de métier. Les travaux sont alors effectués en tenant compte de tous les paramètres. Suivant la gravité, il est parfois nécessaire de faire intervenir des entreprises extérieures. Pour les gros travaux, ce sont les entreprises extérieures qui sont le plus souvent appelées.

Pour les travaux d'ordre numériques et téléphoniques, c'est le CAN (Centre d'assistance Numérique de la Métropole) qui intervient dans tous nos bâtiments.

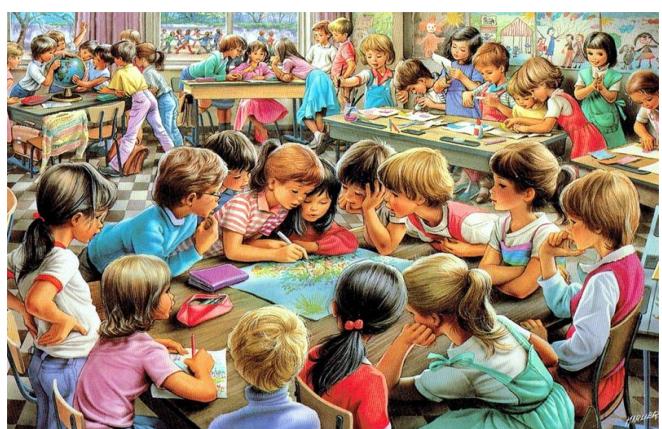
Pour les travaux dus aux problèmes de chauffage c'est la société DALKIA qui intervient.

Pour toutes les demandes d'interventions pour les nuisibles c'est la société WEBER et VILA service qui intervient.

4.1.2. Ergonomie et praticité

Nous rencontrons des problèmes de place, les locaux ne sont pas toujours assez grands et pas toujours adaptés (l'accueil périscolaire dans le restaurant à l'école Chenille Verte et Ermitage, le service Info Jeunes sans local de rangement...).

Les capacités d'accueil ERP sont différentes des capacités réelles d'accueil pour un haut niveau de service de qualité. Les capacités sont soumises à l'avis de la



PMI en maternelle. Ceci conduit à toujours accueillir plus d'enfants dans des locaux

structurellement non adaptés : isolation quand canicule, nuisances sonores dans un restaurant bondé, ...

Il y a des difficultés de partage des locaux et il est nécessaire de prioriser les locaux suffisants attribués aux temps municipaux (restauration, APS, étude surveillée).

4.2. Axes de progrès

4.2.1. Petits travaux d'entretien

 **Organiser une journée de petits travaux réalisés par les parents d'élèves** une fois par an avec leurs enfants.

- INDICATEUR : *Nombre de travaux réalisés pendant cette journée annuelle*

 **Elaborer avec les services techniques un plan stratégique et opérationnel d'entretien des bâtiments** en impliquant enfants, enseignants et parents d'élèves

- INDICATEUR : *Etablissement du programme d'entretien*

4.2.2. Ergonomie et praticité

 **Faire de la structure de la Chêneraie (parc compris) l'épicentre d'une zone d'animation et de prestations**, ouverte à tous en fonction des projets. Un lieu de partage et d'échanges entre des enfants et des animateurs favorisant les activités inter-centres.

 **Repenser le système de rangement des locaux et les réaménager** (travail sur plan : aménagement de placard, pose d'étagère, pose de prise électrique).

- INDICATEURS : *Tableau des besoins et des réalisations / Chronologie des réalisations.*

 **Impliquer les équipes d'animation et du service éducation** dans tout projet de rénovation, réaménagement, extension des établissements.

- INDICATEUR : *Nombre de réunions connues.*

 **Partager une stratégie de peuplement (veille et outil d'actualisation).**

- INDICATEURS : *Nombre de m² par espace d'activité et par enfant / Rédaction d'un document cadre.*

III / Grâce à du mobilier adapté et une gestion raisonnée des fournitures

1. Etat des lieux

1.1. Type de dépenses

On distingue deux types de dépenses : **investissement et fonctionnement**.

L'enveloppe d'investissement est utilisée pour acquérir du **mobilier** mais également de l'électroménager (lave-linge, sèche-linge, aspirateurs, etc.), du matériel hifi (téléviseurs, lecteurs DVD, etc.), du matériel pédagogique durable (vélos, trottinettes, etc.).

L'enveloppe de fonctionnement quant à elle, permet l'achat de **fournitures** liées au fonctionnement annuel des écoles. (ex : fournitures scolaires, manuels scolaires, matériel pédagogique, transport, produits d'entretien, linge, vaisselle, vêtements, EPI des agents, entretien du matériel, etc.).

Le budget alloué à chaque école est défini pour une année civile. Il est donc à cheval sur deux années scolaires. Il est transmis aux chefs d'établissements de manière globale et comprend les dépenses liées au **transport** et aux **fournitures**. Il est calculé sur la base du nombre d'enfants inscrits sur chaque école au moment de l'étude budgétaire (en octobre de l'année N-1). Une ligne **Action culturelle, patrimoine et développement durable** est également mise à disposition des écoles et peut être utilisée sur la base d'un projet validé par l'équipe pédagogique, la direction de l'école et l'Inspection.

❖ *Somme allouée en 2020-2021 au Bouscat (30€/élève pour les fournitures scolaires, 450€/classe pour le transport, 2500€/école pour l'Action Culturelle)*

Le budget est généralement voté en mars par le Conseil Municipal mais il est admis qu'avant le vote, il est possible d'utiliser un budget sur la base des dépenses engagées l'année précédente sur la même période.

L'exercice budgétaire de l'année civile finissant en décembre, les comptes doivent être clôturés et l'ensemble des factures déposées sur la plateforme Chorus Pro au plus tard le 31 décembre. C'est pour cette raison qu'il est demandé aux écoles de ne plus rien commander après la rentrée des vacances de Toussaint. Ce qui n'exclut pas une prestation après cette date, si le devis a été transmis suffisamment à l'avance pour être engagé avant cette date butoir.

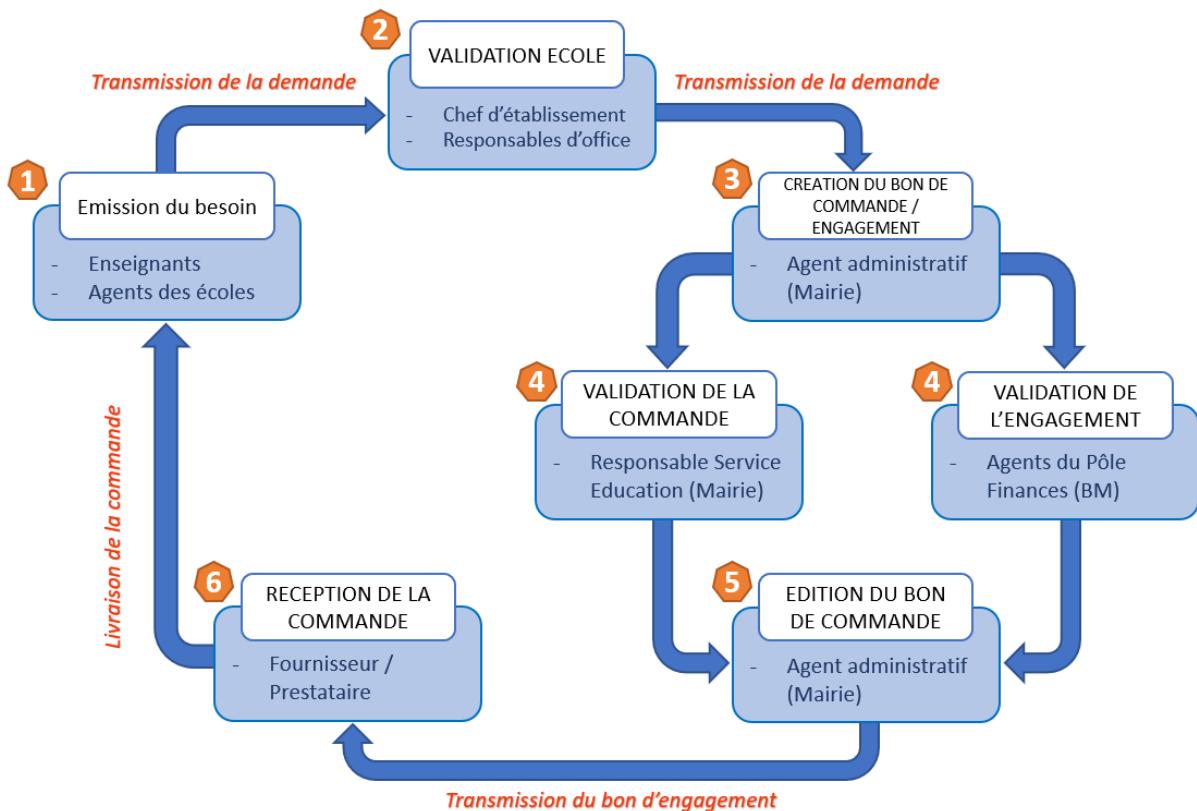
Toute commande est soumise à validation par le service Education, qui est garant du budget alloué aux écoles et aux agents des écoles. Cette validation se fait par l'émission d'un bon de commande, qui vaut engagement de la collectivité à financer le projet. (indicateur : 540 bons de commandes passés par le service scolaire en 2019 / 410 bons en 2020).

Depuis le 1^{er} janvier 2020, un nouvel outil de gestion budgétaire a été adopté par Bordeaux Métropole. Cet outil se compose de deux logiciels : **Grand Angle** pour la gestion des commandes et des engagements, et **Alfresco** pour le paiement des factures).

Quelle que soit la prestation, le paiement est effectué a posteriori par la Trésorerie, selon le principe du « *service fait* ». L'attestation du « *service fait* » qui déclenche la liquidation, incombe au service émetteur de la commande.

Toute commande effectuée doit suivre un processus de traitements et de validations à plusieurs niveaux (administratifs et financiers).

Les différentes étapes d'une commande :



Les fournisseurs sont choisis dans le cadre d'un marché public (municipal ou métropolitain), selon un cahier des charges précis ou bien dans le cadre d'une consultation (étude comparative de 3 devis minimum).

En 2020, les principaux fournisseurs sont les suivants :

- ❖ **SAONOISE DE MOBILIER (DELAGRAVE)** : Mobilier (Groupement de commandes métropolitain).
- ❖ **SAVOIRS PLUS (SADEL)** : Fournitures scolaires (Marché public municipal valable jusqu'en janvier 2022).
- ❖ **Librairie MOLLAT** : Librairie (Étude par consultation valable jusqu'en juillet 2021)
- ❖ **CITRAM** : Transport dans le cadre de sorties scolaires (Marché public municipal valable jusqu'en mars 2022)

- ❖ **NATHAN, ASCO CELDA, WESCO, etc.** : Matériel pédagogique (Consultations ponctuelles ou commandes avec certificat d'exclusivité)
- ❖ **PIERRE LE GOFF, HYCODIS, POLLET, PAREDES** : Produits d'entretien (Groupement de commandes métropolitain)
- ❖ **ELIOR** : Restauration scolaire (Délégation de service public valable jusqu'en août 2025)

1.2. Commandes de mobilier

Les commandes de mobilier sont soumises à un marché public métropolitain (groupement de commande), qui nous impose un fournisseur unique. En 2020-2021, c'est la SÂONNOISE DE MOBILERS qui remporté l'appel d'offres.

Une commande unique comprenant l'ensemble des besoins en mobilier sur chaque école, est transmise début mai pour une livraison / installation avant la rentrée de septembre. Les besoins doivent impérativement être transmis avant la fin du mois d'avril pour arbitrage des élus. En cas de besoin non anticipé, des commandes complémentaires peuvent être transmises à d'autres moments de l'année. Les demandes sont alors étudiées et peuvent être validées en fonction de leur pertinence, dans la limite du budget alloué.



1.3. Commandes de fournitures

1.3.1. *Commandes de fournitures scolaires*

Les commandes de fournitures scolaires sont soumises à un marché public, qui nous impose un fournisseur unique. C'est la SADEL qui a remporté l'appel d'offres. Le marché en cours se termine en janvier 2022.

Un site internet est mis à disposition des enseignants, qui reprend l'ensemble des produits qui peuvent être commandés, préalablement identifiés dans un bordereau de prix unitaire (BPU). Dans ce BPU sont essentiellement référencées des fournitures courantes et durables, dont le prix a été négocié.



Le site internet donne également accès à l'ensemble du catalogue fournisseur, bénéficiant d'une remise globale (commandes hors marché).

Chaque enseignant, à l'aide de ses codes personnels, saisit ses commandes qui sont validées par le chef d'établissement et automatiquement transmises au service Education qui saisit les bons de commande. Le site internet permet à chaque

enseignant de connaître l'état de sa commande (prise en compte, livraison, rupture de stock, etc.).

Le délai d'envoi du bon de commande est généralement de 3 jours. La SADEL s'est engagée à livrer les produits sur site dans les 24h qui suivent la validation de la commande. Ce délai ne peut pas toujours être respecté (rupture de stock, problème transporteur).

A réception des commandes les enseignants doivent vérifier le contenu de leur colis (conformité des articles et quantités) puis pointer, dater et émarger les bons de livraison. En cas de problème (article manquant ou endommagé), les enseignants doivent se rapprocher directement du SAV du fournisseur.

Dans les 15 jours qui suivent la livraison, les bons émargés doivent être impérativement transmis au service éducation, qui doit alors attester le « service fait » pour que la facture soit mise en liquidation.

1.3.2. Commandes de fournitures d'entretien

Les commandes de produits d'entretien sont également soumises à un marché public mais sont divisées par lots. Un même fournisseur peut obtenir plusieurs lots (par exemple, dans le marché en cours, la société PLG a remporté les 3 premiers lots).

Les responsables d'office de chaque site gèrent leur stock et tous les 2 mois environ (*hors crise Covid-19*) communiquent leurs besoins en petit matériel, produits d'entretien et d'hygiène au service éducation dans la limite du budget qui leur est alloué pour chaque commande. Les bons d'engagement sont alors passés puis les commandes transmises aux différents fournisseurs. La livraison intervient généralement dans les 3 à 5 jours qui suivent la validation de la commande (*délais indicatifs hors crise Covid-19*).

A réception des commandes les responsables d'office doivent



vérifier le contenu de leur colis puis pointer, dater et émarger les bons de livraison. En cas de problème (produits manquants ou non conformes), les soucis rencontrés sont consignés sur les bons de livraison et c'est le service éducation qui prend contact avec le fournisseur. Si la commande est conforme, le service éducation, peut attester le « service fait » pour que la facture soit mise en liquidation.

2. Axes de progrès

 **Adapter les budgets / subventions** données aux enseignants / agents **au besoin réel des enfants**.

 **Répartir l'argent de surplus en fin d'exercice budgétaire sur des projets.**

- *INDICATEUR : fournitures scolaires commandées en grande quantité en fin d'exercice par certaines écoles pour utiliser l'intégralité du budget.*

 **Améliorer l'aide apportée aux familles les plus en difficultés pour l'acquisition de fournitures.**

- *INDICATEUR : Mise en place d'un questionnaire pour les familles CSP- au moment des inscriptions / renouvellements pour identifier les besoins et coconstruire les solutions avec CCAS et MDSI, etc.*

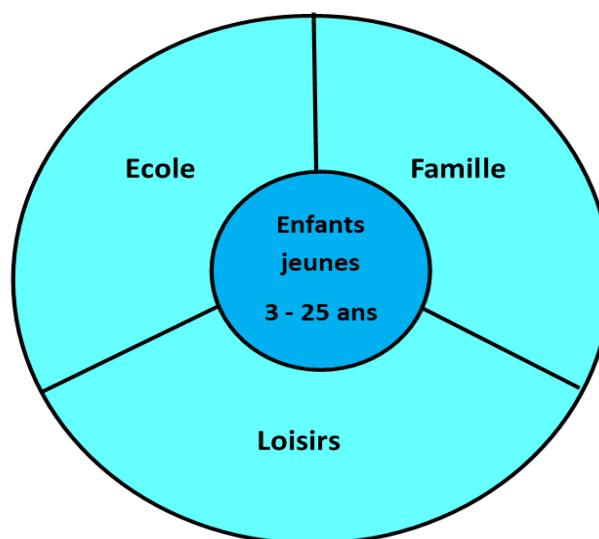
 **Réduire le temps de gestion consacré aux commandes de fournitures.** Avec l'arrivée du nouvel logiciel en janvier 2020, et face à l'évolution de procédures de plus en plus chronophages imposées par le Pôle Finances, **adapter les pratiques en :**

- **Limitant le nombre de bons d'engagement.** En effet, un même engagement peut servir pour plusieurs commandes. La tendance déjà été amorcée en 2019
 - *INDICATEUR : 607 bons passés en 2018, 540 en 2019, 410 en 2020).*
- **En imposant un montant minimum par commande aux enseignants.**
 - *INDICATEURS : 1 commande sur 4 est d'un montant à 50€ / Plus d'une commande sur 6 est inférieure à 30€).*
- **En obtenant des enseignants / agents qu'ils transmettent les bons de livraison pointés, datés et signés rapidement après la livraison.**
 - *INDICATEUR : Certains chefs d'établissement et responsable d'office ne transmettent pas systématiquement les bons de livraison au service éducation.*

IV / Grâce à une optimisation de nos relations au sein même de la direction et avec nos partenaires de la communauté éducative et extrascolaire



Pôle éducation, jeunesse et sports



1. Etat des lieux

1.1. Etat des lieux interne

Le Pôle éducation jeunesse et sports a longtemps fonctionné de façon quasi autonome, avec un recours très limité aux autres fonctions support de la mairie. Le Pôle gère la RH, la prévention, par exemple. Les liens avec le CCAS se tissent autour de situations individuelles graves et de quelques projets collectifs transversaux (projet intergénérationnel notamment).

Les relations entre le service Education et Animation sont récentes : elles se développent avec une réelle intensité. En revanche les relations entre les services Education, Animation et le service « Info jeunes » relèvent d'actions ponctuelles :

- ❖ Pour le service Animation (prêt d'outils pédagogiques ou mise à disposition d'animateurs pour les ateliers...).
- ❖ Pour le service Education, de manière très récente, l'aide apportée aux agents techniques pour l'ouverture de leurs comptes de messageries professionnelles (formation ponctuelle et individualisée).

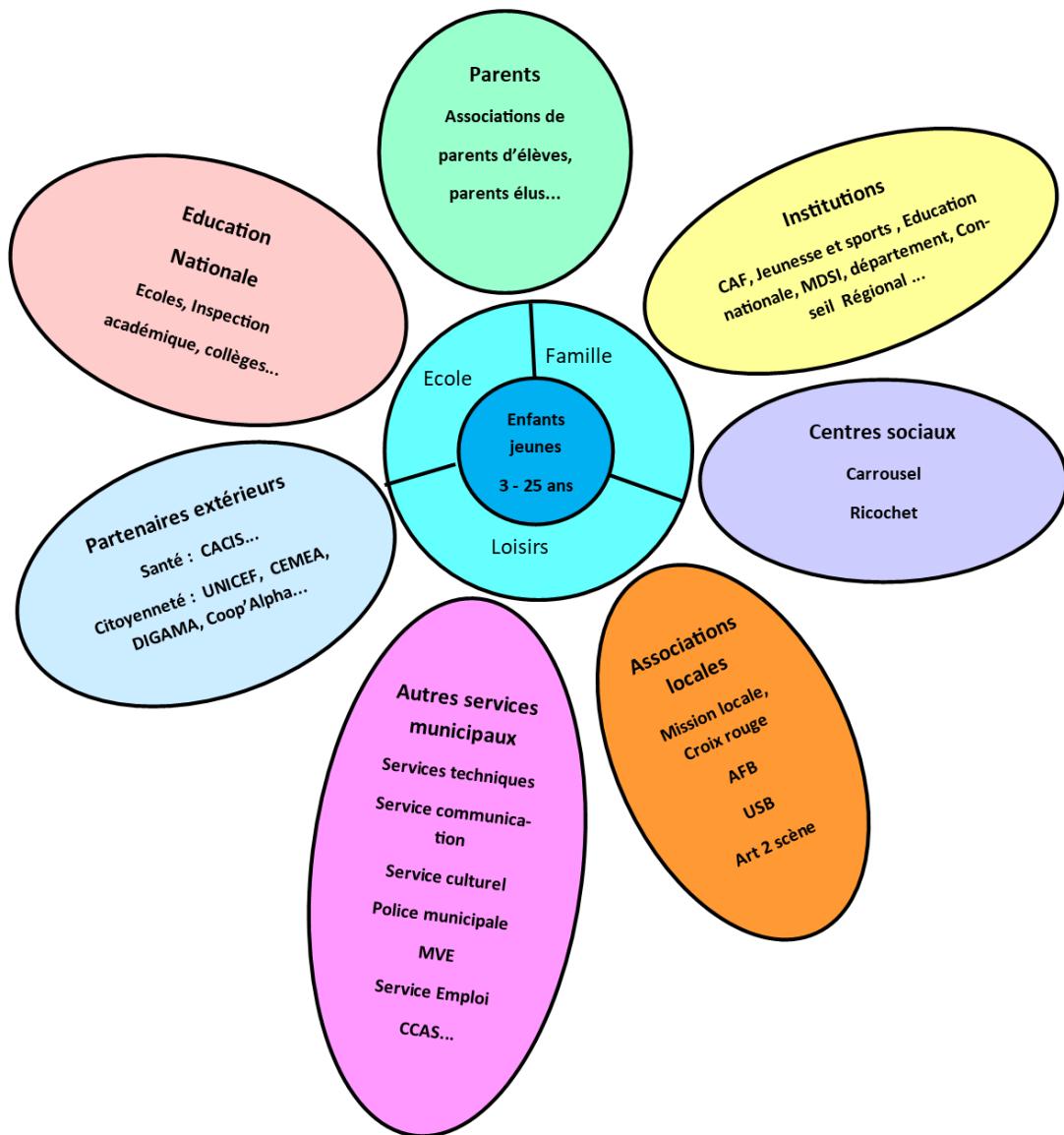
L'éloignement de la structure et l'absence de plan d'actions croisées l'ont empêché.

La direction du sport travaille avec les directions Education, Animation et jeunesse exclusivement autour des interventions en milieu scolaire dans les Ecoles primaires. Aucun travail collaboratif n'avait été développé sur le sport des enfants et jeunes à partir de la sixième ni sur la réalité des pratiques sportives hors club. La difficulté pour les jeunes, notamment du quartier politique de la ville, à accéder à de la pratique sportive dans les équipements, fait l'objet d'échanges depuis peu de temps.

En outre il n'y a pas de suivi des familles de la fin du cycle élémentaire à l'arrivée au collège : pas de partage de fichiers, d'infos etc. Aucun projet commun de culture ou de sport ne permet de faire des liens et de réaliser un continuum.

1.2. Des relations du pôle avec nos partenaires de la communauté éducative et extrascolaire

Pôle éducation, jeunesse et sports et ses partenaires



1.2.1. Les relations des agents du pôle avec les familles

Les relations avec les familles existent surtout autour des activités et prestations offertes par le service animation et la restauration. Elles se concrétisent dans le cadre des inscriptions et des renouvellements, et au moment de venir chercher leurs enfants dans les accueils de loisirs.

Notre aide se manifeste notamment pour les événements organisés par les parents d'élèves, du type kermesses ou assimilés. Les parents d'élèves ne sont pas questionnés pour l'amélioration des services auxquels leurs enfants accèdent (aucun questionnaire vers la formulation de contributions).

Le portail famille est un outil de facturation et de réservation, sans interface facilitée pour l'utilisation courante sur smartphone.

Les familles les plus alertes avec les usages numériques sont celles qui ont le plus de chance d'accéder aux Vacances sportives, qui proposent des inscriptions quasi-exclusives par internet.

Le Service « *Info jeunes* » reçoit les parents sur des questions d'orientation et de loisirs des jeunes, mais plutôt sur des événements ponctuels (soirées animation/débat, soirées parentalité, conférences, etc.).

Une réflexion plus large autour de nos relations avec les familles se met en place, dans le cadre de l'Agora, avec le Pôle Petite Enfance et d'autres acteurs du territoire.

1.2.2. Les relations des agents du pôle avec les représentants des centres sociaux

Le service Education n'entretient aucun lien avec les deux Centres sociaux de la Ville (Carrousel et Ricochet).

Le service Animation a créé des liens avec le Carrousel, sur des manifestations et événements partagés (Carnaval, Marche enchantée, Grande lessive, etc.). Les rencontres se concrétisent sur des temps de préparations et de bilans. Le Carrousel est également un soutien éducatif à l'équipe d'animation des écoles Lafon Féline, notamment pour les élèves résidant dans le quartier prioritaire (Lyautey-Champ de courses).

L'association Ricochet met à disposition des animateurs pour des rencontres « jeux de société », dans le cadre d'échanges, sur leur site comme sur nos structures municipales. A la marge, Ricochet peut accompagner les équipes d'animations sur diverses formations (autour du jeu, etc.).

Le service « *Info jeunes* » travaille en collaboration avec les deux Centres sociaux. Il effectue des passerelles et des échanges très réguliers sur les problématiques « jeunesse » et « famille » rencontrées sur le territoire.

Tous les projets menés par le service « *Info jeunes* » sont pensés avec les Centres sociaux (choix des thématiques en lien avec les remontées des acteurs partenaires).

Ils organisent conjointement des permanences, des animations, des formations et des soirées parentalité.

Le projet « orientation » est mis en place avec Ricochet et l'ERIP.

En outre, les Centres sociaux reçoivent des enfants et des jeunes de 6 à 17 ans, en accueil de loisirs. Cette répartition des accueils pour des services semblables, ne fait l'objet d'aucun échange particulier entre les CA des deux Centres et la Direction Education Jeunesse, quant à une logique d'opportunité.

Au moment des inscriptions ou renouvellements, aucune information n'est donnée aux familles par le Service Education, sur l'existence ni le fonctionnement des Centres sociaux. Au lancement de nouveaux outils, comme le portail familles, aucun travail collaboratif n'est mis en place.

La contribution du Pôle aux événements réalisés par les Centres sociaux est inexistante.

1.2.3. Les relations des agents du pôle avec les représentants de l'Education Nationale

Concernant le Primaire, nous entretenons d'excellentes relations avec les acteurs de l'Education Nationale (enseignants comme hiérarchie DASEN). Au-delà, aucunes relations directes ne sont établies avec les collèges. Seuls les élus peuvent être en lien avec certaines instances. Le service « Info jeunes » peut également mener des interventions de sensibilisation ou s'associer à l'organisation d'événements ponctuels (Forum santé, forum de la citoyenneté), selon les souhaits des équipes dans les collèges.

Selon les compétences obligatoires de la Ville, le soutien matériel aux écoles maternelles et élémentaires est important (transport, fournitures, sorties, etc.).

Nous ne développons que rarement des projets en commun, même si nous y contribuons régulièrement sur le plan matériel.

Le service Animation développe parfois d'autres natures de relations, mais cela reste néanmoins à la marge (par exemple, actions sur le harcèlement ou le challenge écomobilité qui nous ont valu des prix).

Le « Plan mercredis » est conventionné avec l'Education Nationale.

Les agents des services Animation et Education peuvent participer aux réunions de suivi ou d'accueil des enfants à profils particuliers (exemple réunions PAI, équipes éducatives). Ils peuvent également être conviés aux Conseils d'écoles.

En revanche, nous avons développé avec l'Inspecteur de Circonscription (IEN), de nombreux projets avant-gardistes : ouverture et développement d'une filière bilingue occitan-français, développement des projets et des outils numériques dans les écoles, labellisation de deux établissements E3D (accompagnement service Education, avec temps d'informations aux élèves).

Nous portons conjointement le Forum de l'Education, dont les sujets récurrents tournent autour des champs de la Culture, du Numérique et du Développement Durable dans les écoles.

Des sujets plus spécifiques ont également pu y être abordés, de manière ponctuelle, comme l'organisation du temps scolaire lors des récentes réformes.

En relai des collèges, le service « Info jeunes » contribue activement aux recherches de profils de Services Civiques pour les écoles élémentaires.

1.2.4. Les relations des agents du pôle avec les autres institutions

Il n'y a pas de lien particulier avec les associations de type caritatives (Croix Rouge, La Boussole, etc.). Il n'y a pas d'exploitation constructive d'informations, liées au revenu fiscal par exemple, pour fournir aux familles des éléments qui leur permettraient un soutien logistique ou matériel.

Le travail entre le service Animation et le PRADO se limite à un canal de communication.

Les relations avec la CAF sont issues d'un partenariat financier (financements directs, réponses à des appels à projets, etc.). Il n'y a pas ou peu de partenariat de projet, mis à part dans le cadre de la CTG.

La relation de travail entre le service « Info jeunes » et la Mission locale est particulièrement développée. Ils utilisent des locaux communs, ce qui permet une communication fluide et permanente, ainsi qu'un suivi renforcé des jeunes en recherche d'emploi.

Si le service Animation entretient avec la DDCS des liens uniquement administratifs et d'ordre règlementaires, le service « Info jeunes » a quant à lui été labellisé, ce qui implique la mise en place et le suivi d'une charte pour son fonctionnement.

2. Axes de progrès

2.1 Des relations au sein du pôle

Le nombre d'agents et de missions assurés au sein de la DEJS freine le décloisonnement entre les services qui la composent. Les différents horaires d'intervention également.

Néanmoins, en axant notre logique de transversalité sur les différents niveaux d'intervention et en donnant les moyens en termes de temps, aux différents acteurs de se concerter, nous aurons une meilleure circulation de l'information, une meilleure régulation des sujets et une meilleure appropriation des projets.



Organiser des temps d'échanges entre les différents services, à différents niveaux et dans chaque niveau d'intervention (exemple entre animateurs et ATSEM sur les maternelles, participation des responsables d'office aux réunions d'animation en élémentaire...)

- INDICATEUR : Volume d'heure dégagé sur des temps communs

2.2. Des relations du pôle avec nos partenaires de la communauté éducative et extrascolaire

Enjeux et perspectives

Pôle éducation, jeunesse et sports



2.2.1. Les relations des agents du pôle avec les enseignants



Coécrire un pacte de projet commun autour de la mise en œuvre de notre nouvelle feuille de route éducative : amener une cohérence entre projets d'écoles et projets d'animations (exemple Plan mercredis).

- INDICATEUR : *Rédaction d'un projet partenarial avec l'Education Nationale*

Dans le cadre de ce projet, plusieurs pistes pourraient être engagées et seraient l'occasion de nous adapter aux enjeux d'une société post-COVID (mettre la culture et le soin autour d'actions collaboratives) :



Inscrire toutes les écoles du territoire dans le dispositif pour obtention du Label E3D.

- INDICATEUR : *Labellisation pour l'ensemble des écoles*

Ce projet pourrait être étendu aux Centres de loisirs. L'ensemble des acteurs du temps de l'enfant pourront ainsi être partenaires et s'inscrire dans la continuité d'action entre le scolaire et le périscolaire (action de cohérence éducative).



Redéfinir les contours d'un Forum de l'Education en un Forum de la Communauté Educative, en impliquant davantage les parents d'élèves, en jouant sur les expertises et en proposant des formations au long court

- INDICATEUR : *Evolution du Forum de l'Education*

Peu de projets spécifiques partagés sont à l'initiative de l'Education Nationale. Pour cela, il serait nécessaire d'officialiser des temps d'échanges, qui feraient office de carrefours d'informations et d'où pourraient naître des projets communs.

2.2.2. Les relations des agents du pôle avec les familles



Créer avec eux un cycle de rencontres dont le Forum de la Communauté Educative ne serait qu'un temps

- INDICATEUR : *Nombre de rencontres d'échanges avec les parents*



Les impliquer dans les projets de vie scolaire et extrascolaire (E3D, Conseil de vie des ALSH, journées « Petits travaux », etc.)

- INDICATEUR : *Nombre de parents participant aux projets*

2.2.3. Les relations des agents du pôle avec les centres sociaux



Harmoniser les conditions d'accueil aux différents services (exemple Aide aux devoirs)

- INDICATEUR : *Réunion annuelle de concertation avant inscription aux services*



Travailler conjointement sur l'accueil des familles du Quartier Politique de la Ville.

- INDICATEUR : *Nombre de données échangées ou réunions spécifiques.*



Tester de nouveaux outils collaboratifs (mini Agora, consultation et implication des centres sociaux à chaque nouvelle action mise en place pour éviter doublons et concurrence cf. actions qui se placent dans la complémentarité).

- INDICATEUR : *Nombre d'actions partagées.*



S'impliquer dans les démarches E3D.

- INDICATEUR : *Mise en place d'un partenariat autour des démarches de Développement Durable.*

2.2.4. Les relations des agents du pôle avec les autres institutions/partenaires



Travailler avec le CADA autour d'un accueil plus spécifique des familles en difficultés.

- INDICATEURS : *Nombre d'informations spécifiques mis à disposition de ces familles / Nombre de procédures d'accueil spécifiques.*



Intégrer le PRADO comme un partenaire privilégié pour le suivi des actions à destination des jeunes du QPV.

Transition :

Le socle de haut niveau de services garanti doit ensuite nous permettre de prioriser deux dynamiques...

PROTEGER ET REVELER

Sommaire détaillé Partie 2

PARTIE 2 :.....	80
Prioriser notre haut niveau de services autour de deux dynamiques : protéger et révéler	80
Sous partie 1 : PROTÉGER.....	81
I / Protéger l'enfant et le jeune bouscatais dans sa santé / son équilibre physique et psychologique.....	81
1. Protéger l'enfant et le jeune bouscatais dans son équilibre physique	81
1.1. Dans son équilibre nutritionnel.....	81
1.1.1. Etat des lieux	81
1.1.2. Axe de progrès.....	85
1.2. Apprendre à l'enfant et au jeune bouscatais à sauver la vie : . Erreur ! Signet non défini.	
1.2.2. Axes de progrès	Erreur ! Signet non défini.
1.3. Protéger l'enfant et le jeune bouscatais par la pratique de sport	86
1.3.1. Etat des lieux	86
1.3.2. Axes de progrès	90
1.4. Protéger contre les maladies et épidémies.....	92
1.4.1. Etat des lieux	92
1.4.2. Axes de progrès	99
2. Protéger l'enfant le jeune bouscatais dans son équilibre psychologique.....	101
2.1. Protéger l'enfant et le jeune bouscatais contre les violences et des abus sexuels	101
2.1.1. Etat des lieux	101
2.1.2. Axes de progrès	104
2.2. Protéger l'enfant et le jeune bouscatais par l'égalité filles / garçons	106
2.2.1. Etat des lieux	106
2.2.2. Axes de progrès	110

2.3. Protéger l'enfant et le jeune bouscatais des risques du numérique :	111
2.3.1. Etat des lieux.....	111
2.3.2. Axes de progrès	114
II. Protéger l'enfant et le jeune bouscatais dans son environnement physique.....	115
1. Protéger l'enfant et le jeune bouscatais aux abords des écoles et sur l'espace public	115
1.1. Etat des lieux	115
1.1.1 Sécuriser l'arrivée et le départ de l'école.....	115
1.1.2. Vers des lieux sécurisés, attrayants pour les jeunes, afin qu'ils ne se mettent pas en danger « ailleurs »	115
1.1.3. Les actions de prévention et de sensibilisation.....	116
1.2. Axes de progrès	116
2. Protéger l'enfant et jeune bouscatais par le développement durable	118
2.1. Etat des lieux	118
2.1.1. Etat des lieux de la mobilité durable	118
2.1.2. Etat des lieux de l'énergie durable	120
2.1.3. Etat des lieux de l'alimentation durable.....	127
2.1.4. Etat des lieux des espaces verts et des jardins durables.....	129
2.5.1. Etat des lieux des fournitures.....	134
2.2. Axes de progrès	135
2.2.1. Axes de progrès de la mobilité durable.....	136
2.2.2. Axes de progrès à propos de l'énergie durable.....	137
2.2.3. Axes de progrès à propos de l'alimentation durable	141
2.2.4. Axes de progrès à propos des espaces verts et des jardins durables	141
2.2.5. Axes de progrès à propos des fournitures	146
Sous partie 2 : (Se) révéler	148
I / Révéler le Monde	148
1. Ouvrir à la Culture, à l'Art et aux sciences.....	148
1.1. Etat des lieux	148
1.2. Axes de progrès	150
2. Ouvrir à l'Autre (animal / végétal, seniors, étrangers).....	151
2.1. Etat des lieux	151
2.1.1. Etat des lieux des actions relatives à l'ouverture à l'étranger	151
2.1.2. Etat des lieux des actions relatives à l'ouverture aux autres générations	152
2.1.3. Etat des lieux des actions relatives à l'ouverture au non humain.....	153
2.2. Axes de progrès	154
2.2.1. Ouvrir à l'étranger	155

2.2.2. Ouvrir aux autres générations.....	156
2.2.3. Ouvrir au non humain	157
II / Se révéler dans ses capacités	158
1. Accompagner l'expression des enfants et des jeunes bouscatais	158
1.1. Accompagner à l'acquisition de connaissances et de sa citoyenneté.....	158
1.1.1. Etat des lieux	158
1.1.2. Axes de progrès	158
1.2. Accompagner à l'expression.....	159
1.2.1. Etat des lieux	159
1.2.2. Axes de progrès	159
2. Soutenir les projets des enfants et des jeunes bouscatais.....	161
2.1. Etat des lieux	161
2.2. Axes de progrès	162

PARTIE 2 :

Prioriser notre haut niveau de services autour de deux dynamiques : protéger et révéler

Pour faire face aux défis sanitaire, écologique, social et sociétal, **nous devons aller plus loin dans l'accompagnement des enfants et des jeunes bouscatais** par-delà les services rendus, constitutifs du socle d'un haut niveau de service.

Nous souhaitons les protéger et leur permettre de (se) révéler.

Sous partie 1 : PROTÉGER

La **santé** est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.

Ainsi, l'équilibre nutritionnel, l'équilibre par la pratique sportive, sont autant de façons de contribuer à la santé. Enfin, toutes les formes de luttes contre les violences contribuent à la protection de la santé.

I / Protéger l'enfant et le jeune bouscatais dans sa santé dans son équilibre physique et psychologique

1. Protéger l'enfant et le jeune bouscatais dans son équilibre physique

1.1. Dans son équilibre nutritionnel

1.1.1. Etat des lieux

En France, pays de tradition culinaire, manger est avant tout un plaisir. Un repas en famille ou entre amis, c'est à la fois un moment de partage convivial et, surtout pour les plus jeunes, un moment essentiel de socialisation.

Depuis quelques années, l'augmentation du surpoids et de l'obésité chez les enfants et les adolescents est devenue un problème majeur de santé publique dont les causes relèvent largement des évolutions de la société (exemple : les modes de vie sont devenus plus sédentaires, notamment du fait de certains loisirs des enfants (télévision, jeux vidéo) et du développement des moyens de transports automobiles).

Le Programme National Nutrition Santé (PNNS), piloté par le ministère chargé de la santé, associe tous les acteurs institutionnels, économiques et associatifs concernés. Il vise à améliorer l'état de santé de la population à travers un de ses déterminants majeurs, la nutrition. Les apports alimentaires et l'activité physique en constituent les deux composantes. Des recommandations ont été élaborées, validées scientifiquement et publiées (ce sont les « repères de consommation » du PNNS).

Au Bouscat, la restauration scolaire a été déléguée à un prestataire privé, ELIOR, dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP). Se référant à la Charte de l'Environnement et aux lois Grenelle 1 et 2, la Ville du Bouscat souhaite proposer aux publics de sa restauration collective, une alimentation plus qualitative, facteur de santé et plus respectueuse de l'environnement de progrès social, facteur de durabilité.

L'élaboration des menus :

Tous les jours, pas moins de 1600 repas sont préparés et livrés sur les écoles primaires. Ces menus sont élaborés par une diététicienne ELIOR tout en respectant le PNNS et la réglementation GEMRCN, un plan alimentaire de référence est alors élaboré :

- ❖ **En école élémentaire : 5 composantes** plus le pain, soit : une entrée, un plat protidique, un accompagnement de légume ou féculent, un produit laitier ou un fromage, un dessert
- ❖ **En école maternelle : 4 composantes** : une entrée, un plat protidique, une garniture, un dessert et du pain.

Les projets de menus sont établis pour un cycle de 12 semaines et sont transmis pour examen aux différentes commissions des menus de la commune. Lors de ces commissions, ELIOR s'engage à prendre compte des remarques et suggestions.

La ville du Bouscat, a fait le choix d'augmenter l'alimentation biologique, notamment celle des enfants. La ville désire mettre en place une alimentation de qualité en référence aux principes de développement durable.

ELIOR se doit donc de proposer des repas élaborés à partir de :

- ❖ Produits issus de l'agriculture biologique
- ❖ Produits à faible impact environnemental et favorisant la valorisation sociale (circuits courts, locaux, filières respectueuses de l'environnement, filières du commerce équitable) et de produits sous signe officiel de qualité ou de produits issus d'exploitations engagées dans une certification environnementale.

Sont également privilégiées :

- ❖ Les produits/recettes de saison en référence au calendrier de saisonnalité demandé
- ❖ Les produits frais, basiques, de préparation maison, simples et limitant les sauces
- ❖ Les poissons non classés comme espèces à éviter ou à consommer avec modération, pour des raisons de surpêche, de mauvaise gestion d'élevage.

Cela se traduit par les objectifs suivants sur la durée de la délégation :

OBJECTIFS
Fixer de nouveaux objectifs progressifs : partir de l'existant en 1^{ère} année pour progresser sur la durée de la DSP
BIO : De 22% avec progression jusqu'à 40 %
Local : plus de 70%
Circuits courts : à proposer ; dont pain local
Labels qualité : progression de 20% à 40% suivant produits
Saisonnalité : 100%
Produits frais : à proposer
Préservation des ressources halieutiques : 100%
Commerce équitable : de 20% avec progression jusqu'à 40 % suivant possibilité
Produits interdits (Cf liste à proposer)
Plus de fruits et légumes, en assurant leur attractivité pour les enfants

Afin d'assurer équilibre et plaisir de tous :

- ❖ Des repas sans porc sont proposés pour les convives qui n'en mangent pas
- ❖ Des repas sans viande sont proposés 1 fois par semaine : association de céréales et légumes secs ou protéines végétales

Elior fournit également les goûters à tous les enfants fréquentant l'accueil périscolaire. L'équilibre du goûter est choisi en fonction de la composition du repas de midi et est composé de 2 éléments au minimum sur les 3 catégories (produits céréaliers/produits laitiers/fruits) et éventuellement une boisson.

Il convient de limiter les viennoiseries et les pâtisseries. Les barres chocolatées, les céréales fourrées, les pâtisseries contenant plus de 15% de matières grasses. Les produits intégrant l'huile de palme doivent être limités et les produits intégrant des huiles hydrogénées sont interdits. La composition du goûter est différente chaque jour et établie sur un cycle de trois semaines.

Lors de sorties scolaires, Elior peut être amené à fournir des pique- niques. Leur composition est soignée et variée et devra tenir compte des modalités de transport non réfrigérées.

La qualité de la prestation :

La qualité des mets servis comprend : la qualité nutritionnelle, la qualité organoleptique, la qualité hygiénique et de développement durable. Aucune de ces composantes de la qualité ne doit être privilégiée au détriment des deux autres. Elles doivent toutes trois être satisfaites chaque jour et pour chaque composante du repas.

L'observatoire du goût, est un outil proposé par ELIOR afin d'évaluer quotidiennement la prestation auprès des enfants.

Afin de faciliter la lecture des menus, ELIOR a choisi d'illustrer les plats avec des logotypes simples et adaptés : provenance de la viande, agriculture biologique, fait maison, etc.

Le Bouscat Ville à vivre

LE JOUR DU Végé

Du 1er au 5 mars 2021

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Pizza au fromage Quiche lorraine	Carottes et pommes râpées Chou blanc et raisins	Salade verte et maïs	Œuf dur piccalilli (crème, choux-fleur, purée de carotte, cornichon, paprika doux)	Salade choupidou (chou rouge, raisins secs et vinaigrette cassis)
Escalope de porc aux oignons *Escalope de dinde aux oignons	Sauté de bœuf bourguignon (champignons, carottes, herbes de provence, oignons)	Burger de veau au jus	Œuf dur mayonnaise	Salade du chef (salade, jambon de dinde, emmental, tomate, olive noire)
Purée de brocolis	Haricots verts ail et persil	Riz de camargue	Tortellini tricolore ricotta à la tomate	Poisson mariné citron thym
Fromage blanc et sucre Fromage blanc à la fraise	Gouda Saint Paulin	Camembert	Yaourt aromatisé Yaourt nature	St Nectaire Emmental
Fruits de saison	Liégeois au chocolat Liégeois vanille	Compote de pomme	Fruits de saison	Cake citron maison

Confectionné à la cuisine centrale
Bleu Blanc Coeur
Recette Ducasse

Produits locaux circuits courts
Toutes nos viandes sont d'origine France
Spécialité du chef

Agriculture Biologique
Tous nos poissons sont issus de pêche durable

Bœuf viande race
Viandes Label Rouge

Plat végétarien
AOP IGP

L'éducation au goût : les animations

L'année scolaire est rythmée par des animations au sein des restaurants scolaires, en faisant découvrir des goûts et des saveurs différentes.

Le programme d'animations se déclinent en quatre grandes thématiques :

- ❖ Saveurs et découvertes
- ❖ Nutritionnelles : fête des fruits et légumes frais, etc.
- ❖ Développement durable : produits locaux, le bio, animation vélo smoothie, etc.
- ❖ Calendaires : nouvel an chinois, chandeleur, noël, etc.

A cela s'ajoutent des événements culinaires :

- ❖ Test "innovation culinaires" avec le chef Sylvain Chevalier : les enfants sont consultés pour exprimer leurs avis, valider des recettes, ou en faire évoluer d'autres.
- ❖ Une cantine étoilée dans les écoles élémentaires : un chef étoilé local accompagne la cuisine centrale dans l'élaboration et mise en œuvre d'une cuisine "grands chefs" afin d'aller à la rencontre de saveurs nouvelles dignes d'un grand restaurant.

- ❖ Projet sur la découverte de l'alimentation Chêneraie 3/6
- ❖ Sur l'accueil périscolaire Jean Jaurès et l'accueil de loisirs 6-9 ans de la Chêneraie, les ateliers "miam-miam" sont l'occasion d'échanger avec les enfants sur l'équilibre alimentaire.

Focus sur le « Forum santé » à destination des élèves de 4^{ème} des trois collèges de la commune :

Depuis 19 ans, le Service Info Jeunes organise le forum santé, au cours de cette opération les jeunes sont amenés à échanger autour de questions très diversifiées : addictions, alimentation, nutrition, relations filles - garçons, relations entre pairs, santé et sport, sexualité, développement durable et environnement lors d'ateliers théoriques ou pratiques animés par des professionnels. 450 jeunes

1.1.2. Axe de progrès



Donner plus d'écho aux enjeux alimentaires en :

- **Transformant la commission des menus en un conseil de gouvernance alimentaire** : communication accentuée auprès des familles (pourcentage de bio, de local, de repas bas carbone, végétarien, qualité des viandes...).
 - *INDICATEUR : Nombre de commission des menus par an avec nombre de participants*
- **Innovant autant que possible** : participation plus active au conseil de gouvernance métropolitaine, rentrer dans un programme national, connecter le travail avec Elior aux actions dans les espaces verts de nos établissements
 - *INDICATEUR : Nombre d'échanges*
- **Intégrant une thématique sur l'alimentation responsable et durable au forum de l'éducation (futur forum de la communauté éducative), au futur projet de santé bouscatais, l'agenda 21 de la ville, la CTG, avec la CAF...**
 - *INDICATEUR : Compte rendu du forum de la communauté éducative*
- **Travaillant sur de nouveaux objectifs continus** : augmentation du % de bio, de local, nombre de repas végétarien
 - *INDICATEUR : avenant à la DSP*



Développer par l'éducation populaire la sensibilisation des enfants à l'enjeu alimentaire en leur permettant de mieux comprendre le contenu de leur assiette. Par l'intervention d'une nutritionniste Elior. Échange intergénérationnel sur la culture des anciens légumes (résident RA). Journée BIJ pour les 10-14 ans sur la nutrition et l'équilibre alimentaire

- INDICATEUR : Nombre d'animations



Porter une attention plus efficace sur les problématiques alimentaires de nos convives (enfants) :

- **En améliorant la connaissance et l'accompagnement de nos convives dans les restaurants.**
 - INDICATEUR : Nombre d'agents formés à l'éducation au goût, nombre d'enfant ne prenant qu'un repas par jour
- **En renforçant le partenariat avec les centres sociaux sur l'alimentation et l'accompagnement des convives (respect d'une autre culture, accompagnement d'enfant allophone ...).**
 - INDICATEUR : Nombre d'échanges

1.2. Protéger l'enfant et le jeune bouscatais par la pratique de sport

1.2.1. Etat des lieux

L'offre municipale dans les écoles :

- ❖ En lien avec l'éducation nationale :

La ville dispose de 8 éducateurs sportifs qui interviennent auprès des écoles primaires dans sur le champ aquatique et/ou terrestre.

Chaque élève de la grande section au CM2, bénéficiera de 35H30 d'apprentissage dans l'eau, soit 55 séances sur 5 cycles (1 en GS de 7 séances de 30 minutes de pratique et 4 en élémentaires de 12 séances de 40 minutes dans l'eau). Le programme scolaire préconise une trentaine de séances auquel peut s'ajouter un cycle d'une dizaine de séances au cycle 3. La durée des séances doit correspondre à une durée optimale de 30 à 40 minutes de pratique. La ville propose donc un surplus de 15 séances des conditions optimales. Les élèves de CE2 se verront délivrer l'attestation d'aisance aquatique.

Au collège les professeurs d'EPS enseignent eux même la natation, les ETAPS assurent la sécurité. Jean MOULIN fait venir uniquement les 6èmes, tandis que Ausone et Sainte-Anne font venir les 6ème et 4ème. Chaque classe profitera de 12 séances de 50 minutes dans l'eau. Tous les élèves devront à la fin de la 6ème passer l'attestation du savoir nager.

Chaque élève du CP au CM2 scolarisé dans une école publique ou privée de la ville bénéficiera de 96 heures avec un spécialiste diplômé des activités physiques et sportives.

Le programme impose à chaque enseignant 3h par semaine d'EPS. Seulement 1/3 peut être encadré par un intervenant extérieur. Chaque éducateur est agréé par l'inspecteur de l'EN et ne peut donc pas être remplacé en cas d'absence.

Toutes les villes ne mettent pas à disposition des écoles des éducateurs sportifs. C'est une réelle plus-value au Bouscat.

La ville met à disposition de toutes les écoles maternelles une salle de motricité qui permet à chaque enseignant de pouvoir bénéficier d'un espace fermé au sein de l'école pour enseigner l'EPS. Dans les écoles élémentaires (sauf au centre 1) se trouve une salle de danse.

❖ Hors éducation nationale :

La ville propose durant la pause méridienne des écoles multisports sur les 4 écoles élémentaires publiques. Ce dispositif est subventionné par le conseil départemental. En 2019, 343 enfants étaient inscrits. Chaque enfant participe à une séance d'1h15 par semaine sur 30 semaines. Le tarif annuel pour les familles est de 10€76 à 58€16 suivant leur quotient familial. La ville met également à disposition une éducatrice sportive qui intervient 30 semaines par an à l'école Sainte-Anne de 11h30 à 12h30 pour encadrer des activités physiques pour les GS, CP et CE1.



En juin, les éducateurs sportifs organisent une animation sur le thème du sport santé : "Faites du sport", durant la pause méridienne. Ils tournent sur les 4 écoles élémentaires. Ils proposent des ateliers sportifs et exposent les bienfaits du sport pour la santé.

Le service « Info Jeunes » sollicite les éducateurs sportifs auprès des jeunes collégiens durant le Forum Santé. Ils proposent un atelier sportif qui permet dans le parcours du jeune d'associer la pratique à la théorie des différents partenaires.

En 2019, Le forum a accueilli 350 jeunes dont environ 160 ont bénéficié de l'atelier des éducateurs sportifs.

L'offre municipale hors écoles :

La ville propose 7 stages sportifs par an ouverts à tous les bouscatais de 6 à 15 ans. Les vacances sportives sont composées de 2 groupes : les 6-10 ans et les 11-15 ans. Chaque groupe peut accueillir 24 enfants. Ce dispositif est subventionné uniquement pour le groupe des 11-15 ans par le conseil départemental. La tarification se fait par rapport au quotient familial.

Le mercredi, dans les ALSH, les éducateurs animent "les mercredis sportifs". Le planning permet aux enfants de découvrir un panel riche d'activités sportives adaptées au

développement physique de chacun. Ce programme proposé essentiellement dans les infrastructures de la ville favorise la pratique sportive des enfants fréquentant les accueils de loisirs à la journée et donc, non-inscrits aux activités sportives associatives. Chaque jour, 40 enfants de 5 à 9 ans profitent de cette proposition. Des sorties viennent enrichir et clôturer les cycles (salle d'escalade, foot en salle, etc.).

L'offre associative :

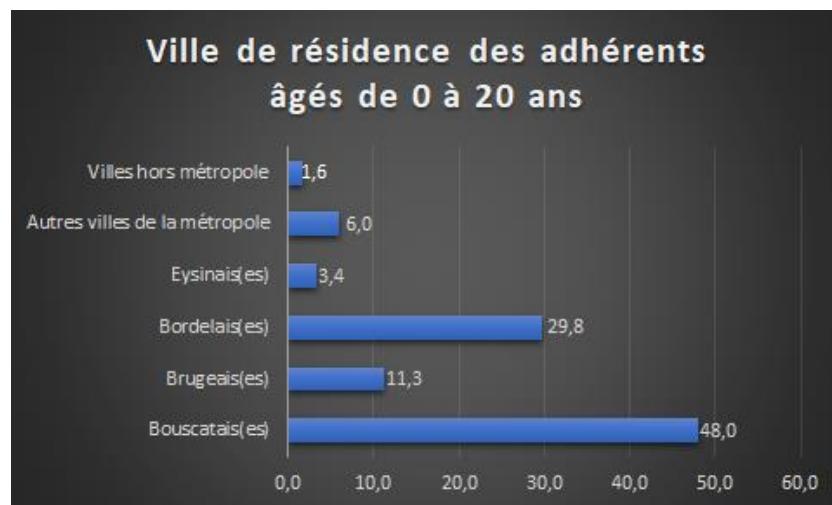
Les principaux partenaires de la ville sont les associations sportives adhérentes à l'USB union des clubs.

Les enfants et les jeunes ont le choix parmi **18 clubs** (Aïkido, Basket, BMX, Boxe, Cyclisme, Escrime, Football, Gymnastique, Judo, Ju Jutsu, Karaté, Lutte, Natation, Rugby, Sub aquatique, Tennis, Tennis de table, Tir à l'arc).

La musculation et la course pédestre, quant à elles, n'accueillent que des adultes.

Les clubs de l'USB accueillent 2646 enfants soit :

- ❖ 74 enfants de 0 à 3 ans
- ❖ 247 enfants de 3 à 6 ans
- ❖ 846 enfants de 6 à 10 ans
- ❖ 968 enfants de 11 à 15 ans
- ❖ 511 enfants de 15 à 20 ans



La Ville accueille dans ses installations d'autres associations sportives et culturelles (danse, yoga, pétanque, etc.) qui comptent moins de 100 jeunes (Danse : Résultats NC). Le centre social de Ricochet propose également pour les jeunes du HIP HOP.

Les jeunes et les familles trouvent les renseignements sur l'offre sportive à l'aide de la plaquette "sports" mais aussi en contactant les services municipaux comme le service des

sports, le service “Info Jeunes” (Ce service informe le public sur les activités sportives existantes au Bouscat mais aussi à l’échelle du département), le service animation (qui oriente les parents ou les enfants vers les éducateurs sportifs présents dans leurs structures), etc.

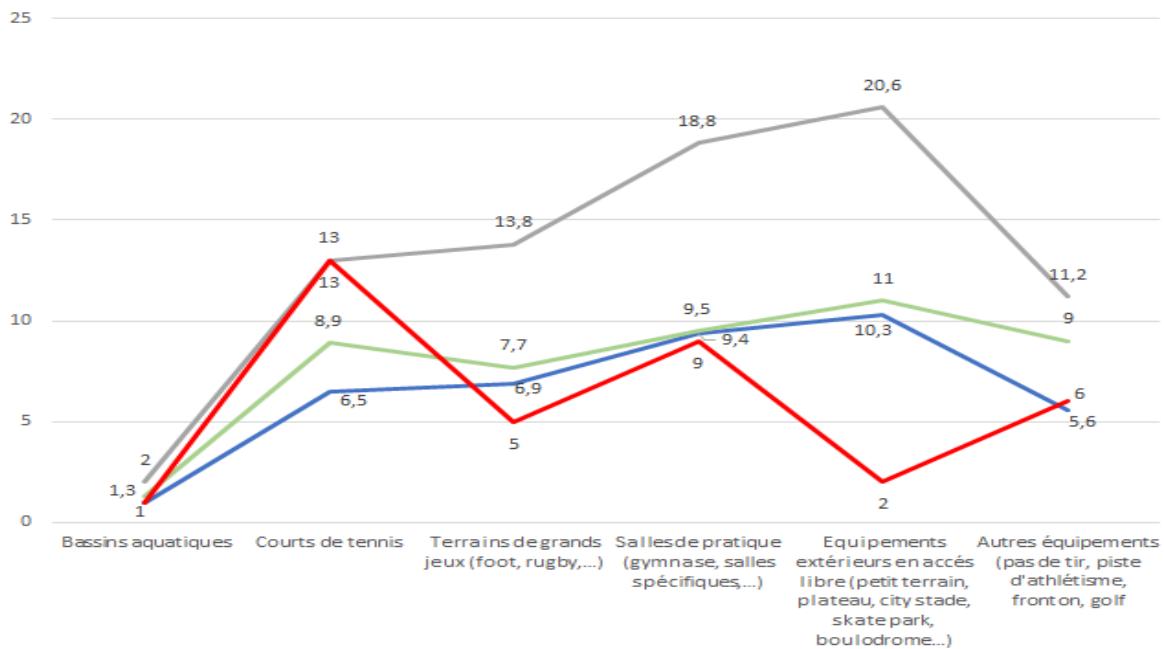
Les équipements sportifs :

Equipements Le Bouscat	
Bassins	1
Courts de tennis	13
Courts padel	
Fronton	
Grands terrains	5
Gymnases	4
Salles spécifiques	7
Piste d'athlétisme	1
Piste BMX	1
City stade	1
Plateau sportif	2
Skate Parc	
Parcours CO	
Mur escalade	
Boulodrome	1
Plage	
Terrain de beach	
Centre équestre	
Equipements métropolitain	

Ce tableau, nous permet de voir que la ville du Bouscat est bien dotée en courts de tennis, salles spécifiques, bassins, etc. (en vert). Malheureusement il y a aussi des manques tels que des terrains engazonnés ou synthétiques, de courts de Padel, d'équipements en accès libres (skate parc, parcours CO, etc.).

Le schéma ci-dessous montre en bleu la moyenne des équipements sportifs nationaux pour une ville de 10 000 habitants, en vert la moyenne régionale.

La ligne rouge positionne la situation du Bouscat actuellement et la grise où nous devrions nous situer (avec 20 000 habitants).



A ce jour, La ville compte plusieurs grands projets sportifs comme les rénovations de la salle Jean MARTIAL et de la piscine intérieure, la construction d'une piscine extérieure, le remplacement du terrain stabilisé par un synthétique et l'aménagement d'une plaine des Ecus avant-gardiste.

Les élus du Bouscat ont conscience que la pratique d'hier ne sera sûrement pas celle de demain. A la suite de la crise de la COVID, l'activité physique va devenir un besoin indispensable pour la santé de tous. Une pratique individuelle hors équipement s'est développée durant les confinements.

1.2.2. Axes de progrès

 **Inciter les jeunes à pratiquer le sport** en dehors des installations sportives (sans licence, moindre coût de fonctionnement pour la collectivité).

- INDICATEUR : *Nombre de parcours sportifs hors équipement.*

 **Faire vivre le label Terre de jeux Paris 2024.** Suivre le cahier des charges et mettre en place des animations dans les écoles, les accueils de loisirs, dans la ville, etc.

- INDICATEUR : *Nombre d'animations Terre de jeux.*



Développer la découverte sportive dès la maternelle au bénéfice du plus grand nombre.

- INDICATEUR : *Nombre d'interventions proposées.*



Développer le carnet sportif de l'enfant, du jeune Bouscatais.

- INDICATEUR : *Création du passeport sportif.*



Accompagner à la pratique sportive. Rénovation des grands équipements (piscine, salle Jean MARTIAL, terrain synthétique)

- INDICATEUR : *Intégration des enfants et des jeunes à la réflexion sur les usages dans ces nouveaux équipements.*



Lancer une réflexion autour de la pratique des sports de glisse : roller, skate, trottinette, etc.

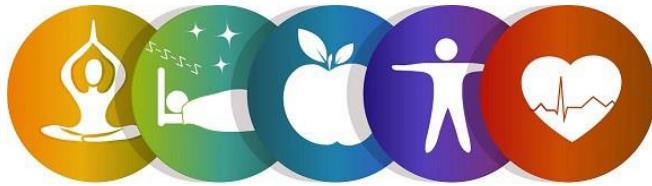
- INDICATEUR : *Intégration des enfants et des jeunes à la réflexion sur les usages dans ces nouveaux équipements.*



Valoriser la pratique sportive (le travail des éducateurs sportifs, les résultats des jeunes sportifs Bouscatais).

- INDICATEUR : *Lancement d'un groupe de travail sur les récompenses des meilleurs sportifs bouscatais, les bénévoles et les éducateurs sportifs.*

1.3. Protéger l'enfant par des actes de soins :



La majorité des enfants en France est en bonne santé, certains enfants cependant restent touchés par des affections et troubles somatiques ou psychiques susceptible d'altérer plus ou moins gravement leur santé à court, moyen ou long terme.

L'action des pouvoirs publics consiste à mettre en œuvre des mesures de promotions, d'interventions préventives et de soins. Cette action s'appuie sur plusieurs leviers :

- ❖ La diminution des facteurs de risque
- ❖ La promotion des facteurs de protection
- ❖ L'amélioration des conditions de prise en charge des enfants et des jeunes

Les inégalités d'accès des enfants à la prévention et aux soins restent une préoccupation majeure des pouvoirs publics.

Prévenir et anticiper sont deux dynamiques indispensables pour protéger contre les maladies et les épidémies.

Un **suivi médical** régulier des enfants et des jeunes tant dans la sphère privée qu'en milieu scolaire est nécessaire. Une attention particulière doit être portée au sein de chaque structure accueillant l'enfant ou le jeune.

Dans la **prévention des épidémies**, la municipalité joue un rôle important avec pour obligation le PCS (Plan Communal de Sauvegarde).

1.3.1. *Etat des lieux*

FOCUS SUR LE “PLAN SANTE” DE L’ENFANT ET DU JEUNE

Notre système de santé reste l'un des plus performants en Europe. Cependant, concernant la médecine scolaire, nous pouvons regretter un manque de coordination des organismes œuvrant au sein du plan santé de l'enfant ainsi qu'une réduction systémique des postes liés à la médecine scolaire.

Au niveau national, fin 2018, on comptait 1 infirmier scolaire pour près de 1300 élèves.

Le taux d'encadrement des élèves s'est dégradé de 20 % en cinq ans pour atteindre en moyenne nationale un médecin scolaire pour 12 572 élèves en 2018.

Nous pouvons souligner la disparition progressive de cette fonction depuis la rentrée 2020. Cependant, il est à noter que l'infirmière du collège Jean Moulin intervient à sa place sur les 5 écoles du Bouscat dépourvues de médecin.

Moins d'un enfant sur 5 bénéficie donc de la visite médicale de 6ème.

Plusieurs structures dispensent des examens à différents âges de la vie de l'enfant (bilans ophtalmologiques, auditifs, dentaires, d'orthophonie, suivi des vaccinations, des troubles alimentaires et du bien-être psychologique).

La CAF soutient la parentalité par le financement de :

- ❖ Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap)
- ❖ Associations de médiation familiale
- ❖ Lieux d'accueil enfant-parents (Laep)
- ❖ Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas)

La PMI

- ❖ L'enfant peut bénéficier jusqu'à ses 6 ans du suivi médical gratuit dispensé dans les centres de PMI (vaccination, dépistage des handicaps, suivi de la croissance et du développement psychomoteur, gestion du carnet de santé, suivi effectué par des puéricultrices à domicile ou au sein des structures ...)
- ❖ La PMI assure une mission de contrôle médical, technique et financier des établissements d'accueil de la petite enfance 0-6 ans et des assistantes maternelles.

Le CMS (centre médico-social/scolaire) ou à la MDSI

Ces structures assurent une prévention sanitaire et proposent des bilans de santé et dépistages gratuits.



A la crèche

Un pédiatre peut intervenir dans les crèches et dépister une maladie chronique, un handicap, des troubles du comportement, de l'alimentation ou autre problème de santé.

A l'école

Une convention nationale entre l'éducation nationale et l'assurance maladie a été conclue apportant un cadre d'une grande richesse d'actions de prévention dans les établissements scolaires. Les services de santé scolaire ont pour mission d'explorer avec les caisses primaires (CPAM) toutes les possibilités de partenariats locaux qu'il s'agisse de l'accès des élèves, avec la prise en charge par l'assurance maladie, à des examens de dépistage ou à un parcours de soins.

Le médecin scolaire, maillon essentiel de l'équipe éducative, effectue de multiples missions

- ❖ Favoriser l'équilibre et le bien-être physique, mental et social des élèves, afin de contribuer à la réalisation de leur projet personnel et professionnel
- ❖ Développer une dynamique d'éducation à la santé et à la sexualité et de prévention des conduites à risque
- ❖ Contribuer à faire de l'école un lieu de vie prenant en compte les règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie
- ❖ Diliger des enquêtes épidémiologiques dans le cadre des différents programmes nationaux ou régionaux de santé publique. Il peut également être amené à participer à des enquêtes départementales s'inscrivant dans des actions spécifiques de santé. Il collabore avec l'ARS et l'université de Bordeaux 2 dans des études de recherche

D'autres institutions interviennent au sein de l'école comme par exemple les enseignants du **RASED** composés d'une psychologue et d'une psychomotricienne.

Ils opèrent avec les enseignants sur les questions éducatives, les situations d'enfants en difficulté en général.

"Prévenir et anticiper" (en amont) - "Soutenir et accompagner" (en aval)

Également, les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (**SESSAD**), souvent adossés aux structures d'un IME ou d'un ITEP, mettent en œuvre des prises en charge ambulatoires et contribuent ainsi à maintenir en milieu scolaire ordinaire enfants et adolescents handicapés.

Nous pouvons remarquer dans nos pratiques la difficulté de chaque institution à échanger. En effet, il existe peu de lien entre elles notamment entre la mairie et le service spécifique de l'éducation nationale. Pas de participation aux équipes éducatives, ni de suivi immédiat à la suite de signalements, etc.



Au collège

Au sein des collèges, un CESC (comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté) est écrit chaque année en concertation avec les professeurs, parents d'élèves, collégiens et partenaires. Ce document permet de construire un programme d'interventions sur les thématiques de la santé et de la citoyenneté pour tous les élèves. Ainsi des interventions de professionnels sont programmées tout au long de l'année sur différentes thématiques : addictions, sexualité, nutrition et citoyenneté. Aujourd'hui, le service "Info jeunes" fait partie du CESC du collège Ausone, il pourrait être intéressant d'intégrer celui de Jean Moulin et celui de Sainte Anne.

Le Forum santé du BIJ coordonné par le service "Info Jeunes" réunit des acteurs éducatifs du territoire et des professionnels de santé. Les ateliers sont déterminés en fonction des besoins repérés par les collèges et les centres sociaux. Ainsi, depuis 20 ans les élèves de 4ème des trois

collèges de la commune sont sensibilisés aux questions liées à leur santé. Ils y rencontrent les professionnels qu'ils pourront recontacter si besoin.

Au quotidien, le service "Info Jeunes" reçoit le public sur toutes les questions qui concernent les jeunes, ainsi l'équipe peut mettre en relation les jeunes avec des professionnels de santé, des associations compétentes dans le domaine concerné.

Le dispositif « PSC1 » (Premiers secours civiques de niveau 1).

Le BIJ propose, en partenariat avec l'UDPS 33 une association du territoire et les pompiers de suivre cette formation pour apprendre à réagir face à des situations de la vie quotidienne : malaise, traumatismes, perte de connaissance, arrêt cardiaque... Tout au long de la journée de formation, les stagiaires alternent entre échanges théoriques, apprentissages pratiques et mises en situation.

2 formations par an : 10 euros par formation, 10 jeunes au maximum.

FOCUS SUR LA PREVENTION DES EPIDEMIES

Des virus ont émergé et infecté l'humanité depuis toujours. Les progrès de la médecine n'ont pas permis d'éradiquer cette menace.

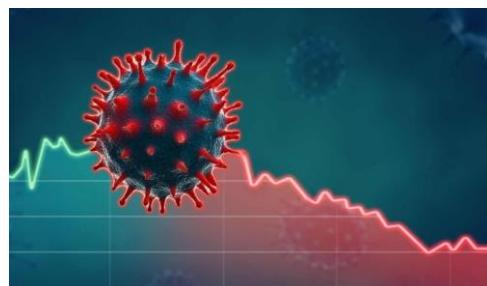


L'émergence des épidémies peut avoir de multiples origines.

La destruction de la biodiversité pourrait être une des explications de la multiplication des maladies et pandémies. Dans son ouvrage, "La fabrique des pandémies", Marie-Monique Robin s'est penchée sur la question et établit le lien entre empreinte humaine, forte industrialisation et déstabilisation de cet équilibre fragile essentiel

Les collectivités territoriales ont un rôle essentiel en assurant la mise en place de 4 objectifs de conduite de crise :

- ❖ Freiner l'introduction du virus sur le territoire
- ❖ Freiner la propagation du virus sur le territoire
- ❖ Atténuer les effets de la vague épidémique
- ❖ Revenir à la situation antérieure

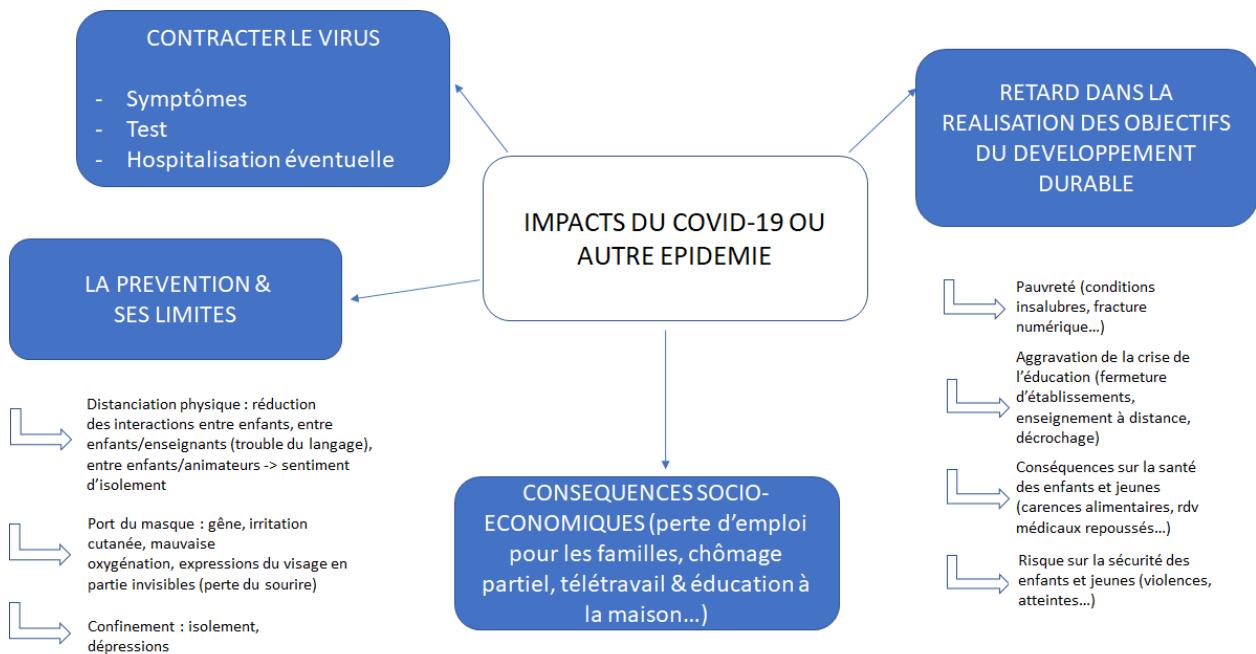


M. le Maire active un PCS (Plan d'action de sauvegarde) :

- ❖ Fournir une information préventive aux populations, assurer la continuité des missions prioritaires de la Commune et organiser la solidarité entre les habitants
- ❖ Mettre en place une bonne communication

Cas du Covid-19

En 2020, ce virus est apparu en Europe et a provoqué des dizaines de milliers de décès. Malgré des mesures strictes qui ont été prises, cette épidémie impacte en profondeur la vie quotidienne des individus.



Le coronavirus touche relativement peu les jeunes dans ses formes graves mais les conséquences de la pandémie les frappent également en affectant leur santé psychologique, leurs apprentissages et leur niveau de vie. En effet, la crise affecte leur santé en générant ou en aggravant en particulier des troubles psychologiques. Des expressions de mal-être, voire de détresse, apparaissent chez les adolescents et les jeunes adultes. Les tentatives de suicide augmentent. Les étudiants sont les plus touchés. Ceux qui ne peuvent pas regagner le domicile familial ou leur pays d'origine souffrent d'isolement.



Quelques données chiffrées :

Le décrochage scolaire lié au confinement est plus marqué dans la voie professionnelle : il a concerné 4,7% des élèves au collège, 3% en lycée général et 9,7% en lycée professionnel.

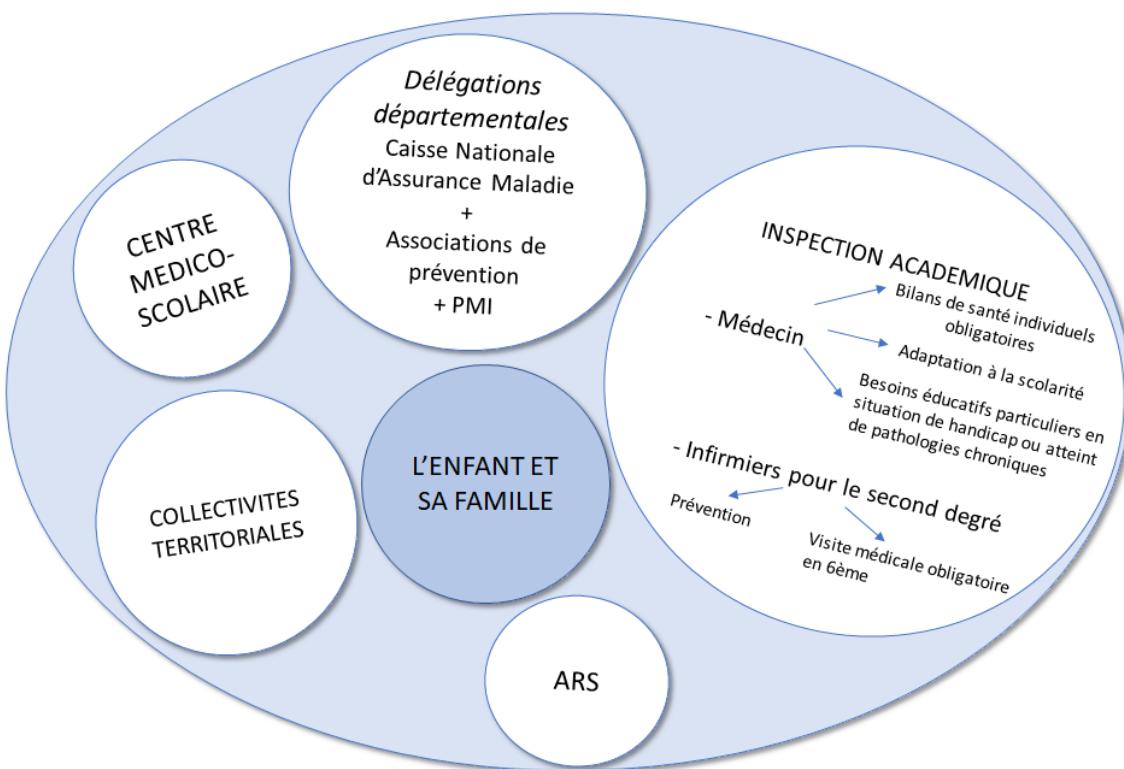
Plus de 50 % des jeunes sont inquiets sur leur santé mentale ; 30 % des jeunes ont renoncé à l'accès aux soins pendant le Covid-19 faute de moyens.

Données extraites du rapport de la commission d'enquête pour mesurer et prévenir les effets de la crise du covid-19 sur les enfants et la jeunesse.

(Auteures Sandrine Mörch - Marie-George Buffet)

1.3.2. Axes de progrès

De 3 à 10 ans :



Œuvrer en faveur d'un accès équitable à la santé

- INDICATEUR : Nombre de personnes bénéficiant de la CSS (Complémentaire santé solidaire)



Conserver une médecine scolaire de proximité

- INDICATEURS : Nombre de recrutement de médecins scolaires / Nombre de consultations des enfants ou jeunes



Favoriser toutes les passerelles pour un parcours de soins optimisé

- INDICATEURS : Nombre de campagnes d'information / Nombre de rendez-vous avec les différents partenaires



Soutenir la parentalité

- INDICATEUR : Nombre de conférences, débats et groupes de parole



Prévenir le surpoids / lutter contre la sédentarité par une sensibilisation à une meilleure alimentation et aux bienfaits du sport

- INDICATEUR : Nombre d'événements, d'ateliers organisés



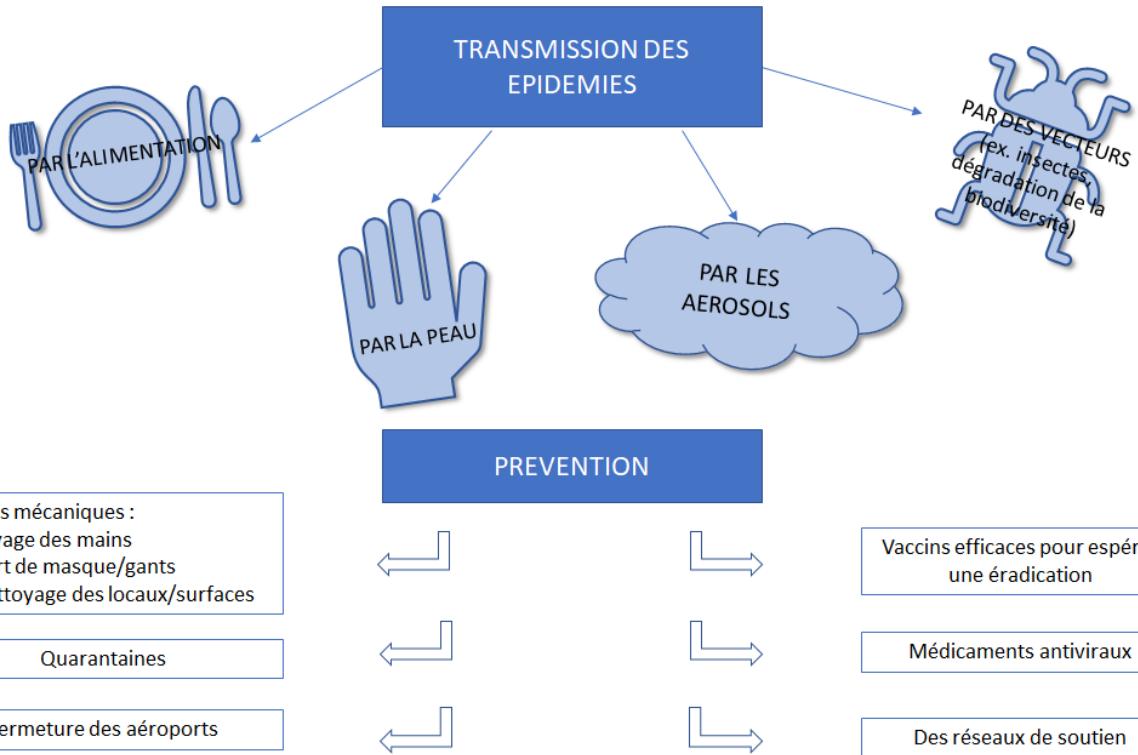
Réduire les expositions des enfants aux sources de pollution intérieure

- INDICATEUR : Nombre de logements insalubres, projets de rénovation NF Environnement



Sensibiliser à la protection de la biodiversité pour un environnement plus favorable et plus sain

- INDICATEUR : Nombre de rencontres avec des associations spécialisées / Nombre de projets au sein des écoles, des ALSH



De 10 à 25 ans :

Les jeunes ont tout particulièrement souffert d'isolement depuis un an.



Mettre en place des permanences d'écoute (cellules psychologiques, etc.) au sein des différentes structures bouscataises.

- INDICATEUR : Nombre de rendez-vous physiques ou téléphoniques



Actionner la prévention des comportements addictifs : hyper alcoolisation, gaz hilarant, cannabis.

- INDICATEUR : Nombre de campagnes de prévention, d'interventions avec la police et éducateurs de rue, rencontres Hangover Café



Accompagner les solidarités familiales pour le bien-être des enfants et des jeunes en situation de handicap et de fragilité psychique.

- INDICATEUR : Nombre de campagnes de prévention, de débats proposés, de rendez-vous individuels



Renforcer le lien social et la participation citoyenne.

- INDICATEURS : Conseil Municipal de jeunes / Évènementiels sur la commune / Jobs d'été / Repas de quartiers



Développer le Forum Santé en intégrant les enfants, en proposant des nouvelles thématiques.

- INDICATEUR : *Participation de l'EN, du CCAS, du Contrat Local de santé et des professionnels de santé de la ville/Nombre de nouveaux participants*



Faire passer des examens des brevets de secourisme à tous.

- INDICATEUR : *Nombre d'inscriptions au PSC1*

2. Protéger l'enfant le jeune bouscatais dans son équilibre psychologique

2.1. Protéger l'enfant et le jeune bouscatais contre les violences et des abus sexuels

Selon l'OMS, la violence est l'utilisation intentionnelle de la force physique, de menaces à l'encontre des autres ou de soi-même, contre un groupe ou une communauté, qui entraîne ou risque fortement d'entraîner un traumatisme, des dommages psychologiques, des problèmes de développement ou un décès.

2.1.1. Etat des lieux

❖ LE HARCELEMENT ENTRE PAIRS :

Quelques données sur le harcèlement scolaire en France

Les enquêtes se sont multipliées ces dernières années et ont permis de mettre en lumière l'ampleur du phénomène.

En France, plus d'un enfant sur dix scolarisé en CE2, CM1 et CM2 est victime de harcèlement scolaire. Parmi les concernés, 3% souffrent d'un harcèlement jugé « sévère ». La tendance ne s'inverse pas à l'arrivée en classe de sixième, puisque 10% des collégiens sont touchés, parmi lesquels 7% d'une forme grave. Au lycée, enfin, les chiffres sont un peu moins inquiétants, mais le harcèlement ne disparaît pas pour autant. Près de 4% des lycéens restent impactés.

Au total, 700 000 élèves sont ainsi harcelés chaque année, avec des conséquences plus ou moins graves. Alors que certains se trouvent peu à peu en échec scolaire, d'autres souffrent de traumatismes plus profonds (angoisse, dépression, troubles du sommeil, etc.) pouvant les conduire jusqu'au suicide.

[L'Observatoire de la santé - 2018](#)

Le harcèlement entre pairs est une problématique qui demande une vigilance sur le temps de l'école mais aussi sur les autres temps de l'enfant.

Au sein des Accueils Pérисcolaires, le sujet est abordé autour de cercles de discussion/débat. Des productions issues de ces ateliers sont alors diffusées à l'ensemble des élèves : Création d'affiches et/ou de vidéos dans le cadre du dispositif "Non au harcèlement de l'Education Nationale", chansons ...

Les animateurs ont à disposition des outils (vidéos, affiches, site d'éducol, etc.) leurs permettant de comprendre les situations de harcèlement pour agir.

Ils ne sont utilisés qu'à discréction et souvent après un cas avéré.

Il manque du temps de formation pour le personnel d'animation autour de ces problématiques qui devraient en outre être traitées aussi pendant le temps extra-scolaire.

Les années collège représentent une période complexe pour les jeunes. La classe de sixième marque un passage symbolique à un nouveau statut, l'enfance laisse alors la place à la délicate période de l'adolescence. Les changements, tant physiques que psychiques peuvent être à l'origine d'un manque de confiance en soi, d'un manque de repères. Le harcèlement entre pairs peut donc, particulièrement à cette période, être néfaste au bien-être des jeunes. Le harcèlement ne s'arrête pas aux portes du collèges mais se poursuit bien souvent sur les réseaux sociaux. Ainsi il semble important de sensibiliser les jeunes à la question de l'utilisation des réseaux sociaux conjointement à la question du harcèlement.

Afin de sensibiliser les jeunes à cette question Le service "Info Jeunes" propose aux collèges des actions de prévention. Ainsi dans le cadre de la quinzaine de l'égalité, du forum santé et de la journée Jeunesse et Citoyenneté des ateliers débats, des séances de théâtre forum et des rencontres avec des professionnels sont organisés. Chaque année les classes de 4eme et de 3eme des trois collèges de la commune ont accès à une sensibilisation sur le harcèlement scolaire et sur les réseaux sociaux. Le service "Info jeunes" anime aussi des temps au sein des différentes structures du territoire afin d'aller à la rencontre des jeunes au plus près de leurs lieux de vie. Quelques exemples : ateliers débats (égalité fille / garçon, harcèlement scolaire, droits de l'enfant, etc.), soirées violences scolaires, harcèlement réunissant les parents et les jeunes.

Au quotidien le service "Info Jeunes" est en lien avec les collèges et les centres sociaux. Des interventions peuvent être organisées au sein des classes par exemple en fonction des problématiques repérées.

Afin de sensibiliser les familles des soirées conférences débats ont été organisées à deux reprises. Ces temps d'échanges permettent aux parents et aux jeunes de réfléchir à leurs modes de communication et à mieux appréhender le mécanisme du harcèlement afin de savoir comment réagir en tant que victime, témoin ou acteur du harcèlement.

❖ AGRESSIONS SEXUELLES (l'inceste, la pédophilie, le viol)

Quelques données sur les violences sexuelles sur mineurs en France :

Bien qu'encore trop rares, les études sur le sujet montrent qu'entre 5 % et 10 % des Français ont été victimes de violences sexuelles durant leur enfance, qui se déroulent, dans 80 % des cas, au sein de la sphère familiale. Dans un sondage Ipsos réalisé en novembre 2020 pour l'association Face à l'inceste, un Français sur dix affirme en avoir été victime. L'âge moyen des victimes mineures de viols ou de tentatives de viol est de dix ans en France. Après avoir interrogé 502 personnes âgées de 18 ans ou plus, cette enquête montre que « les enfants

victimes de violences, qui ont en moyenne 10 ans au moment des premiers faits, ont été totalement vulnérables et à la merci des agresseurs, piégés dans leur famille, sans secours, sans soin et sans protection, qu'ils aient pu parler ou non ».

Ces victimes sont à **83 % des filles** tandis que 95 % des agresseurs sont des hommes. Ces derniers ont en moyenne 30 ans au moment des faits, mais un tiers sont mineurs. Par ailleurs, **51 % des cas ont lieu dans le cadre familial** et 44 % des agresseurs sont des membres plus ou moins proches de la famille.

Parmi les 4 341 victimes de violences sexuelles incestueuses (dont 77 % de filles) enregistrées entre 2016 et 2018, **la moitié avait moins de 4 ans**, indique par ailleurs l'étude".

Pour 24 % des victimes, les violences ont duré pendant **plus d'un an**. Une large majorité de victimes estiment que ces actes ont eu des conséquences importantes sur leur santé mentale, physique mais aussi sur leur sexualité ou leur vie familiale, sociale et professionnelle. Près de 50 % d'entre elles ont déjà tenté de se suicider.

Autre constat inquiétant : plus des deux tiers des victimes estiment que le fait d'avoir parlé n'a servi à rien. « **Seuls 8 % d'entre elles ont été protégées**, l'agresseur n'est éloigné de la victime que dans 6% des cas », détaille l'association.

Enquête Ipsos pour l'association « Mémoire traumatique et victimologie », Octobre 2020
Le Monde – article janvier 2021

Les violences sexuelles sur mineurs sont compliquées à aborder avec les enfants et les jeunes. Cependant il est indispensable que les équipes éducatives soient à l'écoute des mots exprimés et des signes parfois compliqués à déceler. Protéger les enfants et les jeunes de telles violences demande aux équipes éducatives d'être formées pour recevoir les témoignages et savoir comment accompagner l'enfant, le jeune et sa famille vers les bons interlocuteurs. Au quotidien, au sein des accueils de loisirs, dans les accueils périscolaires, les centres sociaux ou encore au service "Info Jeunes" les professionnels accompagnent les enfants et les jeunes dans leur émancipation, leur offrent des espaces d'expression, d'expérimentation et d'épanouissement, ainsi ils leur permettent de prendre confiance. Jeunes et enfants peuvent y faire leurs propres choix et être entendus. Ce respect, cette parole donnée, cette confiance en soi gagnée dans un lieu sécurisant peut aider l'enfant à libérer sa parole.

Cependant, l'organisation des structures, le nombre d'enfants et parfois le manque de moyens humains ne permettent pas toujours de réserver une écoute particulière à chaque enfant. Même si au sein des écoles, des collèges un médecin et/ou une infirmière et un psychologue scolaire accueillent les enfants il paraît compliqué de suivre tous les élèves et ainsi de détecter des situations complexes.

Les responsables des ALSH et accueils périscolaires sont formés au recueil de la parole. Une formation s'est déroulée en 2019 (intervenant MDS), ainsi un lien a été créé permettant aux professionnels d'être conseillés sur la démarche à suivre en cas de maltraitance (Information Préoccupante).

Au sein des accueils de loisirs et accueils périscolaires, il n'y a pas d'action spécifique sur cette problématique hormis l'affichage obligatoire des numéros d'urgence (119).

Tous les ans le service "Info Jeunes" intervient dans certaines classes de 6ème des collèges de la commune pour échanger avec les jeunes sur leurs droits. La question des abus sexuels sur mineurs est ainsi abordée.

Le Forum santé organisé par le service "Info Jeunes" depuis une vingtaine d'années permet aux jeunes scolarisés en 4ème de rencontrer des professionnels (CACIS, maison des ados, planning familial, etc.) et d'être sensibilisés sur des questions liées à la sexualité. Lors de cette opération de prévention un dialogue se crée et les coordonnées des intervenants sont données aux jeunes afin qu'ils puissent recontacter les professionnels en cas de difficulté particulière.

Tout au long de l'année, le service "Info Jeunes" accueille les jeunes de façon anonyme et gratuite, cet anonymat facilitant la libération de la parole. Les jeunes y ont accès à une documentation claire et réactualisée. L'équipe est à leur écoute et est à même de les mettre en contact avec de structures / services spécialisés.

2.1.2. Axes de progrès

HARCELEMENT ENTRE PAIRS :

 **Créer une demi-journée de formation, d'information et de recherche sur le harcèlement pour l'ensemble des animateurs / ATSEM.**

- *INDICATEUR : Organisation d'au moins un temps par an.*

 **Former les professionnels de l'éducation du territoire (animateurs, ATSEM, etc.) sur la question de la violence faite aux enfants par des professionnels (protocole en cas de détection d'un enfant en danger).**

- *INDICATEUR : Organisation d'au moins un temps par an.*

 **Intégrer à la Charte du "Vivre Ensemble au Bouscat" des règles de vie et de médiation entre les enfants** mais également de techniques d'identification et de gestion de cas de harcèlement (numéros d'urgence, circuit de l'information, personnes à contacter, etc.). Ce travail peut être collectif et faire l'objet d'ateliers réunissant les enfants, les familles, les enseignants, les animateurs, les responsables de structures et les centres sociaux, etc.

Ce document est à partager entre les APS, les ALSH et l'EN.

- *INDICATEUR : Création d'une Charte du "Vivre Ensemble au Bouscat".*

 **Lancer une campagne de sensibilisation à destination des enfants sur le harcèlement chaque année scolaire** sur ces thèmes issue d'un travail collaboratif avec les enfants des écoles et les jeunes des collèges, via le conseil des Enfants et les conseils de Jeunes des centres sociaux.

- *INDICATEUR* : Réalisations visibles par tous sur le devant des écoles dans les panneaux d'affichage ou en vidéo sur le site de la Mairie.

 **Mettre en place des actions de prévention au sein des structures jeunesse du territoire** (APS, ALSH, centres sociaux, écoles, collèges, etc.). Le prix "non au Harcèlement", dispositif éducation nationale, est ouvert aux APS, ALSH et Accueil Jeunes depuis deux ans. Il y a bien une volonté de créer une passerelle entre les temps de l'enfant et les accueils qu'il fréquente.

- *INDICATEURS* : Campagne de communication / Nombre d'actions recensées / Nombre de d'animations mises en place / Nombre d'enfants sensibilisés.

 **Répondre aux appels à projets sur la lutte contre le harcèlement / violences sexuelles.**

 **Organiser des interventions/animations régulières au sein des structures jeunesse du territoire sur la thématique du harcèlement sur les réseaux sociaux en direction des enfants.**

- *INDICATEUR* : Nombre d'enfants et de jeunes sensibilisés.

 **Lancer une campagne de sensibilisation à destination des familles.** Mise en place d'une communication en début d'année scolaire en direction des familles (affiches, flyers, etc.). Conférence/débat en direction des familles et des jeunes chaque année au moment de la rentrée scolaire.

- *INDICATEURS* : Affichage aux abords des établissements scolaires et des structures accueillant du public / Nombre de personnes ayant participé à la conférence débat.

 **Afficher les numéros utiles au sein des structures jeunesse du territoire.**

- *INDICATEURS* : Pourcentage de structures ayant effectué un affichage des numéros / S'assurer que chaque structure dispose d'un "kit" d'affichage.

 **Permettre aux agents du service de s'orienter vers les bonnes personnes selon la situation rapportée par les enfants.**

- *INDICATEUR* : Nommer des professionnels ressources sur le territoire à l'écoute des agents : information, orientation.

 **Faciliter la mise en relation entre les victimes et les professionnels** (CACIS, MDS, psychologue, etc.).

- *INDICATEURS* : Nombre de permanences sur le territoire / Mise en place des permanences spécifiques au sein de différentes structures du territoire (centres sociaux par exemple).



Proposer un accompagnement de l'enfant et de sa famille. Ce dispositif prenant en compte les périmètres d'intervention de chacun et garantissant une communication régulière et complémentaire entre les acteurs.

- *INDICATEUR : Mettre en place des partenariats avec la MDS, les centres sociaux, la Mission locale, le CCAS, etc.*

AGRESSIONS SEXUELLES (inceste, pédophilie, viol, etc.):



Former les agents à l'écoute des enfants victimes. Ces questions se posent aux professionnels dès que la parole se libère.

- *INDICATEUR : Formation de tous les acteurs éducatifs du territoire sur ces questions.*



Mettre en place des interventions au sein des structures jeunesse du territoire, dans les classes écoles et collèges. Aborder la notion du consentement et de l'estime de soi avec les jeunes, notion essentielle dans le cas de rapports sexuelles.

- *INDICATEUR : Définition d'un mode d'intervention*



Proposer un accompagnement de l'enfant et de sa famille. Ce dispositif prend en compte les périmètres d'intervention de chacun et garantit une communication régulière et complémentaire entre les acteurs.

- *INDICATEUR : Mise en place des partenariats avec la MDS, les centres sociaux, la Mission locale, le CCAS, etc.*



Trouver des solutions de protection des mineurs avant le passage à l'acte.

- *INDICATEUR : Affichage et promotion de la ligne d'écoute anonyme destinée aux hommes et femmes qui ressentent du désir pour les plus jeunes : n° 0.806.23.10.63 (CRIA VS : Centres Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles)*

2.2. Protéger l'enfant et le jeune bouscatais par l'égalité filles / garçons

2.2.1. Etat des lieux

“Les filles et les garçons ne sont pas élevés de la même façon. Même avec les bébés, les parents n'ont pas la même attitude avec une petite fille ou un petit garçon. Plus tard, la société apprend aux filles à devenir des filles et aux garçons à devenir des garçons. Dans les livres pour enfants, ceux qui commandent sont presque toujours des garçons. Les filles qui aiment les jeux de garçons et les garçons qui aiment les jeux de filles ne sont souvent pas bien vus. Dans le monde du travail, on retrouve surtout des femmes dans la communication, l'enseignement, le social : là où on s'occupe des autres. Comme on trouve normal que les femmes s'occupent des enfants”.

Les inégalités filles/garçons ne sont pas naturelles, elles sont le résultat d'un processus prenant son encrage dès la petite enfance. En tant que professionnels nous travaillons sur nos représentations et nos comportements différenciés à l'égard des filles et des garçons. Chaque jour, nous observons des différences entre les filles et les garçons dans la cour de récréation, les classes, salles d'activités, ateliers... nous entendons parler des jeux de garçons et de filles ou des différences dans les comportements : les filles seraient calmes, sérieuses et appliquées, les garçons bruyants et chahuteurs. Nous avons conscience que ce regard porté sur l'enfant peut, de toute évidence, influencer des comportements, mettre en avant des différences. En effet, ces comportements genrés semblent être dictés par l'éducation donnée au sein de la famille, au contact des camarades, des médias, par la façon dont nous présentons les activités que nous proposons, par les discours que nous tenons, etc.

Il paraît urgent de prendre conscience des stéréotypes sexistes et des inégalités entre filles et garçons en intégrant une approche égalitaire dans nos pratiques professionnelles et pédagogiques et en construisant des actions afin de favoriser l'égalité des chances.

Ainsi, La Charte Européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale a été signée au Bouscat le 8 mars 2018. Cette action est inscrite à l'Agenda 21.

Un des axes soumis à la réflexion de groupes de travail est "Mieux prendre en compte la place des filles dans l'espace public (cours, aires de jeux et de loisirs)".

Dans ce cadre nous nous posons une question : La cour de récréation, le premier espace public que les enfants expérimentent, serait-elle aussi l'un des points de départ des inégalités de genre ? Lorsque nous observons une cour d'école à l'heure de la récréation nous pouvons constater qu'au centre, les garçons jouent au foot. À la périphérie, occupant la place qui leur reste, les filles font ce que l'on appelle leurs « petits » jeux : corde à sauter, élastique, jeux de rôles.

Apparemment caricaturale, cette répartition de l'espace est pourtant une réalité dans la quasi-totalité des cours d'école du Bouscat (et de France). Quand on demande aux filles les raisons de leur éloignement du centre, les réponses sont souvent abruptes : « On n'a pas le droit ».

Cependant, nous pouvons remarquer qu'en maternelle, les espaces sont davantage partagés. Il est constaté plus de mixité entre les groupes et dans les jeux.

Cette différence notable que nous pouvons constater entre une cour d'école maternelle et une cour d'école élémentaire semble être dû, entre autres, à des aménagements différents.

- ❖ **En maternelle** les cours sont équipées de jeux de motricité, des toboggans, etc. Les enfants sont donc amenés naturellement à jouer à des jeux non traditionnellement associés à leur sexe.
- ❖ **En élémentaire** les espaces sont occupés par des terrains de football, bancs, etc. Des équipements qui répondent à des stéréotypes de genres relayés par la société.

Nous pouvons constater que la répartition financière des investissements dans les jeux de cour est déséquilibrée.

Depuis 3 ans, les Accueils Périscolaires participent à la 15aines de l'égalité.

Le sujet est souvent abordé sous forme de débats avec les enfants sur la pause méridienne. L'expérience montre que la participation à ce genre de thème mobilise les filles en grande majorité. Pour autant, les ateliers sont ouverts à tous, la question de la méthode est donc à poser.

Travail sur les discriminations, réflexion sur les activités genrées dans les APS et ALSH 6/12 ans
Tableaux des effectifs filles / garçons par structures au Bouscat

ÉCOLES	LIEUX	NOMBRE		TOTAL
		FILLES	GARÇONS	
MATERNELLES	CENTRE	62	71	133
	CHENILLE VERTE	58	67	125
	ERMITAGE	57	51	108
	JEAN JAURÈS	89	80	169
	LAFON FÉLINE	64	61	125
	TOTAL	330	330	660
ÉLÉMENTAIRES	CENTRE 1	129	143	272
	CENTRE 2	114	153	267
	JEAN JAURÈS	115	121	236
	LAFON FÉLINE	134	122	256
	TOTAL	492	539	1031
TOTAL GÉNÉRAL		822	869	1691

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE	LIEUX	NOMBRE		TOTAL
		FILLES	GARÇONS	
MATERNELLES	CENTRE	55	65	120
	CHENILLE VERTE	52	65	117
	ERMITAGE	52	48	100
	JEAN JAURÈS	85	74	159
	LAFON FÉLINE	46	43	89
	TOTAL	290	295	585
ÉLÉMENTAIRES	CENTRE 1	120	130	250
	CENTRE 2	104	140	244
	JEAN JAURÈS	107	115	222
	LAFON FÉLINE	107	92	199
	TOTAL	438	477	915
TOTAL GÉNÉRAL		728	772	1500

ALSH MERCREDIS	LIEUX	NOMBRE		TOTAL
		FILLES	GARÇONS	
MATERNELLES	CHÊNERAIE	108	130	238
	JEAN JAURÈS	77	74	151
	CENTRE	46	62	108
	LAFON FÉLINE	38	43	81
	TOTAL	269	309	578
ÉLÉMENTAIRES	CHÊNERAIE	165	192	357

	JEAN JAURÈS	93	117	210
	LAFON FÉLINE	80	68	148
	10/12 ANS	81	97	178
	TOTAL	419	474	893
TOTAL GÉNÉRAL		688	783	1471

ALSH VACANCES	LIEUX	NOMBRE		TOTAL
		FILLES	GARÇONS	
MATERNELLES	CHÈNERAIE	151	174	325
	JEAN JAURÈS	126	140	266
	TOTAL	277	314	591
ÉLÉMENTAIRES	CHÈNERAIE	256	268	524
	JEAN JAURÈS	89	127	216
	10/12 ANS	98	121	219
	TOTAL	443	516	959
TOTAL GÉNÉRAL		720	830	1550

VACANCES SPORTIVES						
LIEUX	NOMBRES D'ENFANTS 6/10 ANS		NOMBRES D'ENFANTS 10/15 ANS		TOTAL	QUAND
	FILLES	GARÇONS	FILLES	GARÇONS		
CENTRE 2	7	15	3	12	37	Vacances Toussaint 19
	7	15	5	10	37	Vacances Février 20
	6	18	3	15	42	Vacances printemps 20
	7	15	3	7	32	1ère semaine juillet 20
	12	12	4	16	44	2ème semaine juillet 20
	7	17	5	17	46	3ème semaine juillet 20
	8	16	3	15	42	Dernière semaine août 20
	2	21	4	14	41	Vacances Toussaint 20
TOTAL	56	129	30	106	321	

ÉCOLE MULTISPORTS uniquement les élémentaires		
LIEUX	NOMBRES EN %	
	FILLES en %	GARÇONS en %
Centre 1	47	53
Centre 2	39	61
JEAN JAURÈS	27	73
LAFON FÉLINE	52	48

Si le nombre de filles et garçons scolarisés est sensiblement identique et trouve son prolongement dans la fréquentation des APS matin et soir, on constate déjà que les mercredis et vacances, la proportion de filles fréquentant les structures baisse. Ce décalage est encore plus flagrant sur les Vacances sportives, où les garçons sont largement majoritaires, le chiffre tendant à augmenter avec les classes d'âge accueillies (69,7% en 6-10 ans et 72,6% en 10-15 ans). Les chiffres des écoles multisport sont plus nuancés et varient fortement d'une école à une autre.

Au collège nous pouvons constater que la plupart des filles sont convaincues qu'elles n'ont pas les mêmes jeux, ni les mêmes préoccupations, ni les mêmes sujets de conversation que les garçons. Et vice versa.

Les adolescents, en pleine quête identitaire cherchent à s'affirmer en tant qu'hommes ou femmes, ce qui peut parfois passer par l'adhésion à des stéréotypes sexuels et sexistes.

Il est important d'échanger avec eux sur les enjeux de l'égalité des sexes, de définir les concepts de « sexismes » et de « stéréotypes sexuels ».

Parler avec eux des différentes formes de manifestation du sexismes et lister des exemples de conséquences des stéréotypes sexuels, pour les filles et comme pour les garçons.

Ainsi le service "Info jeunes" questionne régulièrement les jeunes sur cette question. Lors de la quinzaine de l'égalité, de la Journée Jeunesse et Citoyenneté, des ateliers au sein des collèges, des centres sociaux, les jeunes réfléchissent à leurs propres représentations, à leurs aspirations. Pour cela des partenaires interviennent au côté de l'équipe du service (troupes de théâtre, les petits débrouillards, etc.).

Au quotidien, le service accueille les jeunes qui sont à la recherche d'une orientation scolaire ou professionnelle, les entretiens dévoilent souvent de nombreuses représentations genrées sur ces thématiques. Les professionnels travaillent donc sur cette question avec les jeunes afin de leur permettre de faire des choix librement, non pas en fonction de leur sexe mais par rapport à leurs envies.

2.2.2. Axes de progrès



Lancer une réflexion plus globale sur la question de l'égalité fille / garçon en :

- **Formant / sensibilisant les animateurs/ ATSEM.** Afin de former les professionnels à cette question il paraîtrait intéressant de faire intervenir des professionnels et d'utiliser des méthodes actives (débats, théâtre forum, etc.).
 - *INDICATEUR : Mise en place de formations spécifiques*
- **Sensibilisant les parents.** La sensibilisation en direction des familles pourrait être proposée sous forme de conférence débat, de rencontres thématisées.
 - *INDICATEUR : Nombre de participants aux actions proposées.*
- **Travaillant sur l'aménagement de l'espace public, les parcs, les cours d'école.** L'aménagement de l'espace public, des parcs et des cours d'écoles pourrait se faire en concertation avec les enfants et les jeunes, les familles, les centres sociaux et des agents municipaux. Un accompagnement par des professionnels semble très conseillé.
Un point de vigilance est à porter aux sanitaires se trouvant au sein des écoles, en effet il est important pour les enfants d'avoir accès à des installations sanitaires propres, adaptées, sécurisées.
 - *INDICATEUR : Groupe de travail accompagné par des professionnels.*



Lancer une réflexion sur les actions, les projets menés au sein des structures éducatives du territoire. Un groupe de travail composé de professionnels de différentes structures éducatives (écoles, collèges, accueils de loisirs, centres sociaux, etc.) pourrait se mettre en place sur cette question. Un spécialiste dans ce domaine pourrait accompagner la démarche dans un premier temps. Ces rencontres permettraient de travailler sur la question de l'égalité "fille/garçon" de façon transversale et ainsi de voir naître des projets communs.

- INDICATEUR : Veille sur la fréquentation genrée des activités (exemple : atelier couture fortement fréquenté par les filles)



Poursuivre la démarche enclenchée dans le groupe de travail "égalité femmes/hommes" au sujet de la place des filles dans l'espace public. Un service de BM devait assister la Ville dans ces réflexions. Qu'en est-il aujourd'hui et depuis la nouvelle mandature ? (en stand-by depuis début 2019)

- INDICATEUR : Groupe de travail transversal (Ville/métropole)

2.3. Protéger l'enfant et le jeune bouscatais des risques du numérique :

2.3.1. Etat des lieux

L'usage des outils numériques et des démarches dématérialisées dans l'environnement professionnel, administratif et familial favorise l'accès à l'information, facilite la vie quotidienne et le lien social. Il permet l'ouverture au monde, favorise l'expression, la créativité. Lors des épisodes de confinement, les outils numériques ont permis entre autres le maintien des apprentissages scolaires et la lutte contre l'isolement.

La place du numérique pose alors la question de l'égalité des chances selon le niveau de

connaissance et d'aisance. La dématérialisation des services publics ne risque-t-elle pas d'exclure les moins alertes de l'accès à leurs droits ou aux opportunités professionnelles ?

Le risque de décrochage scolaire liée au manque de matériel, d'accompagnement ou de difficultés d'usage des outils est un indicateur des limites du "tout numérique".



Par ailleurs, l'omniprésence des écrans et du numérique dans les foyers, interroge sur les risques de ces médias :

- ❖ L'utilisation « passive » excessive des écrans dès la petite enfance peut freiner le développement cognitif de l'enfant, troubler le sommeil, etc.
- ❖ Libre accès aux contenus : traitement des informations, images, propagandes.
- ❖ L'omniprésence des réseaux sociaux et les risques de prises de contact malveillantes.
- ❖ Le partage des données personnelles : cybercriminalité

La ville du Bouscat et ses partenaires accompagnent largement au développement des outils numériques tant leur utilisation ouvre tous les champs des possibles, tout en travaillant à la prévention de leurs risques.

Depuis 2019 et à la suite d'un travail partenarial étroit avec l'éducation nationale et les parents d'élèves, chaque classe des écoles élémentaires est dotée d'un VPI (vidéo projecteur interactif) ou d'un TNI (Tableau numérique interactif). Les 4 écoles ont chacune à disposition 2 valises de PC hybrides (classes numériques mobiles), chaque classe étant équipée d'une connexion internet. En maternelle, l'expérimentation a été lancée sur l'école maternelle Chenille verte. Chaque classe de grande section est dotée d'un vidéo projecteur, d'un visualiseur ainsi qu'un ordinateur portable pour l'enseignant. En fonction du bilan de cette expérimentation, ces équipements pourront être déployés sur les écoles maternelles Ermitage et Lafon Féline dès la rentrée 2021.

Depuis 2019, 150 enfants de CM2 ont été formés au permis internet en 2019 et 2020. Il est un programme national de prévention pour un usage d'Internet vigilant, sûr et responsable.

Les adolescents passent en moyenne 5 heures par jour à 11 ans et plus de 8h par jour à 15 ans devant les écrans (rapport de l'observatoire français des drogues et de toxicomanies 2016).

Si le smartphone « connecte » les jeunes entre eux, il peut également être facteur d'isolement et de souffrance psychologique. Les applications et réseaux sociaux auxquels il donne accès ont tendance à rendre ses utilisateurs dépendants.

Certains sites peuvent être considérés comme nocifs car les jeunes peuvent y être confrontés à la violence, aux fake news, à des escroqueries, etc. Les réseaux sociaux peuvent amplifier des phénomènes de harcèlement, certains jeux vidéo peuvent être addictifs, violents et isoler les jeunes qui y passent trop de temps.

Ainsi :

- ❖ 17% des adolescents de 17 ans déclarent avoir joué à un jeu d'argent et de hasard sur Internet en 2017 (pourtant interdit aux mineurs).
- ❖ L'usage des jeux vidéo est problématique pour 1 adolescent sur 8.
- ❖ A 15 ans 5% des garçons et 11% des filles ont un usage problématique des réseaux sociaux.
- ❖ Parmi les utilisateurs d'écrans qui ont augmenté leur temps d'usage, 15,3% ont eu des difficultés à garder le contrôle pendant le confinement lié au COVID-19.

Source : « [Drogués et addictions, données essentielles](#) », étude de 2019

Enfin, 21 % des Digital Native sont “abandonnistes” selon l'observatoire des inégalités en 2019. Beaucoup de jeunes abandonnent leur accès aux droits. Alors que les risques du

numérique sont largement évoqués, il est aujourd’hui essentiel de se préoccuper des risques de l’exclusion au numérique.

Face à ces nombreuses problématiques le service “Info jeunes” organise des conférences, des soirées débats en direction des jeunes et de leurs familles. Deux conférences/débats ont été organisées en direction des familles sur ce thème.

Un accompagnement personnalisé est réalisé au quotidien afin de permettre aux jeunes d’utiliser les outils numériques pour leurs démarches, leurs recherches, les courriers, etc.

La Journée Jeunesse et Citoyenneté permet aux jeunes scolarisés au sein des trois collèges de la commune en 3eme d’être sensibilisés aux dangers des réseaux sociaux.

Depuis le début de la pandémie le temps passé devant les écrans est plus important et la relation même aux écrans a évolué puisqu’il ne s’agit plus d’une simple distraction mais d’un outil de travail indispensable.

En 2021, si la Journée Jeunesse et Citoyenneté peut avoir lieu, un travail important sera à mener sur les nouvelles utilisations des écrans par les jeunes.

Même si le numérique peut représenter un danger il est aussi un outil devenu indispensable à la recherche d’un emploi, il facilite les recherches, rapproche les personnes éloignées. Il est donc plus que jamais, important d’accompagner les jeunes dans l’utilisation de ces outils afin de leur permettre une insertion sociale et professionnelle plus aisée.

Les 2 centres sociaux mènent également de nombreuses actions en assurant un accompagnement et une veille permanents selon les usages observés chez les jeunes (ex : danses sexies de jeunes ados sur tic toc). Des débats et ateliers de jeunes sont régulièrement organisés. Chaque année tous les élèves de 6° du collège Ausone participent à au moins un atelier de 1h30 autour de la prévention des réseaux sociaux en partenariat avec le CS Ricochet. De nombreuses autres sensibilisations sont proposées par les collèges.

Par ailleurs, la fracture numérique est constatée chez les adultes. On peut donc se questionner sur la capacité de familles à accompagner les jeunes dans l’appréhension des risques des outils numériques. La protection de l’enfant aux risques du numérique est étroitement lié au niveau de connaissance de leurs parents dans ce domaine.

Le centre social Ricochet accompagne les parents lors de rencontres parentalité en présence d’une psychologue. Elles permettent de répondre aux questions, d’échanger ensemble sur des problématiques, les usages ou encore les outils. Des interventions de dépannage à domicile ont été organisées pour les familles en difficulté et ont été un prétexte à la prévention.

Parmi les préoccupations des parents :

- ❖ La méconnaissance des outils, plateformes, jeux contribue au sentiment que leur jeune leur échappe, que le virtuel s’oppose au réel.
- ❖ Le cyberharcèlement tant les cas sont fréquents au collège.
- ❖ Les jeux vidéo en ligne fédérateurs, palliatifs à l’isolement.

De ces nombreux constats, l’accompagnement au numérique doit devenir plus que jamais une préoccupation des acteurs sociaux et éducatifs.

2.3.2. Axes de progrès

 **Faciliter la compréhension des familles des enjeux du numérique** : les opportunités, les risques, les moyens de prévention

- *INDICATEURS* : *Nombre de conférences proposées : Nombre d'ateliers parentalité sur cette thématique*

 **Chercher des partenariats pour participer à la dotation en équipement des familles en difficulté.**

- *INDICATEURS* : *nombre de familles guidées*

 **Participer à une coordination des acteurs autour des enjeux numériques.**

- *INDICATEURS* : *Ateliers, interventions du conseiller numérique*

 **Prévenir les risques par la sensibilisation des jeunes.**

- *INDICATEURS* : *Mise en place d'ateliers de sensibilisation dans les écoles et les collèges / Nombre de permis internet délivrés aux CM2.*

 **Initier au décryptage de l'image et de l'information** : publicités, promotions, téléréalité, influenceurs, vidéos, affiches, réseaux sociaux.

- *INDICATEUR* : *Mise en place de conférences avec des spécialistes de la communication à destination des acteurs éducatifs, familles, jeunes adultes*

II. Protéger l'enfant et le jeune bouscatais dans son environnement physique

1. Protéger l'enfant et le jeune bouscatais aux abords des écoles et sur l'espace public

1.1. Etat des lieux

1.1.1 Sécuriser l'arrivée et le départ de l'école

Le constat est fait sur la plupart des écoles et des collèges, d'un sentiment de dangerosité aux abords, à chaque période d'entrée et de sortie des élèves : rues passantes, trottoirs étroits, peu de stationnement alentour pour les voitures dans un temps court où de nombreuses familles se rejoignent.

Le stationnement sauvage gène la circulation déjà dense (voitures arrêtées sur les trottoirs, « dépose minute » au milieu de la rue ou sur les aires de stationnement du bus...).

Pour transporter les enfants entre école et domicile, les enfants du QPV peuvent bénéficier d'un bus de ville, gratuit.

Les expérimentations de pédibus n'ont jamais été concluantes. Aucun accompagnement piéton, organisé et sécurisé des enfants jusqu'aux écoles, n'est donc en place à ce jour.

1.1.2. Vers des lieux sécurisés, attrayants pour les jeunes, afin qu'ils ne se mettent pas en danger « ailleurs »

La jeunesse, dans l'espace public, est souvent perçue comme gênante, sonore, source d'insécurité. Ainsi cet espace, qui a pourtant vocation à être à destination de tous les publics, peine à intégrer la jeunesse. Pourtant, il s'agit d'un lieu de socialisation, d'expérimentations, qui permet de se dégager de l'univers familial, un espace intermédiaire entre le dedans et le dehors. Les jeunes ne s'emparent pas de l'espace public uniquement pour exprimer leur mécontentement, parfois ils en détournent les codes et le mobilier pour en faire un vaste terrain de jeux, comme l'atteste la pratique de certains sports (roller, skate).

Au Bouscat, certains jeunes se retrouvent à proximité des écoles, dans les aires de jeux des parcs, sur la place de la mairie, etc. Ces lieux qui ne sont pas dédiés aux jeunes mais plutôt, à priori, aux familles.

Cependant, lorsque nous interrogeons ces jeunes nous pouvons constater qu'ils sont là car ils ne savent pas où aller, où se retrouver. L'aire de jeux du parc de la Chêneraie est un point de rencontre, la petite cabane en bois est pratique pour discuter, la place de la Mairie a un revêtement parfait pour faire du skate et aux abords des écoles il y avait des bancs pour s'asseoir. Cependant ces équipements ne sont pas destinés à recevoir des jeunes, monter sur le toit de la cabane en bois peut être dangereux, faire du skate sur un espace non aménagé à cet effet peut provoquer des accidents, quant aux abords des écoles, il s'agit d'espaces sensibles en cette période d'insécurité.

La Source est un lieu de rendez-vous régulier des jeunes, sur le parvis ou à l'intérieur. Un important travail de développement des médias à destination des jeunes a été effectué (espace multimédia, etc.).

Ricochet et le Carrousel accueillent régulièrement des jeunes au sein d'espaces aménagés et sécurisés.

1.1.3. Les actions de prévention et de sensibilisation

Tous les ans, les agents de la Police Municipale accueillent les élèves de CM2 de toutes les écoles publiques et privées du Bouscat, pour leur faire passer l'APER (Attestation de Première Education à la Route). Chaque classe évolue pendant deux heures sur une piste de sécurité routière. Une attestation est délivrée aux élèves par M le Maire.

Les collégiens scolarisés au sein des collèges bouscatais ont chaque année une sensibilisation aux dangers de la route dans le cadre de la Journée Jeunesse et Citoyenneté.

Des moyens matériels ont été déployés pour sécuriser l'espace public à proximité des écoles : plots, barriérages anti-stationnement sauvage, visiophones...

De manière récente, une action Mairie/parents d'élèves a été concrétisée au moyen d'un flyer d'informations sur la sécurité aux abords des écoles.

Le Challenge de la mobilité, lancé par Bordeaux Métropole et en partenariat avec l'Education Nationale, propose chaque année aux familles d'adopter un mode de déplacement doux, l'espace d'une journée, pour se rendre à l'école.

A noter que la période actuelle, avec ses restrictions, n'a fait que renforcer ce sentiment d'insécurité aux abords des écoles (protocoles Vigipirate + COVID). Les parents ne pouvant plus rentrer dans les écoles, cela crée un agglomérat accidentogène sur les trottoirs, qui déborde sur la rue.

1.2. Axes de progrès

 **Mener une réflexion globale sur les abords des écoles et les modalités de circulation en période d'entrée et de sortie de classe** (matin entre 8h15 et 8h40 et soir entre 16h20 et 16h45) : rues écoles, circulation détournée.

- INDICATEUR : Groupes de travail mis en place

 **Identifier des zones cyclables pour tous les enfants, jeunes (et familles) qui arrivent à l'école à vélo ou en trottinettes** (pistes cyclables ou voie identifiée et aire d'arrivée sécurisée aux abords des établissements scolaires). Sorte de sas entre la rue et l'espace intérieur.

- INDICATEUR : Aménagement urbain



Relancer la réflexion sur le Pédibus, qui permettrait d'amener les enfants vers l'école de manière encadrée et sécurisée, tout en diminuant potentiellement le nombre de voitures pratiquant le « dépose minute » devant les écoles.

- *INDICATEUR : Groupes de travail mis en place et nombre de "Pédibus" activés*



Créer des espaces dédiés aux jeunes, avec les jeunes, dans l'espace public, afin qu'ils puissent se retrouver en toute sécurité. Nouveaux lieux attrayants, type skate-park ; nouveaux lieux où ils peuvent se retrouver, qu'ils peuvent s'approprier, pôle territorial jeunesse sur la plaine des Ecus.

- *INDICATEUR : Réunions de concertations avec les jeunes pour montage de projets / Fréquentation des jeunes des espaces dédiés.*



Mettre en place des exercices d'évacuation de bus. Avec les sociétés de transport prestataires (Kéolis et Citram). Cela a déjà été envisagé mais jamais fait pour des raisons d'organisation notamment sur le temps Education Nationale.

- *INDICATEUR : Nombre d'élèves formés à l'évacuation du bus*



Accompagner les bouscatais dans la pratique du vélo : Police municipale, Service "Info Jeunes", éducateurs sportifs, USB BMX, cyclisme, Centres sociaux, Ambassadeurs du vélo, etc. création d'ateliers, d'événements, etc.

- *INDICATEUR : Rencontres partenariales*



Délivrer pour les enfants de 3 à 10 ans un permis vélo (à définir avec les éducateurs sportifs), permis piéton

- *INDICATEUR : Nombre de certificats délivrés*



Aller à la rencontre des jeunes qui utilisent les espaces publics de façon détournée afin de prendre en compte leurs besoins.

- *INDICATEUR : Témoignages reçus des jeunes, besoins exprimés.*



Concourir à la construction continue de la stratégie locale de la prévention de la délinquance.

- *INDICATEUR : Professionnels à la rencontre du public cible / Crédit et diffusion de vidéos aux publics cibles / Débat police/population (dont jeunes)*

2. Protéger l'enfant et jeune bouscatais par le développement durable

2.1. Etat des lieux

La ville du Bouscat est engagée dans les démarches Agenda 21 depuis 2012 et RSE. Le développement durable est ancré dans l'organisation et le fonctionnement de la collectivité. Elle fait partie de l'ADN de tout projet structurant. Le projet d'écostructure en est un exemple. Des actions à destination des jeunes sont menées autour de grands défis comme "Génération 21" ou encore "tous au sport". La maison de la vie écocitoyenne est une réelle ressource de médiation et de facilitation pour tous les services en demande. Outre la multitude de propositions à destination de tous les bouscatais (manifestations de la ville, engagement dans la valorisation de la nature en ville et la préservation de la biodiversité), nombreuses sont les offres ciblées pour l'enfance et la jeunesse :

- ❖ Concert, théâtre au bois du Bouscat dans le cadre de l'été métropolitain.
- ❖ Fête des jardins avec ateliers gratuits pour les enfants et les jeunes.
- ❖ Visites pédagogiques au rucher du Bouscat.
- ❖ La semaine de l'Europe.

Protéger l'enfant et le jeune bouscatais par le développement durable est un axe dominant des actions du pôle jeunesse et de tout acteur éducatif du territoire.

Chaque établissement scolaire et structure associative a amorcé des démarches développement durable :

- ❖ En mai 2020, tous les élèves de 5[°] de l'école Sainte-Anne ont participé au ramassage de déchets sur la plage du Gressier au Porge. De janvier à juin 2020, Sainte Anne a participé au défi zéro déchet avec l'association Ekologeek.
- ❖ 2 écoles élémentaires de la ville ont obtenu le label E3D.

Tous les items suivants sont constitutifs de la démarche développement durable pour laquelle nous voudrions impulser une nouvelle dynamique.

2.1.1. Etat des lieux de la mobilité durable

Implantée au sein de la métropole et tout particulièrement aux portes de Bordeaux, la ville du Bouscat s'étend sur 5.28 km². Elle est desservie par 2 lignes de Tramway, de plusieurs lianes et lignes de bus ainsi que de stations VCUB. La ville est propice aux déplacements doux.

La proximité des commerces et des infrastructures culturelles, de sports ou de loisirs incite les déplacements à pieds ou à vélo. Le dispositif ambassadeurs du vélo, service gratuit à la population pour une remise en selle propose aux bouscatais des prêts de vélos et des sensibilisations à sa pratique.

Dans son engagement dans l'Agenda 21, la ville a développé les aménagements urbains pour sécuriser les déplacements à vélo. Le plan Cyclable, élaboré en partenariat avec Bordeaux Métropole et l'association Vélo Cité, a permis entre autres la création de voies réservées aux

cyclistes, l'installation de « cédez le passage cycliste au feu rouge » ou encore la création d'itinéraires malins. Au nombre de 3, ils permettent de traverser le Bouscat et de relier les collèges entre eux et au centre-ville.

Le nombre d'élèves déposés en voiture à l'école où aux ALSH reste important. Pour sensibiliser les enfants et leurs parents aux solutions alternatives à la voiture, **les écoles élémentaires sont engagées dans le Challenge écomobilité de Bordeaux Métropole. La ville en a gagné le prix de l'initiative en 2019.**

Cette action permet d'aborder cette question avec les enseignants, les enfants, les animateurs et les familles. **Les enfants bénéficient ainsi de sensibilisations au code de la route et peuvent passer un permis piéton.**



Depuis de nombreuses années, les équipes éducatives des accueils de loisirs planifient les activités et sorties en tenant compte de leur impact carbone sans pour autant le mesurer. Les déplacements intra communaux sont effectués essentiellement à pieds. Les transports en commun métropolitains sont privilégiés pour toute sortie pédagogique dans Bordeaux. Depuis de nombreuses années, aucune sortie n'est proposée hors

département. Les sorties sont organisées de concert entre les différentes structures afin d'optimiser les déplacements. Les trajets ainsi mutualisés réduisent l'impact carbone de la sortie pour chaque enfant.

Dans le cadre de ces activités estivales, l'accueil de loisirs des Ecus propose exclusivement des séjours en Gironde en privilégiant la pratique du vélo pour se rendre sur les activités. Cette occasion laisse observer une grande différence d'aisance de pratique chez les jeunes.

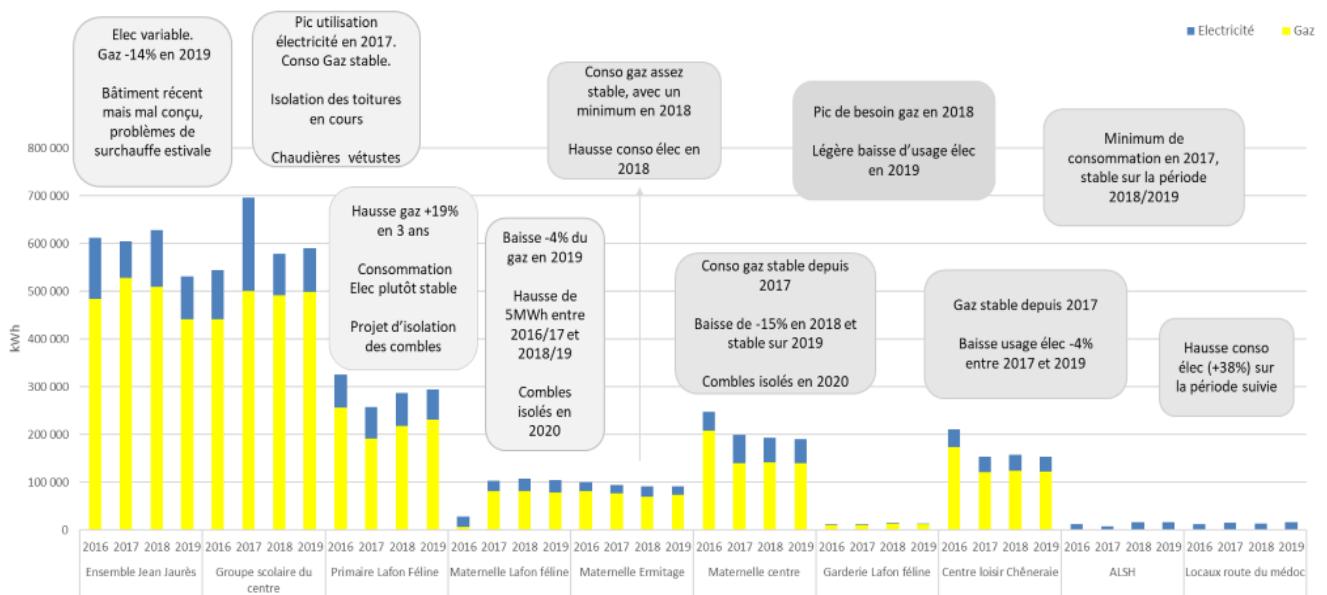
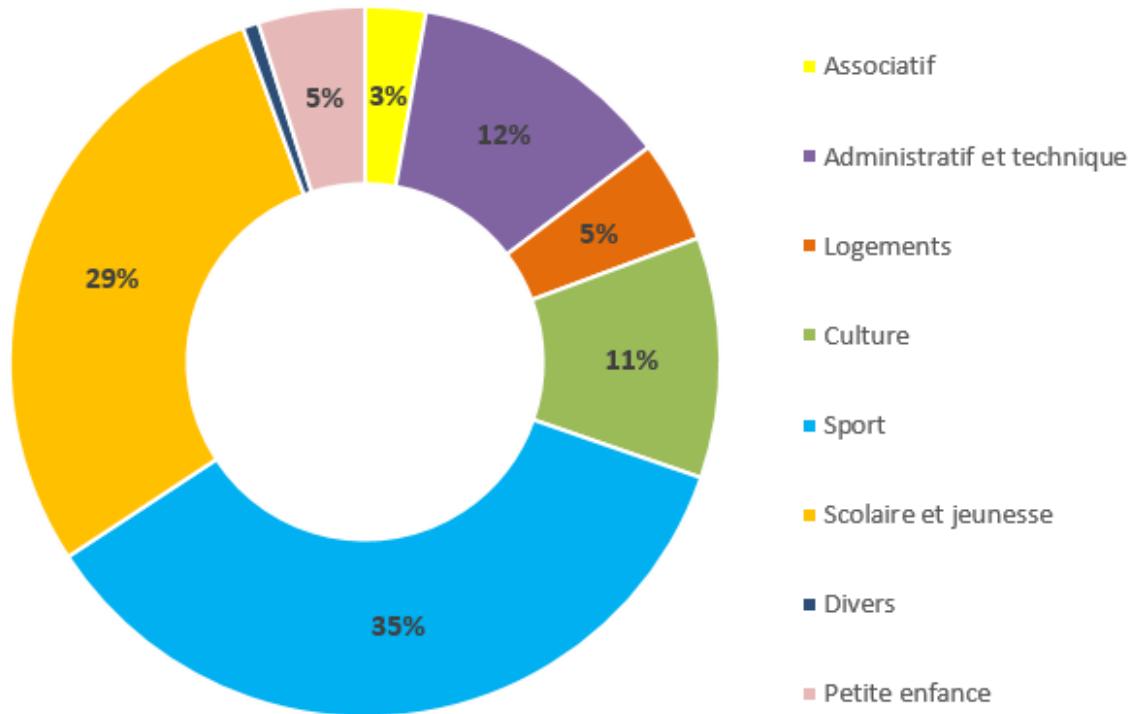
Pour leurs sorties pédagogiques scolaires, 2 500 € sont alloués à chaque école pour les déplacements en car et ce, sans conditions. Les classes se déplacent à pied selon l'âge des élèves et la proximité du lieu de l'activité. Cela est le cas pour les élèves du Centre 2 qui se rendent à la piscine mais cette pratique n'est pas systématique.

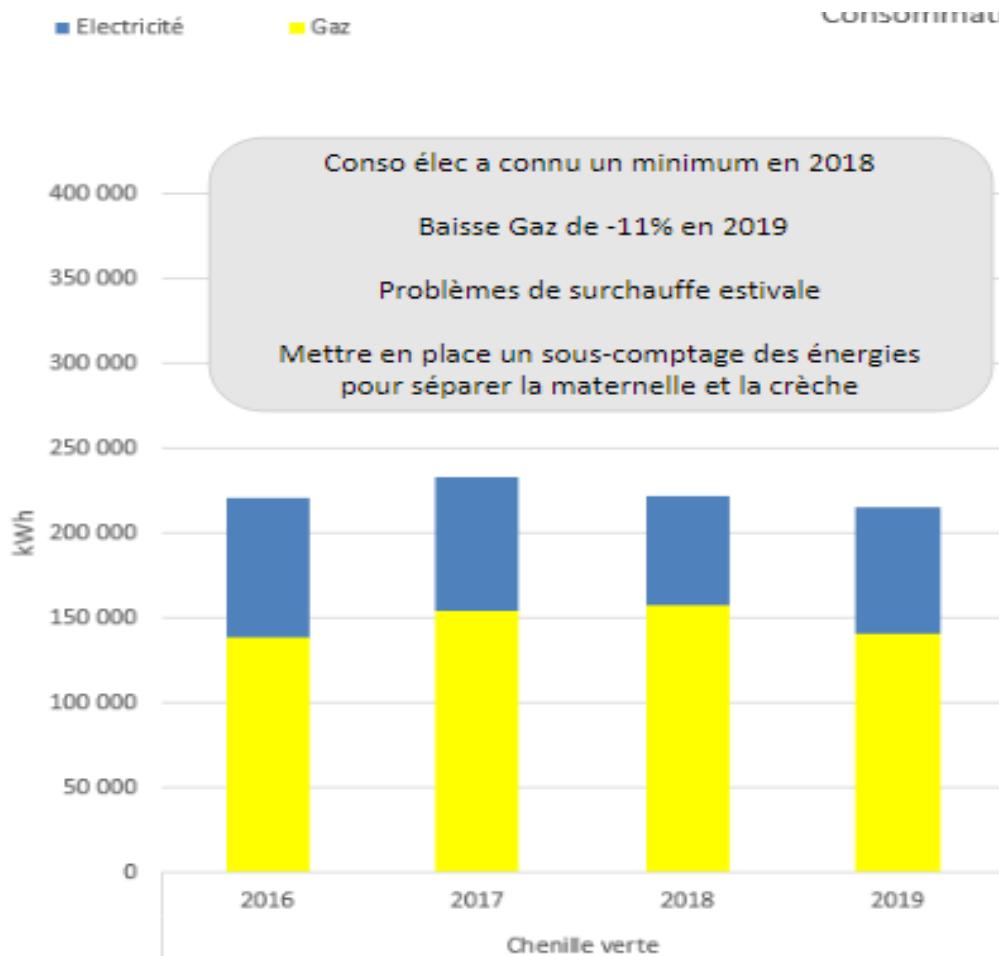
Les jeunes collégiens se rendent en majorité dans leurs établissements scolaires à vélo. Les aménagements prévus à cet effet aux abords des collèges Ausone et Jean Moulin permettent aux jeunes d'être plus en sécurité. Cependant il est constaté chaque année que de nombreux vélos ne sont pas équipés de lumière et que certains jeunes n'ont pas de casque. Une sensibilisation régulière à la sécurité routière et aux équipements nécessaires est donc indispensable.

2.1.2. Etat des lieux de l'énergie durable

Globalement sur la commune du Bouscat, la répartition des consommations d'énergie est la suivante.

Répartition des consommations d'énergie par catégorie de bâtiment
(2019)





La fourniture d'énergie : L'électricité et le gaz sont achetés par l'intermédiaire d'un marché porté par les syndicats d'énergie régionaux. Le choix a été fait par la Ville d'acheter :

- ❖ Le gaz “standard” sur le marché, à savoir : un gaz d'origine non renouvelable.
- ❖ L'électricité avec les Garanties d'Origine renouvelable à savoir : pour chaque quantité d'électricité achetée, des “garanties d'origine” sont achetées à des producteurs d'énergies renouvelables, à l'échelle européenne. L'électricité achetée est complètement dissociée du producteur d'énergie renouvelable associé à la Garantie d'Origine.

De façon plus spécifique, dans les établissements scolaires et les accueils de loisirs, nous savons que les émissions de gaz à effet de serre pour les établissements scolaires et jeunesse (gaz et électricité) s'élèvent à 300 tonnes CO2 par an (60 tours de la terre en voiture, quantité absorbée en un an par une forêt de 130 ha).

La facture énergétique de nos établissements en lien avec la politique éducative (hors équipements sportifs) s'élève à environ 150.000 € par an (50% électricité - 50 % gaz)

Figure 1 - Bilan global des établissements scolaires et jeunesse 2016 – 2019

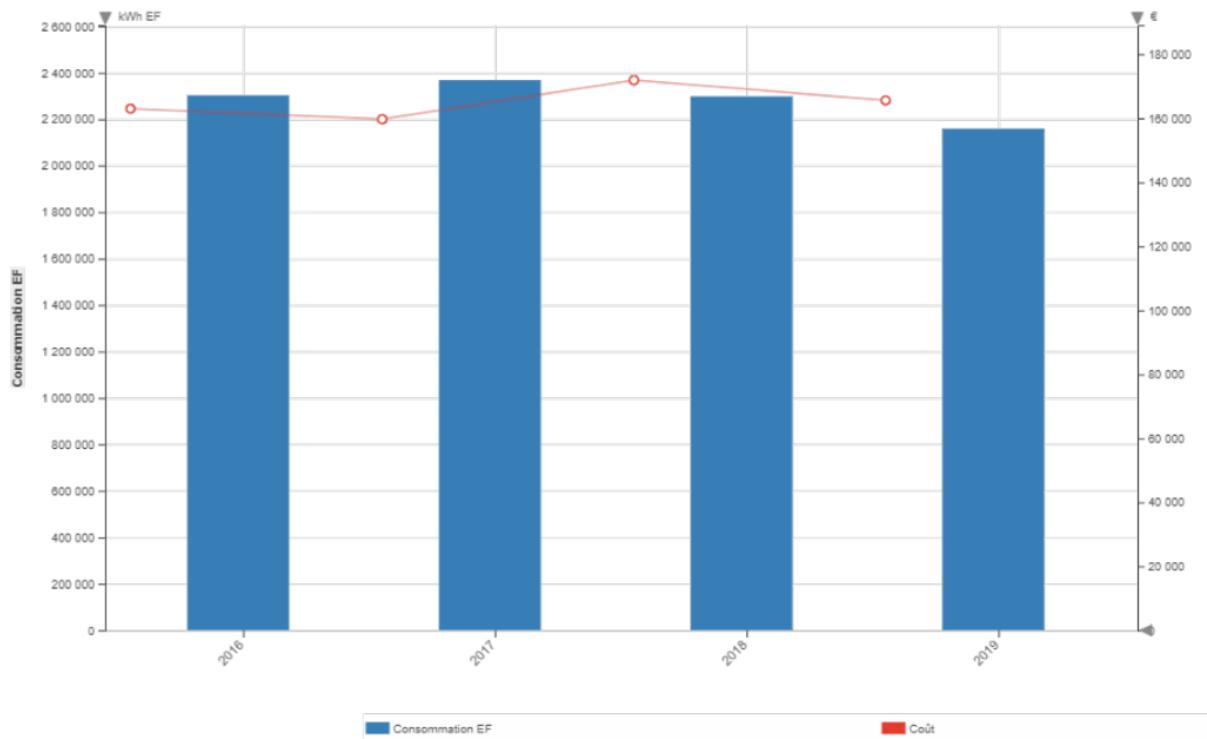


Figure 2 - Détail des consommations gaz scolaires et jeunesse 2016 – 2019

Détail des consommations gaz				
Année	2016	2017	2018	2019
Centre 1 et Centre 2	433738	495782	473246	465165
Garderie Lafon-Féline	10962	10993	13827	11025
Maternelle Ermitage	71132	81413	64639	68083
Élémentaire Lafonfeline	253297	207719	200632	215453
Maternelle Lafonfeline	25922	77034	87639	72394
Groupe scolaire Jean Jaures	595766	623985	615562	501667
Maternelle du centre et BU	138711	144396	129303	115686
CLSH Cheneraie	169420	118685	100013	114481
Chenille verte (crèche et maternelle)	146809	142414	118386	131517
Consommation EF Total (kWh EF)	1845757	1902421	1803246	1695470
Coût (€)	93233	88227	96832	95180

Figure 3 - Détail des consommations électricité scolaires et jeunesse 2016 – 2019

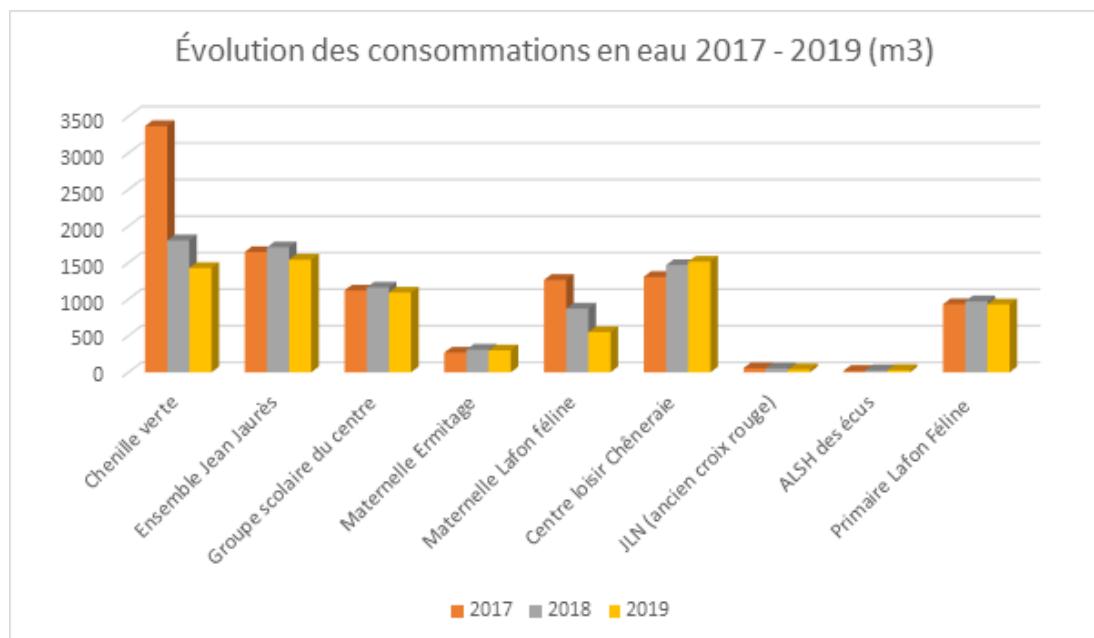
Détail des consommations électriques				
Année	2016	2017	2018	2019
Élémentaire centre 1	20355	19467	23207	22403
Garderie Lafon-Féline	1325	1617	1390	1410
maternelle ermitage	19439	18916	19000	17986
maternelle centre et BIJ	44045	51223	50306	49342
Chenille verte (crèche et maternelle)	70804	80670	81186	74352
Élémentaire Lafonfeline	70109	68703	71067	63571
maternelle Lafon Féline	11890	16765	27975	26460
Groupe Jean Jaures	95789	101517	106608	89974
ALSH écus	13097	11746	14523	14039
Centre loisirs Chêneraie	39460	33378	37700	34906
Élémentaire centre 2	69807	61354	62113	68679
Consommation Totale (kWh)	457119	465357	495076	463121
Coût (€)	69767	71465	75069	70377

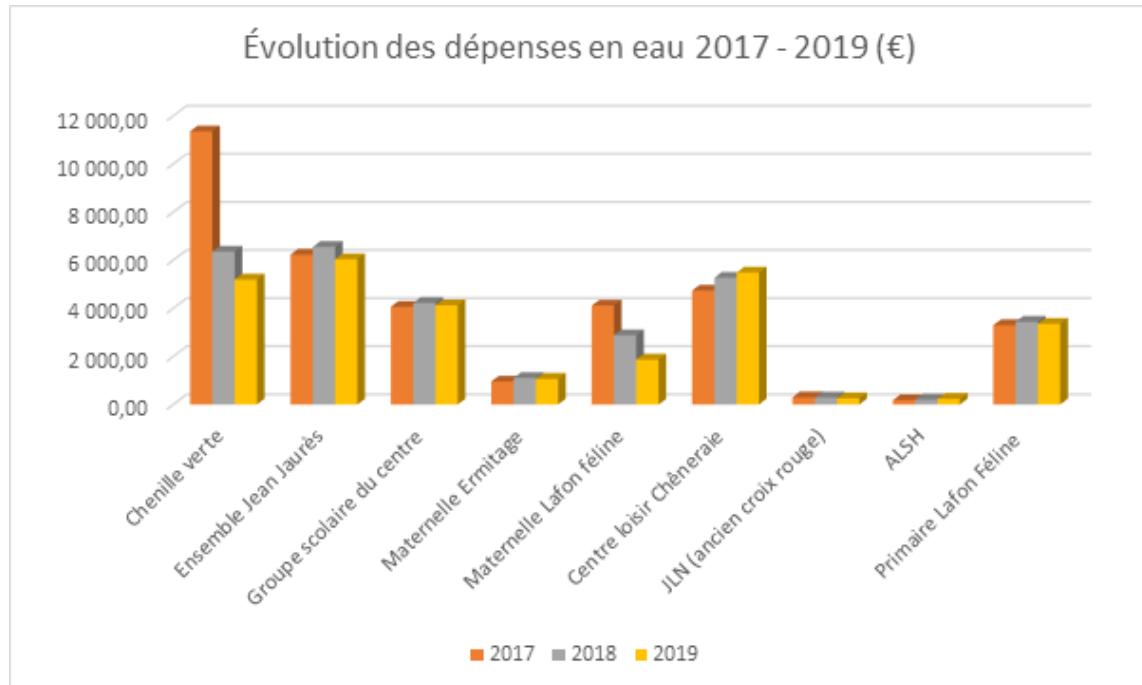
La consommation en eau :

La consommation d'eau est pour la restauration collective, les sanitaires, le nettoyage des locaux.

Quelle est la consommation dans les établissements scolaires ?

Les consommations en eau des établissements scolaires ne sont pas parfaitement connues car certains compteurs mutualisent plusieurs sites (exemple : crèche / maternelle chenille verte, logements de fonction) ou plusieurs usages (arroisages, espaces verts, bâtiment). Cependant voici quelques données permettant d'apprécier la tendance de consommation et les bons ordres de grandeur :





La consommation en eau imputée aux établissements est estimée à environ 8000 m³ d'eau ce qui représente près de 30 000 € dépensés. A titre de comparaison, cela équivaut à 8 fois le volume des bassins de la piscine municipale du Bouscat.

La logique actuelle consiste à remplacer les équipements (robinets, douches, toilettes, etc.) qui sont hors service ou en fin de vie par des équipements hydro économies (chasse d'eau plus petite, débit plus faible pour le robinet, etc.) Ce remplacement se fait ponctuellement au cas par cas en fonction des pannes/casses constatées.

Une sensibilisation a pu être faite par le passé à la bonne gestion de l'eau par l'intermédiaire du Plan d'Écoresponsabilité interne ou par le label E3D sur deux écoles.

La mairie a souhaité recruter un ingénieur pour travailler sur la rénovation énergétique des bâtiments et la sensibilisation aux usages moins énergivores.

Nos efforts se construisent donc autour de 3 axes :

- La sobriété
- L'efficacité énergétique
- Les énergies renouvelables

SOBRIETE ENERGETIQUE :

La sobriété implique de mieux utiliser l'énergie pour une qualité de service constante. La meilleure énergie étant celle que l'on ne consomme pas, il est primordial de mener des actions de sobriété énergétique (adapter au plus proche la consommation d'énergie au réel besoin des usagers). Ainsi, des actions ont été menées telles que :

Parallèlement à l'élaboration et la mise en place de l'Agenda 21 (acte 1 et 2), des campagnes de sensibilisation des agents communaux (y compris éducation et jeunesse) ont eu lieu : référents écogestes, communication via stickers, visites de site etc.

- ❖ Deux écoles s'inscrivent dans le label E3D qui inclut une part de gestion des ressources en énergie et en eau (école élémentaire Centre 2 et Lafon Féline élémentaire)
- ❖ Des mises à jour régulières (vacances, changement d'usage des bâtiments...) sont faites sur les horaires de chauffage des sites afin de chauffer où il faut quand il faut

Focus marché d'exploitation des installations techniques :

Dalkia est titulaire d'un marché d'exploitation sur la période 2017-2024. Ce marché inclut des prestations de maintenance dépannage, mise en bon état des chaufferies, ventilations, productions d'eau chaude, etc.) mais aussi de performance énergétique (remplacement des chaudières, des centrales de traitement d'air, etc.). Des températures contractuelles sont attendues dans les établissements (exemple 20°C pour les élémentaires, 21° pour les maternelles) ainsi que des objectifs d'économies de consommations de gaz (chauffage, eau chaude sanitaire).

Tableau - Exemple d'engagements d'économies de gaz

Marché DALKIA 2016 / 2024

Établissement	Donnée de consommation appel d'offre en MWh	Engagement d'économie cumulée sur la période du marché (2017 – 2024) en MWh	Estimation de l'économie en €
Jean Jaurès	690	433	20 000
Centre 1 et 2	470	362	18 000
Élémentaire Lafon Féline	245	154	8 000
Maternelle centre	170	117	5 500
Maternelle Ermitage	90	60	3 000
CLSH Cheneraie	120	40	2 000

- ❖ Un travail constant est mené pour éviter les situations de gaspillage énergétique (surchauffe, bâtiment chauffé mais inoccupé...) et les équipements en fin de vie et peu performants sont remplacés (voir paragraphe suivant). Des capteurs de température se situent dans la majorité des bâtiments et permettent de connaître les températures ambiantes et les écarts (surchauffe ou pas assez de chauffage) dans la plupart des sites.

EFFICACITE ENERGETIQUE :

- ❖ **Parallèlement à la bonne maîtrise des besoins en énergie, les bâtiments et les équipements techniques ont pu voir leur performance énergétique améliorée pour partie notamment grâce à l'isolation des établissements.** Des travaux d'isolation sont menés sur les établissement scolaires en prenant en compte les travaux à retour sur investissement rapide (isolation de combles) ou encore au regard de la vétusté du bâti et de l'inconfort (remplacement des menuiseries).

Quelques opérations récentes : Des travaux d'isolation sont menés sur les établissement scolaires en prenant en compte les travaux à retour sur investissement rapide (isolation de combles) ou encore au regard de la vétusté du bâti et de l'inconfort (remplacement des menuiseries). Centre 1 : isolation combles – remplacement menuiseries - rénovation globale du réfectoire. Centre 2 : remplacement menuiseries - installation de LED sur toute l'école Maternelle Centre : isolation des combles. Maternelle Lafon Féline : isolation des combles CLSH Chêneraie : isolation des combles partiellement. Maternelle Chenille Verte : réfectoire (remplacement menuiseries).

- ❖ Remplacement des équipements. Dans le cadre du nouveau marché Dalkia (cf. Paragraphe précédent) des installations ont pu être changées et leur rendement augmenté : Maternelle centre : chaudière à condensation. Maternelle Chenille Verte : remplacement des pompes à chaleur (réfectoire, salle de motricité). Groupe scolaire Jean Jaurès, maternelle Centre, maternelle Lafon Féline : changement système de régulation

ENERGIES RENOUVELABLES :

En dehors du principe d'achat de Garanties d'Origine, il n'y a pas à ce jour d'énergies renouvelables sur les établissements scolaires et jeunesse.

Remarque : La Ville possède à ce jour deux installations solaires thermiques (la piscine, et la salle de sports Jehan Buhan) et une installation solaire photovoltaïque. "L'éco-structure" permettra l'installation de nouveaux panneaux solaires photovoltaïques et d'une chaudière biomasse couplée à une pompe à chaleur.

2.1.3. Etat des lieux de l'alimentation durable

Le gaspillage alimentaire a été défini comme suit, « Toute nourriture destinée à la consommation humaine qui, à une étape de la chaîne alimentaire est perdue, jetée ou dégradée. » (Source : *pacte de lutte contre le gaspillage alimentaire*). La moyenne du gaspillage alimentaire en restauration collective se situe entre 150 et 200 g par personne. Plusieurs facteurs sont à prendre en compte tels que les conditions de prise du repas, le contenu, la quantité et l'environnement de l'enfant. La plus grosse part du gaspillage se situe parmi les déchets produits lors des phases de préparation et les restes de repas.

A ce titre des actions ont déjà été mises en place notamment sur le volet « gestion des déchets » et plus particulièrement sur la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Les selfs libre-service en école élémentaire :

Ce concept répond au besoin de liberté et de choix qu'éprouvent les convives : ils mangent à leur rythme, choisissent certains éléments de leur repas et se servent eux-mêmes. Ils apprennent à écouter leur appétit et sont acteurs de cette lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'enfant se sert son entrée au buffet froid et mange à son rythme. Quand il le souhaite, il va chercher son plat principal réservé au chaud. Il est donc assuré de savourer un plat à bonne température. Puis il termine sereinement son repas.



Un travail est mené en collaboration avec les responsables de site et Elior afin d'améliorer la mise en valeur de la prestation pour “donner envie” de manger, et réduire le gaspillage alimentaire.

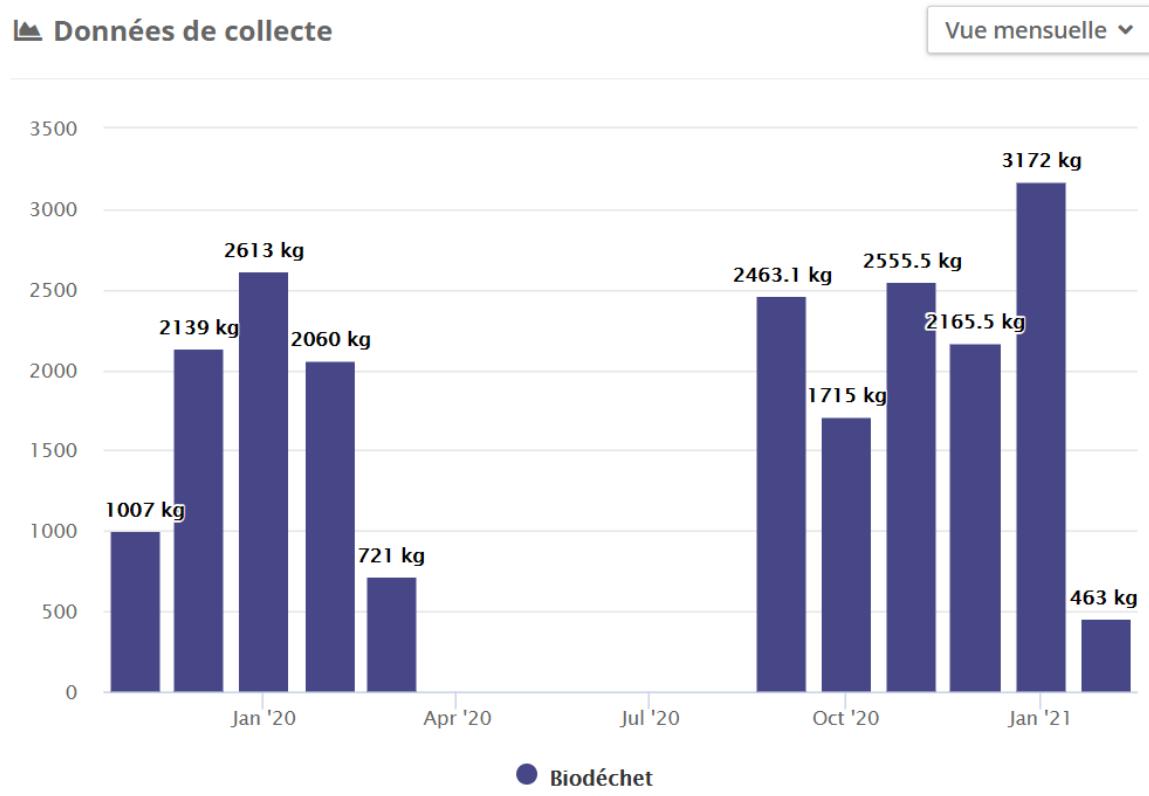
Les tables de tri et collecte des biodéchets

Depuis février 2019, l'ensemble des 4 écoles élémentaires utilise une table de tri et débarrassage.

L'objectif de la démarche est de :

- ❖ Responsabiliser les enfants en assurant le débarrassage de leurs plateaux et le tri des déchets en autonomie
- ❖ Trier et valoriser les déchets
- ❖ Sensibiliser les enfants aux quantités jetées et au tri sélectif

La ville du Bouscat avec Elior a engagé un partenariat avec l'organisme les DETRITIVORES pour la gestion des biodéchets générés sur les écoles et les centres de loisirs. Les DETRITIVORES assurent la collecte et le compostage de ces déchets. Un *reporting* mensuel nous permet de suivre l'évolution et la démarche en continue.

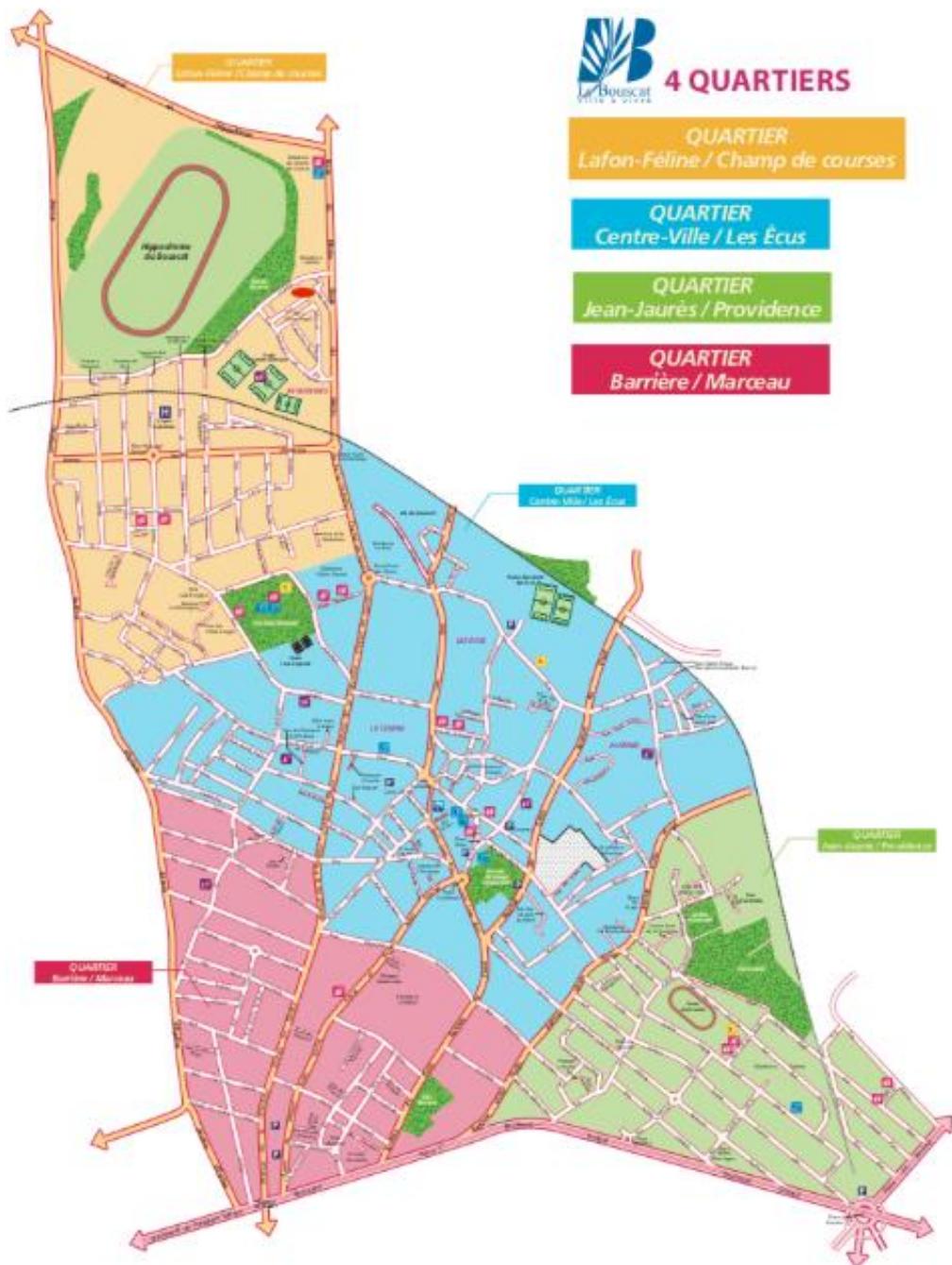


Les mercredis et pendant les vacances, le repas est proposé en 2 services de 1 heure et est servi directement à table. Les enfants quittent le restaurant en même temps. Ils ne sont pas tentés d'écourter ce temps pour aller jouer et profitent de ce moment comme d'un temps d'échange et de plaisir. Cette organisation semble favoriser la prise des repas par les enfants. Le partenariat avec les Détritivores mis en place fin 2020 pourra nous éclairer sur l'impact de cette organisation.

La commande des repas étant anticipée et basée sur des prévisionnels d'effectifs accueillis, il reste néanmoins difficile d'assurer une péréquation certaine entre nombre de repas livrés et nombre de repas servis.

Les accueils périscolaires et de loisirs conservent les goûters et les fruits non consommés pour les proposer à nouveau aux enfants le lendemain selon les besoins ou afin de les retravailler dans le cadre d'ateliers "miam-miam".

2.1.4. Etat des lieux des espaces verts et des jardins durables



Le Bouscat est une ville à taille humaine en partie par sa petite superficie, 528 hectares. Les espaces verts publics et privés représentent 53 % du territoire communal, soit 12m² par habitant, ce qui en fait une ville au profil équilibré entre part du bâti et part des espaces de nature en ville. Le programme « Un quartier, un parc » a permis de doter chaque quartier de la Ville d'un espace vert public complété par l'acquisition d'une parcelle fruitière, verger situé Rue Lamartine ». Au niveau national les Français réclament toujours plus de verdure, en effet 8 personnes sur 10 (78 %) déclarent ainsi qu'accorder plus d'importance aux espaces verts

doit être une priorité. Un chiffre en forte progression depuis une précédente enquête menée il y a 4 ans : ils n'étaient alors que 6 sur 10 (61 %) à souhaiter que la création de nouveaux espaces verts soit érigée en priorité. La crise sanitaire a exacerbé le besoin de profiter davantage des espaces verts en ville pour améliorer la qualité de vie : la grande majorité des Français (69 %) déclarent que les espaces verts leur ont manqué durant le confinement. L'accès aux parcs et jardins a logiquement le plus manqué à la quasi-totalité des habitants des grandes métropoles (84 %, +15 points par rapport à la moyenne nationale).

Extraits de l'enquête menée par l'Observatoire des villes vertes par la société internationale de sondages Yougov* (mai 2020)

Des espaces verts répartis sur tout le territoire.

❖ LE PARC DE L'ERMITAGE

D'une surface de 2,5 hectares, ce site, caractérisé par la diversité de ses plantations et massifs saisonniers, par une roseraie conçue en 1925, une nouvelle aire de jeux « durable » ouverte en juillet 2012, un labyrinthe végétal inédit créé par le service des Espaces Verts de la Mairie et une boîte à Lire mise en place en avril 2013, offre une vraie respiration au cœur du centre-ville.



❖ LE PARC DE LA CHÊNERAIE

Ce parc de 5 hectares, à proximité de la résidence pour personnes âgées « La Bérengère » et d'ensembles immobiliers, est équipé d'une aire de jeux originale en bois de Robinier issu de forêts gérées durablement. Au cœur de cet environnement naturel, trône le castel d'Andorte, bâtiment historique classé. Le promeneur évolue dans un tissu diversifié de micocouliers, chênes verts, chênes lièges, magnolias et peut profiter d'une des 5 Boîtes à Lire.

❖ LE PARC MARCEAU

Implanté entre les boulevards et l'Avenue de Tivoli, ce parc d'une superficie de 1,7 hectares abrite de majestueux platanes offrant un refuge boisé propice à la promenade et au repos. Depuis avril 2013, une Boîte à Lire y a été installée.

❖ LE BOIS DU BOUSCAT

Ce site de 5 hectares longe l'Hippodrome et le Champ de course d'un côté, et les logements collectifs du quartier Lyautey, de l'autre. Cet espace naturel a été ouvert au public en juin 2013 après 2 ans d'élaboration et d'aménagement. Entre Nature et Culture, le Bois donne à voir, à apprendre, à découvrir au milieu d'une nature préservée et des œuvres d'artistes qui offrent des espaces de repos, de jeux et d'observation.



❖ LE JARDIN D'ARNSTADT

En septembre 2005, à l'occasion du 10ème anniversaire du premier jumelage du Bouscat, ce parc a été baptisé les Jardins d'Arnstadt, ville allemande, sœur jumelle de la commune. Les jardins sont plantés de tilleuls, arbres emblématiques de l'Allemagne et de deux oliviers, symboles de paix et de sérénité.

❖ LE VERGER MUNICIPAL

Lieu : 32 rue Lamartine - Angle Rue Lamartine et Rue Raymond Lavigne

A voir, à faire : Le site est ouvert au public lors d'animations afin de faire découvrir près de 30 variétés d'arbres fruitiers. Site d'accueil du conservatoire régional du végétal

❖ LE CHEMIN DES COURSES



Le Chemin des courses est une boucle pédestre qui offre un parcours de 2,7 km ceinturant l'hippodrome et le Bois du Bouscat.

Dans les lieux et structures accueillant des enfants et des jeunes, des projets en lien avec les espaces verts et les jardins ont été développés.

Pour les 3-12 ans :

❖ **Dans les écoles** : A ce jour, dans chaque école élémentaire il existe un espace commun cultivable sous forme de jardinières rectangulaires ou carrées au sol, plus ou moins exploité selon les saisons et les écoles.

- **Ecole Centre 1** : potager de la classe ULIS dans l'espace clôturé / petites plantations des classes de CP.
- **Ecole Centre 2** : un projet lancé de permaculture a été mis en place par une classe de CM2 et le périscolaire / Une jardinière est prévue pour chaque niveau de classe / Le matériel de jardinage (brouette, ustensile, etc.) est stocké dans le local sportif.



- **Ecole Lafon Féline élémentaire** : projet lancé ERASMUS avec un volet "un monde meilleur" et "nature en ville" en collaboration avec le club nature, l'ALSH et le périscolaire.
- **Ecole Jean Jaurès élémentaire** : Espace ouvert occupé par des jardinières.
- **Maternelle Centre** : potager dans des jardinières rectangulaires derrière l'école.
- **Maternelle Chenille Verte** : plantations dans 2 petites jardinières derrière les classes 1 et 2 / il y a un cerisier entre les classes 3 et 5.
- **Maternelle Ermitage** : projet lancé (enseignants + périscolaire) de plantations au printemps dans les jardinières existantes dans différents enclos afin de sensibiliser les élèves au respect de la nature (exemple : arracher une feuille = arracher un cheveu).

- **Maternelle Lafon Féline** : projet lancé de plantations (fleurs, plantes aromatiques et potager...) dans les jardinières existantes fermées dans des enclos.
- **Maternelle Jean Jaurès** : projet lancé de plantations dans un espace vert fermé et non exploité à ce jour.

❖ **Dans les centres de loisirs :**

- **La Chêneraie** : espace vert disponible dans un patio où un potager et un verger ont déjà été entretenus. Il est non exploité à ce jour. L'ALSH mercredi Lafon Féline et le périscolaire : jardinières en briquettes surélevées. Culture en lien avec le club nature. Un lombri-compost a été mis en route et sera partagé avec les enseignants (travail collaboratif sur le projet ERASMUS).
- **Jean Jaurès** : jardinières partagées avec l'école. Plantations prévues au printemps.
- **Les Ecus** : Il n'y a pas d'espace vert exploité à ce jour.

Des espaces libres et disponibles restent encore exploitables que ce soit dans nos écoles ou nos centres de loisirs.

Pour les jeunes à partir de 12 ans :

78% des 25 –35 ans demandent que la question des espaces verts au sein des villes soit une priorité des politiques municipales.

De même, les plus jeunes sont ceux qui indiquent avoir le plus souffert de la fermeture des espaces verts durant le confinement : 82 % des 18-24 ans indiquent que les parcs et jardins leur ont manqué.

Les 24-34 ans sont ceux qui fréquentaient les espaces verts le plus assidûment avant le confinement du mois de mars : près des deux tiers y allaient au moins une fois par mois (62%, soit +9 points), et ils étaient 1 sur 10 à y aller quotidiennement (11%) après le confinement.

Extraits de l'enquête menée par l'Observatoire des villes vertes avec Yougov*
(mai 2020)

Les actions menées au sein des collèges :

- ❖ **Collège Ausone** : En 2018 – 2019 Une classe de 6ème participait conjointement à une action académique « Environnement, paysage et créations artistiques » ainsi qu'au volet artistique du billet Courant Vert. Mise en place d'un projet interdisciplinaire tout au long de l'année. A cette occasion, une classe de 6ème a pu découvrir un espace naturel girondin (Le Bois du Bouscat) à travers des lectures de paysages, une approche naturaliste et un éveil à la flore sauvage.

A la suite de cette initiation sensible, un chantier, encadré par l'association « Les Passeurs », a été organisé pour réaménager l'entrée du collège près du gymnase. En parallèle, un artiste encadre en classe un atelier de production plastique.

Depuis 2018 : un club d'horticulture.

Depuis le mois de mars 2019, la serre du collège, inutilisée depuis près de deux ans, a repris vie ! En effet, la **création du club d'horticulture "Demain verte"** a permis de profiter de cette infrastructure pour cultiver de nombreuses variétés de fleurs, plantes ornementales, fruits et légumes.

L'objectif de ce club est de mettre en valeur les nombreux espaces verts du collège avec :

- Un espace pollinisation (afin de fournir du nectar et pollen indispensable aux abeilles).
 - Un espace biodiversité (laissé à l'état sauvage, pour observer les espèces végétales quand la nature reprend ses droits).
 - Un potager (avec différentes variétés de tomates, salades, betteraves, potimarron, butternuts, pastèques, courgettes), des céréales (maïs, colza et tournesol), de la vigne et des plantes aromatiques (basilic, persil, romarin, menthe, etc.).
 - Plusieurs espaces fleuris. Les différentes plantes ont germé et se sont développées grâce à la chaleur de la serre. Et depuis quelques semaines, la quinzaine d'élèves participant au club "demain verte" a planté les végétaux dans les espaces verts dédiés.
- ❖ **Collège Sainte Anne** : Un espace de permaculture a été aménagé.
- ❖ **Collège Jean Moulin** : En janvier et février 2020 : avec Graine Aquitaine et l'association Cistude Nature les élèves de 5ème du collège ont bénéficié de l'intervention : « MOND' DEFI POUR DEMAIN, C'EST MAINTENANT » (outil pédagogique moderne, ludique et original qui propose aux élèves, futurs citoyens, de s'approprier les Objectifs du Développement Durable (ODD), et de devenir dès aujourd'hui des acteurs du monde de demain). Deux séances de deux heures ont été organisées sous la forme d'un *escape-game* et d'un jeu de plateau. Cela a été l'occasion de travailler sur le développement durable et que chacune des classes puisse s'engager sur un projet à propos du développement durable au sein du Collège.

2.5.1. Etat des lieux des fournitures

Les établissements scolaires et extrascolaires sont naturellement utilisateurs de consommables qu'ils soient de nature pédagogique ou d'hygiène. Les services animation et éducation achètent chaque année pour près de 280 000 € de produits et fournitures. La question de la consommation durable est à questionner. Les 2 axes de réflexion suivants sont les leviers d'une réflexion de diminution de l'impact environnemental de notre action.

- ❖ **Agir sur la réduction des déchets en limitant la consommation.**
- L'alimentation : Lors de sorties proposées par les accueils de loisirs, la prise de pique-nique est privilégiée et les enfants sont invités à prévoir leur gourde. Les repas froids restent réservés à la prise de repas sur site pour réduire le besoin en

- vaisselle jetable. Le conditionnement des goûters en gros est privilégié sur les accueils collectifs.
- Eviter le jetable : en maternelle, les gants de toilettes prennent le pas sur les lingettes.
- Donner une seconde vie aux déchets en privilégiant les ateliers de type « brico récup' » et accompagner les enfants et les jeunes dans l'acculturation à ces réflexes.

- ❖ **Privilégier les produits à moindre impact environnemental et limiter l'empreinte carbone par :**
 - Déploiement du nettoyage écologique
 - Accès à l'achat de produits écolabellisés

Bien qu'amorcée, la politique d'achat durable doit constituer une réelle piste de réflexion sachant que :

- Les règles de commandes publiques encadrent les conditions d'achats. La contractualisation d'un marché public au-delà d'un certain seuil (ex : fournitures pédagogiques) limite la prise en compte systématique des critères en faveur du développement durable lors de chaque commande.
- Les besoins de traçabilité des produits alimentaires rendent difficile l'achat en vrac.
- L'optimisation du temps de travail invite à se fournir dans les grandes enseignes. Le manque de temps ne favorise pas les démarches d'achat dans les circuits courts.
- Les moyens de paiement et l'obligation de pièces justificatives de facturation excluent le recours à l'occasion.

2.2. Axes de progrès

 **Engager les ALSH dans une démarche de développement durable dans la logique de celle des écoles.**

- INDICATEUR : Projet de structure DD au sein de chaque ALSH

 **Accompagner les écoles dans leur démarche E3D.**

- INDICATEURS : nombre d'écoles labelisées / nombre d'accueil périscolaires inclus dans le projet

 **Créer une commission écocitoyenne au sein du conseil municipal des jeunes.**

- INDICATEUR : élection d'éco délégués

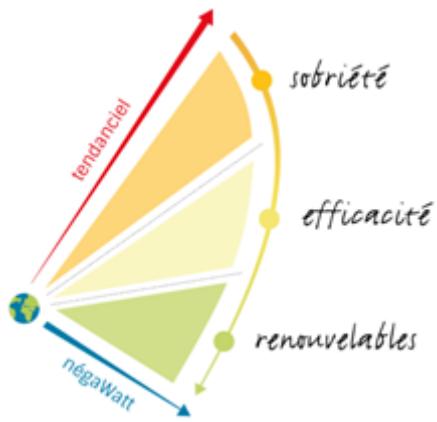
2.2.1. Axes de progrès de la mobilité durable



- **Continuer à décliner le plan de déplacement durable des agents de la ville au sein de la direction et de la communauté éducative.**
 - *INDICATEURS : Groupe de réflexion sur les pratiques de déplacement des agents / Nombre de Forfaits Mobilité Durable pour les agents qui se déplacent à vélo ou autre que la voiture.*
- **Relancer au sein du forum de la communauté éducative, la réflexion sur la mise en place de pédibus.**
 - *INDICATEUR : Nombre de circuits pédibus*
- **Permettre à chaque enfant de passer le permis vélo et piéton avant son entrée au collège.**
 - *INDICATEUR : Nombre de permis vélos délivrés.*
- **Sécuriser les abords des établissements scolaires et extrascolaires pour inciter les modes de déplacement durable.**
 - *INDICATEURS : Création de rues des enfants ou de zone rencontre où la réglementation prévoit une circulation atténuée.*
- **Etablir des critères de mise à disposition d'un car pour les sorties scolaires et extrascolaires pour limiter l'empreinte carbone.**
 - *INDICATEUR : mise en place d'un tableau*
- **Investir les économies de non-utilisation des bus pour la valorisation d'autres actions.**
 - *INDICATEUR : Montants virés de la ligne budgétaire transport*
- **Intégrer les jeunes dans le développement les itinéraires malins au sein de la ville et les rendre plus visibles et explicites (signalétique, temps de trajet, distance, etc.).**
 - *INDICATEUR : Carte du Bouscat enrichie d'itinéraires malins, marquage au sol*

2.2.2. Axes de progrès à propos de l'énergie durable

L'objectif est de poursuivre et d'intensifier la démarche de transition énergétique des bâtiments en suivant la logique "sobriété / efficacité / énergies renouvelables" dans un contexte de hausse du prix des énergies et de crise climatique.



Par ailleurs, le cadre législatif évolue. Ainsi, la Ville est dans l'obligation de poursuivre des **objectifs de réduction de la consommation d'énergie des bâtiments : baisse de 40 % en 2030, de 60 % en 2050**. Les établissements scolaires (rappel : 29% de la consommation énergétique des bâtiments communaux) et plus largement l'ensemble des établissements utilisés par les jeunes ont une place prépondérante dans cette démarche.

 **Mettre en place des compteurs par classe ou secteurs de classe pour évaluer les économies d'énergie.**

- INDICATEUR : Tableau des différents compteurs et leurs consommations

 **Attribuer un budget pédagogique à la classe pour récompenser des économies faites.**

- INDICATEUR : Tableau des récompenses données par classe et par année

 **SOBRIETE ENERGETIQUE**

 **Accentuer la communication et la sensibilisation des usagers**, agents comme élèves à la nécessité de participer à la transition énergétique. Favoriser un usage raisonnable et éclairé des bâtiments (régulation du chauffage le cas échéant, utilisation des lumières, utilisation de l'eau, trouver le juste équilibre entre ouverture nécessaire des ouvrants pour l'aération et maîtrise de la consommation de chauffage). **En parallèle, améliorer le dialogue** entre les usagers et les services de la Ville pour mieux connaître le ressenti des occupants : déterminer les zones inconfortables, les frustrations, les suggestions... **Laisser les usagers s'exprimer** pour un meilleur usage du bâtiment.

- INDICATEUR : Tableau des différents moyens de communication mis en place pour chaque sensibilisation.

■ **Optimiser l'utilisation des établissements scolaires.** L'occupation des écoles est intermittente par définition. Une réflexion sur l'optimisation du planning d'occupation permettrait des économies directes : mutualisation des usages entre écoles et associations, éviter les situations où une seule salle est utilisée dans un établissement qui en compte des dizaines...

- *INDICATEUR* : Mettre en place un planning commun



■ **Généraliser le label E3D en laissant une place importante à la bonne gestion des ressources en eau et énergies.** Accompagnement possible par les Juniors du Développement Durable de Bordeaux Métropole.

■ **Recourir au programme "Watty à l'école",** possibilité de subvention via les Certificats d'Économies d'Énergies.

■ **Appliquer ou s'inspirer à la démarche "Académie climat-énergie" de Bordeaux** (démarche coconstruite avec les agents : objectif d'économies d'énergies et d'eau dans les bâtiments en agissant sur les comportements et les usages et des données chiffrées) : par exemple communiquer directement aux usagers les données de consommation. Mettre en place un **tableau de bord** spécifique et communiquable à chaque établissement.

- *INDICATEUR* : Nombre de projet et de dispositifs engagés.

❖ **EFFICACITE ENERGETIQUE**

Il s'agit là d'intensifier la rénovation thermique des écoles :



Coconstruire, formaliser et officialiser un PPI (plan pluriannuel d'investissement) sur ce sujet. Un travail est déjà mené sur ce point, un engagement de l'ensemble des services et de l'équipe municipale serait nécessaire pour **consolider ce PPI**. Cela se fera en cohérence avec les obligations légales “décret tertiaire” (-40% en 2030 / - 60% en 2050).

- *INDICATEUR : Formaliser le plan pluriannuel d'investissement.*



Concevoir une rénovation globale et exemplaire d'un établissement

La rénovation globale est plus performante que la rénovation “étape par étape” au fil de l'eau, les subventions sont plus importantes dans ce cas de figure

Par exemple, l'école élémentaire Lafon Féline serait un établissement qui conviendrait au regard du potentiel d'économies d'énergies et de la vétusté du bâti (isolation, couverture, menuiseries, murs, chaufferie, ventilation, qualité de l'air).

- *INDICATEUR : Un tableau de suivi de cette rénovation.*



Embarquer dès que possible les travaux de rénovation énergétique lors de travaux trouvant leur justification par ailleurs (accessibilité, ravalement de façade, désamiantage, sécurité incendie, extension, etc.).

- *INDICATEUR : Un tableau par structure des différentes rénovations énergétiques à envisager*



❖ ENERGIES RENOUVELABLES

❖ **Acheter de l'énergie renouvelable.** Lors du renouvellement du marché de fourniture d'énergie (courant 2022), il est possible de choisir de se fournir **directement** chez des producteurs d'électricité ou/et de gaz vert. L'énergie serait plus chère mais ce choix s'intégrerait dans une démarche de diminution de la consommation. Il est possible, pour des raisons financières, de discriminer certains bâtiments (par exemple, j'alimente uniquement les écoles en électricité verte).

- *INDICATEUR : Un tableau des bâtiments intéressants pour cette démarche.*

❖ **Potentiel de production d'énergie renouvelable.** Le principal potentiel réside dans le **solaire photovoltaïque** pour la production d'électricité. Plusieurs établissements scolaires ont été recensés et ont un potentiel intéressant (toiture adaptée, exposition, pas d'ombrages, etc.) pour accueillir des panneaux solaires photovoltaïques. Les montages de projets sont multiples et laissent plus ou moins de place à l'implication directe des usagers : financement direct par la Ville, tiers-financement par des sociétés, portage par une société citoyenne, etc. **Le groupe scolaire du centre et le groupe scolaire Lafon Féline sont des exemples d'établissements avec un potentiel intéressant.**

- *INDICATEUR : Surfaces de capteurs photovoltaïques.*



❖ CONSOMMATION D'EAU

Sensibiliser à la bonne gestion de l'eau.

- INDICATEUR : *Un tableau de consommation d'eau bi annuel de chaque structure*

Systématiser la mise en place des équipements hydro économies (sanitaires, robinets...).

- INDICATEUR : *Un tableau de consommation d'eau bi annuel de chaque structure ou il y a ces équipements*

Faire l'état des lieux de la consommation d'eau rapportée au nombre d'élèves.

- INDICATEUR : *Un tableau annuel sur la consommation d'eau par élève*

2.2.3. Axes de progrès à propos de l'alimentation durable

Mettre en place des frigos solidaires aux abords des lieux de restauration collective.

- INDICATEUR : *Nombre de frigos solidaires installés*

Mettre en place un partenariat pour la distribution et récupération des surplus sur les écoles et ALSH (exemple : la Bous'sol, banque alimentaire, etc.).

- INDICATEUR : *Convention signée*

Mener une politique de réduction du gaspillage alimentaire.

- INDICATEUR : *Quantité de biodéchets collectés*

2.2.4. Axes de progrès à propos des espaces verts et des jardins durables

Donner plus de place à la nature dans les cours d'écoles, les centres de loisirs ou aux abords des lieux de rencontre des jeunes bouscatais va permettre aux enfants et aux jeunes, de s'évader, de retrouver le cycle des saisons et de se protéger grâce à l'air doux et sain retrouvé. En outre, certains jeunes souhaiteraient que des espaces verts en accès libres disposent d'aménagements tels que des bancs, un panier de basket ou encore un espace couvert afin de s'y retrouver en cas de pluie. Des lieux aménagés dans différents quartiers de la ville permettraient aux jeunes de se retrouver au plus près de chez eux.

Sauver les arbres déjà existants (enlever le bitume et surface asphyxiante existant autour des arbres...) Exemple : école centre 1, projet de libérer le contour des arbres afin de les végétaliser.

- INDICATEUR : *Nombre d'arbres sauvés.*

« NOTRE COUR IDEALE » (Cour de l'école Jean Jaurès élémentaire).



Davantage végétaliser les écoles, les Accueils de loisirs et peut-être les Ecus :

- *INDICATEUR : Lancement d'une concertation avec les usagers de ces lieux pour définir les conditions de cette végétalisation autour de plusieurs axes.*
- **En travaillant sur la nature, l'envergure et la localisation d'un potager** (augmentation du nombre ou création). Exemple : école Centre 1, de pouvoir entretenir le jardin partagé de la rue Bonnaous qui à ce jour n'est plus occupé.
 - *INDICATEUR : Surface supplémentaire de potager.*
- **En réfléchissant sur le nombre, l'espèce et la localisation de nouveaux arbres à planter** (fournis par la métropole : objectif un million d'arbres plantés d'ici 2026).
 - *INDICATEUR : Nombre d'arbres plantés.*
- **En réfléchissant sur la nature, le nombre et la localisation des espaces fleuris à planter.** Exemple : école Chenille verte, projet d'un réaménagement du parcours à vélos existant dans la cour de récréation en y incluant des plantations.

- INDICATEUR : Nombre supplémentaire d'espaces fleuris.
- En réfléchissant sur les modalités d'entretien (vacances et hors vacances, dans le cadre d'activités pédagogiques ou pas), et le choix de système d'arrosage et de contenants. Pour cela, l'installation de châssis-aériens permettrait à l'enfant de prendre conscience plus facilement de la présence de ces coins de verdure.
 - INDICATEUR : Tableau de suivi des différentes modalités d'entretien.



- En travaillant sur un rétroplanning (création d'un agenda). Afin d'éviter le problème de l'arrosage l'été et la non-récolte des fruits et des légumes par l'absence des enfants, il faudrait diriger le choix des plants en fonction du calendrier des dates de récoltes (avant le départ en vacances d'été).
 - INDICATEUR : Suivi des agendas.
- En créant des outilthèques de jardinage.
 - INDICATEURS : Nombre d'outils composant l'outilthèque / Tableau de suivi des différents projets.

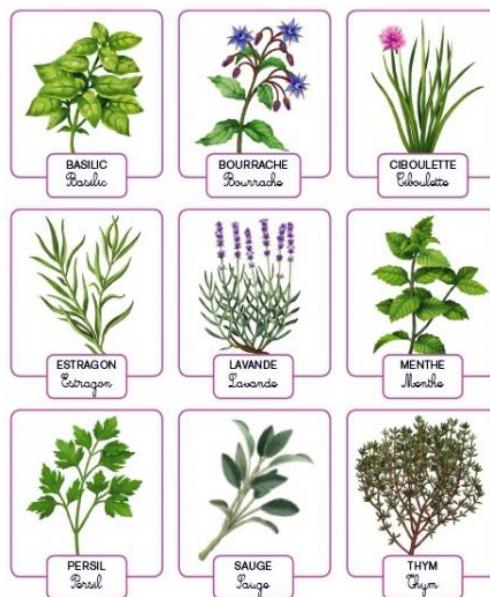
Les outils du jardinier



■ Planter des herbes aromatiques.

- INDICATEUR : Nombre de plantations.

Les plantes aromatiques



■ Récupérer le compost issu du recyclage des déchets alimentaires de nos écoles par l'association *Les Détritivores*.

- INDICATEUR : Nombre de sacs de compost livrés / école

■ Former des acteurs de terrain à l'entretien des espaces verts, potagers et arbres (enseignant, élèves, parents d'élèves et agents).

- INDICATEUR : Nombre d'acteurs formés.

 **Développer des animations autour de ces nouveaux espaces verts la semaine qui précède la fête des jardins.**

- INDICATEUR : *Nombre d'animations.*

 **Faciliter la participation des parents d'élèves à l'entretien des jardins (exemple : préparation des espaces à cultiver).**

- INDICATEUR : *Nombre de parents volontaires.*

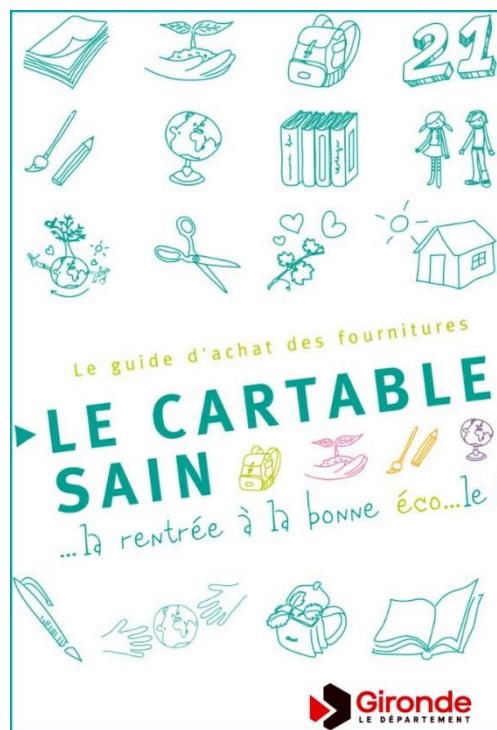
2.2.5. Axes de progrès à propos des fournitures

-  **Organiser les conditions de mise en œuvre de réduction de déchets.** (exemple : Assiettes en plastique, etc.).
 - *INDICATEUR* : Nombre d'actions spécifiques qui permettent des réductions effectives de déchets.
-  **Intégrer activement le groupe bordeaux-Métropole travaillant sur les commandes publiques.**
 - *INDICATEUR* : Participation effective et active.
-  **Augmenter la part d'éco labels dans les fournitures ALSH/école et limiter l'empreinte carbone :**
 - En augmentant notre ambition dans les critères du marché à l'occasion du renouvellement.
 - *INDICATEUR* : Renouvellement effectif du marché
 - En mieux travaillant avec les enseignants et les animateurs pour qu'ils choisissent dans le marché actuel des fournitures adaptées, et qu'ils travaillent sur la sobriété des achats.
 - *INDICATEURS* : Gestion plus exigeante des stocks et de la ligne budgétaire attribuée à l'achat des fournitures scolaires / Réunion de sensibilisation des animateurs et des enseignants.
 - En fixant un seuil minimum pour les commandes de fournitures et en imposant aux fournisseurs des livraisons en une seule fois.
 - *INDICATEUR* : Nombre de commandes livrées en plusieurs fois
-  **Tendre vers 100 % des produits écologiques pour l'entretien des écoles et des ALSH.**
 - *INDICATEUR* : Tableau d'évolution de ce pourcentage.
-  **Lancer une réflexion autour des conditions juridiques pour l'achat de mobilier issu d'associations type « La Recyclerie ».**
 - *INDICATEUR* : Lancement de la réflexion.
-  **Organiser une journée « deuxième vie des fournitures scolaires » en fin d'année scolaire pour limiter les gaspillages et libérer la créativité.**
 - *INDICATEUR* : Organisation de ladite journée.



Décliner opération « *Cartable sain* » au Bouscat.

- INDICATEUR: Nombre de « cartables sains » sur la commune du Bouscat.



Sous partie 2 : (Se) révéler

I / Révéler le Monde

1. Ouvrir à la Culture, à l'Art et aux sciences

1.1. Etat des lieux

L'accès à la culture est une priorité dans les politiques publiques conduites par l'équipe municipale au Bouscat.

De 3 à 10 ans, les enfants bénéficient de nombreux dispositifs (événements, services, objets, lieux...) grâce à un travail partenarial entre la direction des affaires culturelles, la direction éducation, jeunesse et sports et les enseignants.

Les plans mercredi ont apporté une variété d'activités culturelles et artistiques supplémentaires.

Le pôle éducation jeunesse et sport alloue une somme de 2500 euros HT à chaque école élémentaire pour financer des actions culturelles (et patrimoine / développement durable) de leur choix. Ce budget s'additionne à celui géré par le service culture ou à celui des associations.

❖ MUSIQUE

- ❖ L'association *Académie Bach* subventionnée par la ville propose à tous élèves des classes de cm1 et cm2 des écoles publiques bouscataises un concert annuel pour deux ou trois classes (soit quatre concerts par an). Ces concerts sont issus de la programmation culturelle annuelle : les enfants en voient une répétition partielle et pédagogique en général l'après-midi même du concert (écoute de chants ou de musiques, présentation des instruments, questions et réponses avec les musiciens...).
- ❖ L'association *Jeunesses Musicales de France* – propose un tarif réduit aux classes volontaires du Bouscat – grâce à l'enveloppe du service éducation attribuée aux écoles-pour assister à des spectacles notamment des concerts.
- ❖ Rentrée scolaire en musique dans toutes les écoles élémentaires et collèges de la commune
- ❖ Ateliers musicaux pendant la pause méridienne deux jours par semaine animés par Philippe Vranckx, auteur compositeur et interprète,
- ❖ Participation à l'avant-première du festival de musique
- ❖ Organisation de CHAM (Classes à Horaires Aménagés pour la Musique) et CHAT (Classes à Horaires Aménagés pour le Théâtre) dans les collèges.

❖ LITTERATURE, EXPOSITIONS

- *Salon du livre jeunesse* -Actions à destination des scolaires des 3 à 10 ans et des collégiens (selon la volonté des enseignants mais cela touche une grande partie des classes) : Rencontres d'auteurs dans les écoles et expositions thématiques à la médiathèque avant le salon, puis ateliers créatifs, spectacles pour enfants, à nouveau rencontres avec des auteurs le jour J – Des travaux réalisés avec les auteurs dans les classes sont affichés le jour J.
- Accueils des enfants à la *médiathèque*, pour leur permettre de voir des expositions et d'écouter des histoires
- Ateliers pédagogiques (par ex : avec deux animateurs pour l'utilisation de robots Thymio),
- Conférences et rencontres littéraires dans le cadre *de la petite saison* de Ricochet

❖ SPECTACLES

- *La marche enchantée* animée par le Carrousel...
- *Le Carnabal* organisé à Lafon féline avec le Carrousel et le périscolaire.

❖ L'accès aux MUSEES, projet cinéma, théâtre, etc. comme l'accès aux sciences

sont effectifs uniquement dans le cadre des activités pédagogiques des enseignants. Nous n'avons pas de connaissances fines sur ces sorties ou dispositifs : pourquoi les enseignants les organisent ? Dans quel cadre « sens général recherché » ?

Le Bureau Information Jeunesse travaille de son côté sur le **Dispositif Carte jeune**, projet porté par la ville de Bordeaux et onze communes de la métropole. Gratuite, elle s'adresse aux jeunes de 0 à 25 ans domiciliés dans 12 communes de la Métropole et leur permet de bénéficier d'avantages et de réductions chez les partenaires du dispositif.

1.2. Axes de progrès



Définir de meilleures conditions d'accès à la culture et à la science, par la création de parcours (continuité et cohérence d'actions de 3 à 25 ans, entre le scolaire et l'extrascolaire) autour de deux volets en :

- **En replaçant la figure de l'artiste comme principal moteur de la création et l'Art comme moyen d'expression originel.** La culture et l'Art permettent de transcender les crises par l'émerveillement collectif et la cohésion qu'il génère.
- **En intégrant davantage d'activités scientifiques pour redonner aux enfants le goût et les moyens d'objectiver les informations.**
 - *INDICATEURS : Installation d'un comité de pilotage réunissant la direction des affaires culturelles, celle de l'éducation, jeunesse et sports et les enseignants / Inscription de cette nouvelle dynamique culturelle dans les 9 nouveaux projets d'école et dans le contrat d'engagements réciproques pour des objectifs communs entre la mairie et l'inspection académique / Développement de parcours artistiques sur plusieurs années et plusieurs temps de la journée de l'enfant.*



Organiser des temps de formation à la Source (ou ailleurs) sur des thèmes artistiques et culturels à destination des animateurs, du personnel des écoles. Elaboration d'un planning de formations sur trois ans. Réalisation effective de temps de formation.

- *INDICATEUR : Temps de formation.*



Optimiser les conditions d'utilisation du château Castel d'Andorte pour intensifier les pratiques culturelles des enfants et jeunes dans ces nouveaux lieux dans le cadre des activités extrascolaires.

- *INDICATEUR : Participation à la rédaction d'une charte d'utilisation des lieux du château rénové.*



Conditionner l'allocation des 2500 € HT pour les activités culturelles à l'accord d'un jury composé de l'adjointe à la culture, de l'adjoint à l'éducation et de l'inspecteur de l'éducation nationale.

- INDICATEUR : *Mise en place du jury et du règlement d'utilisation de ces sommes qui ne pourront désormais plus être fongibles.*

 **Initier un travail autour de la culture scientifique pour favoriser la compréhension du monde et des enjeux auxquels nous sommes confrontés et donner les moyens aux enfants de ne pas tomber dans les théories du complot et les fausses informations (fake news).**

- INDICATEURS : *Développement d'un partenariat avec Cap sciences et ou les Petits Débrouillards (Formation de nos animateurs ou allocation de subventions pour des interventions des représentants de ces structures) / Mise en place de temps de conférences et d'interventions de scientifiques : chercheurs notamment.*

 **Favoriser l'intégration de l'art au sein des établissements municipaux et le rendre accessible : restaurants, lieux de passage.**

- INDICATEURS : *nombre d'expositions temporaires*

2. Ouvrir à l'Autre (animal / végétal, seniors, étrangers)

2.1. Etat des lieux

Par définition, la communauté éducative veille à faire comprendre à chaque enfant et chaque jeune les enjeux personnels et collectifs de la citoyenneté dans la dignité et dans la République.

Dans la première partie de la feuille de route éducative, la prise en compte des singularités et dans la première sous partie de la deuxième partie, la lutte contre toutes les formes de harcèlement contribuent à l'ouverture et au respect de la différence.

Nous allons plus loin encore au travers de nos **actions en faveur de l'ouverture à l'étranger, aux autres générations, et aux non humains.**

Bien sûr, la question peut se poser légitimement ici de savoir si on ne peut pas axer sur le positif : apprendre à l'enfant à vivre ensemble en prenant en compte ses propres singularités (goûts, émotions, origines). Pour autant des actions spécifiques autour de la recherche de mixité, de partage et d'apprentissages peuvent être conduites.

2.1.1. Etat des lieux des actions relatives à l'ouverture à l'étranger

- ❖ **Ouverture de classes en langues étrangères** : langue occitane depuis 5 ans à La Chenille verte et au centre 2, Section européenne au collège Ausone, langue anglaise à l'école Lafon Féline et dans la section Cambridge collège Sainte-Anne, création de goûter linguistique.

- ❖ **Mise en relation des jeunes Bouscatais et des jeunes des villes jumelées Bouscat international**, séjours internationaux au *Bouscat international Rotary club*.
- ❖ **Départ en vacances en France ou en Europe.**
- ❖ **DestiNAction** : Cette opération permet d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans un projet de premier départ. Ce dispositif porté par le Conseil Régional dont nous sommes partenaires propose aux jeunes un soutien matériel et financier ainsi qu'un accompagnement dans la préparation de leur voyage.
- ❖ **Le dispositif « PIV »** est porté par la Caisse d'Allocations Familiales. Il permet à certaines familles allocataires (en fonction de leur coefficient familial) d'obtenir des aides au départ en vacances. Le service “Info jeunes” coordonne le Point Information Vacances du Bouscat. Ce dernier est un PIV inter associatif faisant appel à trois associations chargées des permanences d'accueil du public (Ricochet, AFB la Bous-sol' et Le Carrousel). Ce projet mené en partenariat avec les associations locales, permet aux différents acteurs du territoire de travailler ensemble de manière coordonnée sur l'accompagnement aux vacances ce qui participe à l'émergence d'un programme vacances de territoire.

2.1.2. Etat des lieux des actions relatives à l'ouverture aux autres générations



- ❖ **Participation à la semaine bleue** : En 2019, nous avons accueilli des séniors sur l'école Jean Jaurès pour un atelier pâtisserie partagé. Ensuite, dans les classes de CP, les séniors ont lu des contes aux enfants. La journée s'est terminée par le partage des pâtisseries réalisées.

- ❖ **Un partenariat entre la RA *Mieux vivre* et l'ALSH de Jean Jaurès** a permis de lier par de la correspondance un enfant avec un senior. Nous avons constaté ce lien lors de la mobilisation des enfants à Noël lors de l'opération un dessin pour nos seniors. Une jeune fille s'est rappelé une personne en particulier et lui a adressé via les Écus un message personnel.
- ❖ **Création de parcours dans la ville (2020 - 2021) racontant le Bouscat d'avant.** Des échanges sont prévus entre les enfants et des seniors volontaires pour connaître l'histoire d'un quartier, un bâtiment ; le Bouscat dans l'Histoire et enfin imaginer sa ville de demain.

Un lien s'est créé entre le service animation et le CCAS pour développer des actions intergénérationnelles.

- ❖ **Développement des relations avec les associations de parrainage** (telles que AES, ACT ou Egée qui regroupent de nombreux professionnels actifs ou à la retraite) pour favoriser la découverte par les jeunes en panne d'orientation de métiers.
- ❖ **Le service « Info Jeunes » est relais du dispositif de solidarité intergénérationnel** porté par l'association « vivre avec » qui permet aux jeunes de disposer d'une chambre en échange de menus services.
- ❖ **La Mission Locale organise chaque année un atelier santé sur une semaine.** En 2019, parmi les ateliers proposés un repas a été organisé avec des seniors de l'épicerie solidaire la *Bous'sol* permettant aux jeunes de travailler sur l'équilibre alimentaire. De nombreux échanges ont ainsi été créés.

2.1.3. *Etat des lieux des actions relatives à l'ouverture au non humain*



- ❖ **Mise en place de lombri-composteur** à l'école élémentaire Lafon Féline et Jean Jaurès maternelle

- ❖ **Dans le cadre du club nature** : création d'une maison à hérisson, nid à chauve-souris, découverte de la faune et de la flore dans le bois du Bouscat ...
- ❖ **Le collège Ausone accueille des poules, dont 2 Landaises (espèce protégée)**. Celles-ci, obtenues grâce au Conservatoire des Races Aquitaines, sont nourries avec les restes de cantine.
- ❖ **Animations autour des ruchers** (Parc de l'Ermitage et bois du Bouscat) à destination des scolaires.
- ❖ **Au collège Sainte Anne un poulailler a vu le jour au sein de l'établissement.**

2.2. Axes de progrès

La question peut se poser légitimement ici de savoir si nous ne devrions pas apprendre aux enfants et aux jeunes de mieux se connaître pour s'accepter dans leurs singularités ce qui leur permettrait ensuite de mieux reconnaître et respecter l'Autre.

 **Lancer des actions de sensibilisation autour de la découverte de ses propres émotions (à l'image de ce qui se fait déjà à l'école maternelle centre).**

- *INDICATEURS : Nombre de projets lancés / Installation d'infirmérie à émotions.*

 **Consolider les actions de connaissance des singularités.**

- *INDICATEURS : nombre de rencontres dans le cadre du partenariat avec l'IEM d'Eysines / nombre de rencontres avec des publics spécifiques*

2.2.1. Ouvrir à l'étranger



Accompagner les jeunes dans leur volonté de mobilité :

- **En organisant une manifestation chaque année lors du mois de l'Europe (mai)** afin d'informer sur les modalités de départ à l'international.
 - *INDICATEUR : Nombre d'actions réalisées pendant la fête de l'Europe sur la commune.*
- **En devenant opérateur « So Mobilité » pour accompagner les projets de départ des jeunes.** « So Mobilité » est le dispositif régional qui accompagne les jeunes dans leurs projets de formation, d'emploi ou de stage à l'étranger. Les jeunes intéressés peuvent prendre rendez-vous sur internet avant de les rencontrer. Afin d'animer le dispositif « So Mobilité », l'animatrice du BIJ devra se former.
 - *INDICATEUR : Nombre de jeunes bénéficiant de cet accompagnement.*
- **En favorisant les échanges sur la mobilité : en organisant des tables rondes ou des ateliers de discussion avec des partenaires régionaux qui accompagnent les projets des jeunes** (études, stages, service volontaire européen, jobs...).
 - *INDICATEURS : Nombre de projets de mobilité accompagnés / Nombre d'accueils pour des informations sur les départs à l'international*
- **En développant le service civique européen** : accompagnement et accueil
 - *INDICATEUR : Nombre de service civique européen bouscatais*



Consolider la connaissance des langues étrangères et de la culture étrangère au Bouscat :

- **En renforçant l'intégration des familles allophones** par des cours de français
 - *INDICATEURS : Nombre de cours de français à disposition des familles dont les enfants bénéficient de nos services.*
- **En développant l'apprentissage de l'anglais et d'autres langues**
 - *INDICATEURS : Nombre de dispositifs en liens avec l'apprentissage de langues étrangères*
- **En développant la connaissance des modes de vie à l'étranger**
 - *INDICATEURS : Nombre d'actions type campagnes d'affichage Elior en lien avec des actions complémentaires sur les mêmes pays à la garderie par exemple « 12 mois 12 pays » / Nombre d'actions conduites entre nos enfants et jeunes et ceux des pays et villes avec lesquels nous sommes jumelés.*

- En organisant une « *fête des cultures* » dans les ALSH
- En facilitant la correspondance de chaque petit ou jeune bouscatais avec un enfant ou un jeune étranger.
 - *INDICATEUR : Lancement d'un dispositif ad hoc (campagne de recrutement, mise en place d'un groupe de travail dédié, etc.).*
- En développant pour la jeunesse bouscataise des actions liées aux jumelages avec Glen-Ellyn et Arnstadt.

2.2.2. Ouvrir aux autres générations

-  **Intégrer au conseil municipal des enfants, les seniors** pas seulement dans le cadre d'une commission citoyenneté mais aussi en s'inspirant du conseil des sages.
- *INDICATEUR : Lancement de la commission citoyenneté au sein du conseil municipal des enfants*



-  **Favoriser des échanges** entre les écoliers et les seniors.
- *INDICATEUR : Nombre d'actions impliquant la mixité intergénérationnelle : animations d'ateliers selon leurs compétences dans nos structures (bricolage, jardinage, couture, etc.).*
-  **Ouvrir les actions Intergénérationnels aux séniors hors EHPAD et RA**
- *INDICATEUR : Nombre de sollicitations dans l'année.*

2.2.3. Ouvrir au non humain



Passer de la sensibilisation à l'action en développant des projets tel que la construction d'hôtels à insectes, de nids de chauves-souris, à mésanges, etc., arrivée de moutons, sous la garde de l'ALSH, à la Chêneraie.

Afin d'éviter l'utilisation des pesticides, on dispersera sur les plantations des « insectes auxiliaires » (comme des coccinelles, contre les pucerons), en expliquant bien aux élèves le pourquoi de leur présence.

- INDICATEURS : *Nombre de travaux conduits autour de la vie animale et végétale / Nombre de visites de lieux emblématiques autour du vivant : musée d'histoire naturelle, jardin botanique.*



Faire découvrir le patrimoine naturel girondin

- INDICATEURS : *Proposition d'un séjour « club nature » / Nombre de sorties dans des réserves naturelles.*

II / Se révéler dans ses capacités

1. Accompagner l'expression des enfants et des jeunes bouscatais

1.1. Accompagner à l'acquisition de connaissances et de sa citoyenneté

1.1.1. Etat des lieux

Le service “Info Jeunes” a cette vocation : il offre un accueil anonyme et gratuit pour tous les jeunes. Le service “Info jeunes” accompagne les jeunes dans leurs recherches d'information dans de nombreux domaines. Par exemple : les jeunes sont accompagnés vers une orientation choisie :

- ❖ Grâce à l'accès à une information claire, accessible et réactualisée régulièrement (accès facilité aux documents du CIDJ, de l'Onisep, et de Studyrama). Cette documentation peut être en accès dématérialisé,
- ❖ Grâce à des ateliers d'orientation avec les jeunes au sein du BIJ ou hors les murs
- ❖ Grâce à des visites d'écoles, d'universités, de centres de formation, etc.
- ❖ Grâce à la mise en place des soirées « orientation » avec les parents,
- ❖ Grâce à l'incitation à la participation au Forums des métiers au sein de collèges.

Une Journée annuelle Jeunesse et Citoyenneté est organisée : les jeunes scolarisés en classe de 3^{ème} aux questions relatives à la citoyenneté en leur permettant de vivre des temps de dialogue et de questionnements sur leur place et le rôle qu'ils peuvent jouer en tant que citoyens.

Les Conseils des enfants ont été créés à Lafon Féline et à centre 2.

Des études surveillées sont proposées aux écoliers dans deux écoles grâce à 6 enseignants volontaires (centre 1 et Lafon Féline élémentaire).

1.1.2. Axes de progrès

Concernant l'accompagnement à la citoyenneté :

-  **Partager les informations, travailler en transversalité à l'échelle territoriale** afin d'apporter aux jeunes une vision globale des possibles : Participation aux temps de rencontres et d'échanges organisés sur le territoire (CTG, CLSP, CESC, comité de pilotage du Projet éducatif global) ainsi qu'à l'Agora.
 - INDICATEUR : *Nombre de réunions partenariales.*



Proposer des actions d'information (accueil individuel, animations, ateliers, etc.) de prévention (*Journée Jeunesse et Citoyenneté et Forum Santé*), de formation (BAFA et PSC1) ou d'accompagnement aux projets (*DestiNAction*, bourse aux projets, etc.) en direction des 12- 25 ans.

- INDICATEUR : *Nombre d'actions d'information.*



Aller à la rencontre des jeunes afin de les accompagner sur des projets au plus près de leurs préoccupations et lieux de vie. Dans les trois années qui viennent, nous souhaitons poursuivre l'animation d'actions d'information et de prévention au sein des collèges, des structures municipales et des centres sociaux tout en proposant des actions qui pourraient voir le jour dans un parc, dans un centre social, une école (expositions, théâtre, enquêtes, etc.).

- INDICATEUR : *Nombre d'animations « hors les murs » organisés chaque mois et nombre de personnes accueillies en ateliers.*

Concernant l'accompagnement pour l'acquisition de connaissances :



Continuer à développer des études surveillées.

- INDICATEUR : *Nombre d'études surveillées.*



Développer des actions de réussite éducative.

- INDICATEUR : *Lancement d'un groupe de travail autour d'un programme de réussite éducative.*

1.2. Accompagner à l'expression

1.2.1. Etat des lieux

- ❖ **Les Conseils des enfants** ont été créés à Lafon Féline et à centre 2.
- ❖ **Les débats des jeunes** : Dans le cadre du groupe jeunesse de la Convention territoriale Globale le service “*Info Jeunes*” a organisé en 2018 - 2019 des débats de jeunes. Ces temps d'échanges sont animés par un intervenant extérieur ou un professionnel de l'animation afin de permettre de libérer la parole des jeunes et de conduire des débats totalement neutres.
- ❖ **« Jeunes en débat »** Dispositif organisé par Ricochet : exemple constitution de groupes de discussion sur les APS sur la 15aines de l'égalité.
- ❖ **« Le journal de la gardoche »** sur Centre 1 : les enfants reporters interviewent leurs pairs et les adultes

1.2.2. Axes de progrès

■ **Créer un conseil des enfants.** Conseil Local de jeunes à l'image d'un conseil municipal: favoriser la dynamique citoyenne (Espace public d'expression : conception de projets, etc.).

- INDICATEUR : *Délibération portant création de ce conseil municipal*

■ **Créer un conseil de vie des ALSH avec des enfants** représentants aux côtés d'animateurs, de parents, etc.

- INDICATEUR : *Lancement d'un groupe de travail*

■ **Former les enfants et les jeunes à la médiation scolaire** notamment.

- INDICATEUR : *Planning de formation.*



■ **Valoriser les compétences par le partage** : les enfants qui animent (ex : club nature qui animerait des séances pour d'autres groupes ?)

- INDICATEUR : *Etablissement de listes des actions pour la réalisation desquelles les enfants et les jeunes peuvent prendre temporairement le leadership.*

■ **Lancer un blog sur le site Internet de la mairie** réservé à leur expression et la valorisation de leurs actions en leur consacrant peut-être une double page dans le magazine du Bouscat (ou de journal type Gardoche ?)

- INDICATEUR : *Réflexion autour des outils d'expression mis à disposition des enfants et jeunes.*

■ **Mise en place de débats de jeunes réguliers.** Rencontres, échanges sur des questions relatives à la vie du territoire.

- INDICATEUR : *Nombre de jeunes et de rencontres.*

■ **Associer les jeunes aux projets territoriaux.**

Faire appel aux jeunes bouscatais afin qu'ils puissent participer aux projets portés par la ville.

- INDICATEUR : Nombre de projets territoriaux pour lesquels des jeunes auront été sollicités.

Impliquer les jeunes dans l'organisation d'une journée « tremplin » jeunes pour valoriser leurs compétences.

- INDICATEUR : Organisation de la journée.

2. Soutenir les projets des enfants et des jeunes bouscatais



2.1. Etat des lieux

Nous accompagnons essentiellement les jeunes à la mise en œuvre de certains de leur projet au travers de l'appui à la réalisation de chantier éducatif, à la recherche de jobs d'été, à l'obtention du BAFA. Nous remettons en outre le passeport bénévoles pour les plus de 16 ans. Enfin, deux dispositifs particuliers sont animés par nos soins :

« Remerciements aux jeunes acteurs bouscatais »

Le Bureau Information Jeunesse organise depuis quatre ans une soirée permettant de mettre en lumière des projets de jeunes bouscatais. Lors de cet évènement organisé tous les deux ans, le Maire reçoit solennellement pour les remercier, les jeunes bouscatais de 12 à 25 ans qui ont une action citoyenne (bénévolat, implication dans la vie de la commune, projet humanitaire, action remarquable en direction des autres...).

“Accompagnement aux projets jeunes”

Le BIJ accompagne régulièrement des projets de jeunes.

Quelques exemples : création d'entreprise, d'association, départs en stage, études, etc. suivant les demandes du public

2.2. Axes de progrès



Remettre des récompenses officiellement aux “jeunes et enfants agissant” .

- *INDICATEUR* : Cérémonie de remise de récompenses par le maire à tous nos champions départementaux, podium régional, national par exemple



Lancer un Budget participatif jeunes. Un budget pour valoriser et soutenir les projets de jeunes sur le territoire. Un accompagnement méthodologique, technique et financier pour permettre aux jeunes d'exprimer leurs idées, leurs envies et leurs besoins.

- *INDICATEUR* : Nombre de projets liés au budget participatif développés.



Accompagner les jeunes dans leur insertion professionnelle :

- **En les accompagnant dans leur choix d'orientation scolaire** (mise à disposition d'une documentation adaptée, logiciels, etc.)
 - **En leur permettant de découvrir des métiers** (Organiser de tables rondes avec des professionnels et mettre en place des visites d'entreprises, mieux participer aux forums des métiers des collèges, Travailler avec “Citizchool” sur le parcours “Horizon”).
 - **En leur permettant de trouver un job** (Organiser le Salon jobs d'été pour permettre au public d'être accompagné dans sa recherche d'emploi saisonnier, informer les plus jeunes sur les activités autres que salariées qui peuvent exister au Bouscat ou dans la Région, accueillir à la mairie plus de services civiques et stagiaires. Organiser des ateliers de création d'outils de recherche d'emplois (conception de CV, rédaction de lettres de motivation, simulations d'entretien d'embauche).
 - **En leur permettant d'accéder à des diplômes** (Prise en charge d'une partie des frais liés à l'obtention du “BAFA” (Brevet d'Aptitude aux fonctions d'animateur)
- *INDICATEUR* : Nombre de demandes de prise en charge pour les bafa, nombre de stagiaires, nombre de services publics, etc.